



2010 – 2013
L'ACTION AU CŒUR
DU CONSEIL RÉGIONAL
D'ÎLE-DE-FRANCE

Un bilan, des perspectives

Juillet 2013

SOMMAIRE

1 FINANCES ET ADMINISTRATION : IMPRIMER NOTRE MARQUE	7
1.1 RENFORCER LES BUDGETS.....	7
1.1.1 Se mobiliser contre les mesures d'austérité	7
1.1.2 Une approche qualitative du budget	7
1.2 VISER L'EXEMPLARITE FINANCIERE	8
1.2.1 Les écologistes, plutôt seuls contre les paradis fiscaux.....	8
1.2.2 Pour une Région solidaire et responsable sur le plan financier	9
1.3 PERSPECTIVES ET DEFIS POUR LA SUITE DE LA MANDATURE	10
2 RENDRE L'INSTITUTION REGIONALE EXEMPLAIRE.....	11
2.1 AMELIORER LA DEMOCRATIE REGIONALE.....	11
2.2 RESPONSABILITE SOCIETALE DE LA REGION.....	12
2.3 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE CONSIDERATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS DE LA REGION	13
3 FAIRE PROGRESSER LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE DE L'ECONOMIE	14
3.1 UNE PLURALITE D'AVANCEES EN FAVEUR DE LA CONVERSION ECOLOGIQUE DE L'ECONOMIE	14
3.1.1 Promouvoir des alternatives économiques.....	14
3.1.2 Donner un nouveau cadre aux politiques économiques	15
3.2 REORIENTER LES DISPOSITIFS CLASSIQUES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES	16
3.2.1 Des avancées en matière de soutien aux entreprises.....	16
3.2.2 Une réorientation des outils par la mise en place de critères	16
3.2.3 Immobilier d'entreprise	17
3.2.4 Des avancées en matière de tourisme	17
3.2.5 Des avancées en matière de Numérique	17
3.3 POUR LA SUITE DE LA MANDATURE : INITIER DE NOUVELLES DYNAMIQUES.....	18
4 ORGANISER LA CONVERSION ECOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE	19
4.1 STRUCTURER LA FILIERE POUR ENCOURAGER LES CIRCUITS COURTS.....	19
4.2 PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE BIO ET DE QUALITE.....	19
4.2.1 Des cantines bio et sans OGM.....	20
4.2.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	20
4.3 POURSUIVRE LA TRANSVERSALITE POUR PLUS D'EFFICACITE.....	20
5 AMENAGEMENT : PROTEGER UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT AGRICOLE ET FORESTIER	21
5.1 PROPOSER UN SCHEMA DIRECTEUR « ECOLOGISTE »	21
5.1.1 ... Sans grands projets inutiles.....	21
5.1.2 ... Qui préserve le patrimoine naturel Francilien.....	22
5.1.3 ... Qui assure l'égalité des territoires	22
5.2 POUR UN GRAND PARIS DE L'EGALITE.....	23

5.3	PRESERVER LES ACQUIS ET AMELIORER ENCORE LE SCHEMA DIRECTEUR	23
6	DEVELOPPER UN PAQUET CLIMAT-ENERGIE AMBITIEUX	24
6.1	ASSURER LA TRANSITION ENERGETIQUE	24
6.2	NE PLUS EXPLOITER LES RESSOURCES FOSSILES.....	25
6.3	POURSUIVRE LES AVANCEES OBTENUES POUR LE RESTE DE LA MANDATURE.....	25
7	LOGEMENT : ASSURER A CHACUN/NE UN HABITAT DE QUALITE ...	26
7.1	INVESTIR DANS LE LOGEMENT, NOTAMMENT SOCIAL.....	26
7.1.1	Cheminer vers une Autorité Organisatrice du Logement.....	26
7.1.2	Intervenir dans les copropriétés dégradées	26
7.1.3	Aider les publics en difficulté	27
7.2	LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE.....	27
7.3	POUR LA SUITE DE LA MANDATURE : ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE NATIONALE.....	28
8	POUR UN CHANGEMENT D'ECHELLE EN POLITIQUE DE LA VILLE... 29	29
8.1	LA POLITIQUE DEDIEE DE LA REGION	29
8.2	PERSPECTIVES D'ICI LA FIN DU MANDAT	30
9	GARANTIR LA TRANQUILLITE PUBLIQUE	32
9.1	PROPOSER DES ALTERNATIVES A LA VIDEOSURVEILLANCE.....	32
9.1.1	Lycées et bases de loisirs.....	32
9.1.2	Dans le domaine des transports.	33
9.2	ENTREPRENDRE DES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX	33
9.3	PERSPECTIVES D'ICI LA FIN DU MANDAT	33
10	PERMETTRE A TOU/TES D'ACCEDER A LA CULTURE	35
10.1	LES AVANCEES OBTENUES PAR LES ECOLOGISTES	36
10.1.1	Adopter l'agenda 21 de la culture	36
10.1.2	Mettre en place une charte de développement culturel.....	36
10.2	POUR LA FIN DE LA MANDATURE : DEMOCRATISER TOUJOURS PLUS LA CULTURE	40
11	IMPRIMER UNE VISION ECOLOGISTE AUX SPORTS ET LOISIRS.....	42
11.1	DEPLOYER LES PRECONISATIONS DE LA CONFERENCE REGIONALE DU SPORT.....	42
11.2	LUTTER POUR NOS VALEURS	43
11.2.1	Boycot systématique du trust par Areva du Meeting d'athlétisme	43
11.2.2	Vélodrome de Saint Quentin en Yvelines : c'est toujours non !.....	44
11.3	MISER SUR LES BASES DE PLEIN AIR	44
12	JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INEGALITES	46
12.1	RENDRE TRANSVERSALE LA LUTTE.....	46
12.2	PROTEGER LES ROMS.....	46
12.3	LES ASSOCIATIONS AU CŒUR DE LA FIN DE LA MANDATURE	46
13	TRANSPORTS : DONNER LA PRIORITE AUX DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN	47
13.1	REMETTRE DE LA PROXIMITE DANS NOS TERRITOIRES.....	48
13.2	ECOMOBILITE : INVENTER LES TRANSPORTS DE DEMAIN.....	49
13.3	CREER UNE TARIFICATION PLUS JUSTE	52

13.4	ENTAMER LA CONVERSION ECOLOGIQUE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES ROUTIER AU PROFIT D'UN REPORT MODAL AU FRET FERROVIAIRE ET FLUVIAL	53
14	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE : DEVELOPPER LES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE POUR PREPARER L'AVENIR	57
14.1	PERMETTRE A CHACUN D'ACCEDER AU SAVOIR	57
14.2	PERSPECTIVES : DEMOCRATISER ENCORE PLUS LE SAVOIR ET LA RECHERCHE	57
15	FORMATION PROFESSIONNELLE : CREER LES COMPETENCES NECESSAIRES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	59
15.1	DEVELOPPER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE	59
15.1.1	Un soutien transversal à l'emploi	59
15.1.2	Un soutien indispensable aux emplois aidés	59
15.2	MIEUX FORMER POUR FAVORISER L'EMPLOI DURABLE EN ILE-DE-FRANCE	60
15.2.1	Reconvertir l'économie par la formation professionnelle	60
15.2.2	Adapter les formations aux publics et aux territoires	60
15.2.3	Trouver des alternatives aux marchés publics	61
15.3	UN NOUVEL ELAN : VERDIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	61
16	LYCEES ET POLITIQUES EDUCATIVES : RENOVER LES LYCEES, RESPONSABILISER LES LYCEENS	63
16.1	S'ASSURER DU BIEN-ETRE DES LYCEENS	63
16.1.1	Accélérer la rénovation thermique des lycées	63
16.1.2	Lutter contre le bruit dans les cantines	64
16.2	RESPONSABILISER LES LYCEENS	64
16.2.1	Créer des Lycées éco-responsables :	64
16.2.2	Impliquer les lycéens dans les choix des projets d'aménagement	64
16.3	ETRE SOLIDAIRE DES LYCEENS EN PARRAINANT LES SANS-PAPIERS	65
16.4	LA SUITE DE LA MANDATURE SOUS LE SIGNE DE LA PERSUASION	66
17	ENVIRONNEMENT : RECOMPOSER AVEC LA NATURE	67
17.1	LE SOUTIEN DU GROUPE A LA POLITIQUE VOLONTAIRE DE LA VICE-PRESIDENCE.	67
17.2	UN SUPPORT POUR LE TISSU ASSOCIATIF	68
17.3	LES PROJETS EMBLEMATIQUES :	68
17.3.1	Dans la lutte contre les Déchets	68
17.3.2	Pour la protection de l'eau	68
17.3.3	Jardins partagés : une niche fertile pour les écologistes	68
17.4	ACTIONS A POURSUIVRE	68
18	SANTE ET ACTION SOCIALE : PORTER LA SOLIDARITE COMME VALEUR	69
18.1	FAIRE RESPECTER LES DROITS DES FEMMES	69
18.2	PROTEGER LES MATERNITES	70
18.3	SOUTENIR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES	70
18.4	ACCENTUER L'AIDE AUX EXCLUS	71
18.4.1	Réhabiliter les Biffins (Récupérateurs-Vendeurs)	71
18.4.2	Héberger les sans-abris	71
18.4.3	Gens du voyage : Inciter les collectivités à réaliser les aires d'accueil.	72

18.5	ACCOMPAGNER LE MIEUX-VIVRE ENSEMBLE.....	72
18.5.1	Miser sur la solidarité inter-générationnelle	72
18.5.2	Adapter notre société aux situations de handicaps.....	72
18.6	LES LIENS « SANTE – ENVIRONNEMENT ».....	72
18.7	ROMPRE AVEC LES INEGALITES TERRITORIALES.....	73
18.8	PREVENTION ET EDUCATION	73
18.9	ET DEMAIN ?.....	74
19	METTRE LES CITOYENS AU CŒUR DE LA DECISION PUBLIQUE	75
19.1	PERMETTRE AUX CITOYENS D’INTERPELLER LES ELU/ES.....	75
19.2	DES EFFORTS A POURSUIVRE POUR LE RESTE DE LA MANDATURE	75
20	DEVELOPPER LA COOPERATION INTERNATIONALE.....	76
20.1	UN NOUVEAU SOUFFLE A L’ACTION INTERNATIONALE.	76
20.2	UN COLLOQUE SUR LA DETTE ECOLOGIQUE	77
20.3	L’ACTION TRANSVERSALE DE LA REGION A L’INTERNATIONAL.....	77
20.4	OPERATIONS EN ACTION	77
20.4.1	Dispositif Méditerranée	77
20.4.2	Renforcer le dispositif ARAMIS	77
20.4.3	Le groupe EELV région d’Ile-de-France artisan de la première coopération décentralisée avec Jérusalem-Est	78
20.4.4	« Journées européennes ».....	78
20.5	LES PERSPECTIVES POUR LE RESTE DE LA MANDATURE.....	78
21	LISTE DES ELU/ES ET DE LEURS COMMISSIONS.....	80

1 FINANCES ET ADMINISTRATION : IMPRIMER NOTRE MARQUE

Dans un secteur souvent cantonné à ses aspects techniques, sur lequel les groupes politiques ont traditionnellement peu de prise, le groupe EELV a affirmé la nature profondément politique des choix financiers régionaux.

Pour les écologistes, la politique financière doit être un outil au service de la conversion écologique. Cela passe non seulement par les volumes budgétaires engagés, mais également par la responsabilité financière de la Région vis-à-vis de son environnement financier.

1.1 Renforcer les budgets

Le groupe EELV a été très présent en commission des finances et lors des différentes préparations budgétaires pour pousser une vision écologiste des finances, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

1.1.1 Se mobiliser contre les mesures d'austérité

En temps de crise, le groupe EELV s'est mobilisé pour que le budget régional reste un budget d'engagement, afin d'investir dans la conversion écologique et sociale de l'Île-de-France et dans des projets d'envergure tels que le Pass unique.

Cette position s'est tout d'abord traduite dans les prises de position préparatoires aux budgets (notamment les documents d'orientation budgétaire). Ensuite, les négociations de majorité ont permis, sous l'impulsion du groupe EELV, de renforcer les budgets pour 2011, 2012 et 2013. Sur ces trois années, ce sont plus de 180 millions d'euros d'amendements qui ont été adoptés, tant en fonctionnement qu'en investissement. Le groupe EELV a ainsi permis d'éviter une forme d'austérité budgétaire.

Budgets votés :

	Total (en milliards)	Investissement	Fonctionnement
BP 2011	4,632	1,996	2,636
BP 2012	4,772	2,031	2,740
BP 2013	4,727	1,960	2,766

1.1.2 Une approche qualitative du budget

Le volontarisme des écologistes n'empêche pas d'être responsable par rapport à la dette. Ainsi, le groupe EELV est le groupe de la majorité qui a déposé le plus d'amendements pour réduire certaines lignes jugées inefficaces pour la conversion écologique et modifier l'orientation des dépenses régionales. Des économies ont ainsi été proposées sur des projets non prioritaires (Canal Seine Nord, immobilier d'entreprise, pôles de compétitivité, commissariats, etc.). De plus, le groupe EELV a plaidé pour un renforcement de taxes écologiques telles que la TIPP (des recettes supplémentaires de plusieurs dizaines de millions d'euros en 2013) ou les cartes grises (pas de hausse encore prévue).

Plus généralement, les écologistes ont apporté un regard singulier sur le fonctionnement propre de la Région. Ainsi, ils ont agi pour une rationalisation des organismes associés, tant pour opérer à des rapprochements (vers des fusions) que pour critiquer certaines dépenses. Des propositions ont été formulées pour un fonctionnement plus transparent des organismes

associés. Dans le même registre, ils ont plaidé pour un regroupement des différentes enceintes du Conseil régional sur un même lieu : les études sont encore en cours.

C'est finalement la question du « sens » de l'action régionale qui a souvent été posée. A travers une relativisation des coûts aux regards des impacts sociaux et environnementaux, le groupe EELV a tenu à poser une vision à long terme. L'évaluation des politiques, qui doit être plus systématisée, a également été promue.

Enfin, le groupe EELV s'est prononcé à chaque exercice budgétaire sur la nécessité de renforcer la transparence de l'exécution budgétaire. Critiquant des budgets souvent peu ou mal exécutés, le groupe n'est cependant pas parvenu à modifier profondément ces pratiques. Transferts entre les secteurs, sous-consommations de certaines lignes stratégiques... La mise en place d'une forme expérimentale d'« observatoire de l'exécution budgétaire » peut améliorer ce constat, certaines informations inédites ayant été données en juillet 2013.

1.2 Viser l'exemplarité financière

Le combat principal des écologistes en matière financière est la lutte contre les paradis fiscaux. Cependant, d'autres mesures ont également été prises.

1.2.1 Les écologistes, plutôt seuls contre les paradis fiscaux

Une mesure innovante

Mesure phare du programme écologiste reprise dans l'accord de mandature, le refus de collaborer avec les banques présentes dans les paradis fiscaux est une mesure innovante et porteuse d'espoir.

Le 17 juin 2010, soit moins de 3 mois après l'élection, le groupe EELV obtient une délibération qui est une première en France : « dispositions relatives aux règles de transparence demandées par la Région Ile-de-France à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leur activité dans les paradis fiscaux ». Adoptée à l'unanimité, elle affirme que la Région « exige une pleine transparence de la part de ses partenaires ».

La délibération prévoit :

- La prise en compte, dans le choix des partenaires financiers de la Région (emprunts, obligations, intermédiaires...) de l'existence de filiales dans les Etats et Territoires Non Coopératifs (ETNC), tels que définis par arrêté ministériel
- La prise en compte des procédures et outils mis en œuvre pour lutter contre la fraude fiscale, le blanchiment et la corruption.
- La demande systématique aux établissements partenaires de fournir des éléments sur leur présence, pays par pays : chiffre d'affaires, résultats, effectifs, impôts et taxes payés

Des succès...

L'engagement de la Région Ile-de-France a permis de réelles avancées en matière de lutte contre les paradis fiscaux :

- L'initiative a fait tâche d'huile : aujourd'hui, 18 Régions ont fait voter des textes en faveur de la transparence financière, reprenant partiellement ou totalement la délibération francilienne. Plusieurs villes et un département ont fait de même, tandis qu'à l'étranger (Finlande...) l'initiative est regardée de près

- Une dynamique nationale : l'exemple des Régions a été utilisé sur le plan national pour nourrir des amendements. Aujourd'hui, la transparence pays par pays est devenue obligatoire suite à des amendements écologistes au Parlement
- Des banques concernées : dès l'adoption, les banques partenaires ont été informées de l'initiative. En 2012, première année pleine d'application de la délibération, les banques ont transmis des informations sur leur présence dans les ETNC visés par l'arrêté ministériel. Elles ont également renseigné sur les procédures mises en place pour lutter contre la fraude fiscale, la corruption et le blanchiment. Selon l'administration, ces informations ont été prises en compte dans le choix des partenaires
- Pour renforcer l'effectivité de la mesure, les écologistes ont obtenu que l'Association des Régions de France prenne en charge les démarches. L'ARF fera un envoi vers les banques au nom des différentes régions puis en fera une synthèse, ce qui renforcera à la fois le poids, la crédibilité et l'efficacité de l'initiative des Régions

... Et des résultats qui se font attendre

Malgré les succès cités, l'initiative régionale n'est pas encore parvenue à remplir ses objectifs. Sont notamment à déplorer :

- Le refus des banques de communiquer leurs implantations pays par pays, ces informations étant jugées confidentielles et stratégiques. La mise en œuvre de la législation nationale récente devrait changer la donne
- L'absence de choix significatif parmi les partenaires financiers de la Région. Les banques choisies restent présentes dans les paradis fiscaux (comme quasiment toutes les banques). Absence de transparence de la part de l'administration sur les critères précis qui conduisent à choisir les partenaires financiers. Par exemple, quel surcoût est-on prêt à accepter pour choisir des partenaires plus éthiques ?

Devant cette situation, le groupe EELV a été le seul à multiplier les initiatives : débats en commission des finances, interventions lors du budget et du compte administratif, questions orales et démarche interrégionale appelant à un acte II de la lutte contre les paradis fiscaux...

Le changement de contexte européen, national et l'engagement de l'ARF laissent augurer des perspectives positives. L'enjeu est de pouvoir écarter les banques les moins responsables lors des prochaines consultations.

1.2.2 Pour une Région solidaire et responsable sur le plan financier

Outre la question des paradis fiscaux, le groupe EELV s'est distingué par ses prises de position innovantes sur le plan financier.

Pour des alternatives à la notation financière

Chaque année, comme d'autres collectivités qui ont recours aux emprunts obligataires, la Région Ile-de-France rémunère les services de deux agences de notation. Le groupe EELV s'est mobilisé contre ces dépenses. Les amendements écologistes n'ont cependant pas été adoptés.

Le groupe est resté mobilisé, écrivant un rapport en commission des finances sur le sujet. A défaut de pouvoir proposer le refus de la notation, le rapport proposait notamment :

- Evolution de l'appel d'offres pour une prise en compte croissante d'éléments extra-financiers par les agences de notation
- Rotation des agences partenaires
- Recours possible à une seule agence au lieu de deux,
- Lobbying national et européen pour une évolution de la réglementation
- Possibilité de privilégier les banques qui ont une notation internalisée
- Diversification des financements : emprunt populaire, emprunts groupés...

Pour un financement mutualisé des collectivités

Le groupe EELV s'est mobilisé pour que la Région soit solidaire des collectivités en panne de financements. Cela passait par un soutien aux mécanismes de péréquation, mais aussi par la proposition de soutenir les démarches mutualisées d'emprunts. Les écologistes ont ainsi souhaité que la région, à titre expérimental, tente de lever un emprunt groupé avec d'autres collectivités franciliennes : symbolique de l'identité francilienne, cet emprunt aurait pu marquer le volontarisme régional et la solidarité de la riche Région Ile-de-France avec des collectivités plus en difficulté.

En empruntant collectivement, les collectivités peuvent lever des montants plus significatifs et ainsi obtenir des taux plus avantageux. En ce sens, le groupe EELV a soutenu la préfiguration de l'agence de financement des collectivités, en proposant leur audition en commission des finances. Cette agence, aujourd'hui créée, apportera une réelle réponse aux besoins des collectivités, tout en étant regardante sur la transparence financière des banques. Les écologistes ont proposé le soutien et l'adhésion de la Région à l'association porteuse.

1.3 Perspectives et défis pour la suite de la mandature

- un budget pour 2014 avec une baisse attendue des dotations : proposer un budget sélectif pour financer la conversion écologique.
- Transformer l'essai sur les paradis fiscaux
- Obtenir une plus grande autonomie fiscale
- Renforcer la transparence de l'exécution budgétaire

2 RENDRE L'INSTITUTION REGIONALE EXEMPLAIRE

Sans avoir directement la main sur la gestion de son personnel et de l'institution, les écologistes travaillent au sein de la commission d'appels d'offres, des jurys de concours et des instances paritaires en vue d'améliorer les services publics régionaux qu'ils considèrent comme un élément essentiel de la solidarité sociale et territoriale. Des objectifs sociaux et environnementaux sont fixés dans tous les domaines d'activité de la Région: transports, lycées, logement, etc. mais aussi dans le secteur « administration générale et marchés publics ».

Peu tournée vers l'extérieur, l'administration régionale reste néanmoins un secteur clé en terme d'exemplarité de l'institution dans tous les domaines : commande publique responsable, gestion des ressources humaines, frais de fonctionnement... Les services publics régionaux appartiennent à la collectivité et doivent des comptes aux citoyennes et citoyens : leur gestion doit être exemplaire, transparente et contrôlable par tous. C'est ce que le groupe EELV tente d'impulser au sein de la majorité régionale.

2.1 Améliorer la démocratie régionale

Le groupe des élus EELV a souhaité créer des outils pour renforcer la démocratie régionale, partant du constat que la crise de la représentation n'épargne pas les niveaux locaux et régionaux. Le groupe a souhaité ainsi instaurer un véritable dialogue entre la société civile, les citoyens et l'institution régionale. Il l'a instauré via le droit d'interpellation populaire et les budgets participatifs dans les lycées (cf. partie « lycées »), mais aussi par l'impulsion d'une réelle ouverture des données publiques régionales.

Créer le droit d'interpellation populaire :

Le Droit d'interpellation populaire permet à 50 000 Franciliens de plus de 16 ans (soit +/- 0,5% de la population francilienne de plus de 16 ans) de proposer l'inscription d'un sujet relevant des compétences exercées par la Région à l'ordre du jour de l'assemblée plénière du Conseil régional. Innovant à un niveau régional, ce droit a été assorti d'un comité régional de concertation qui vise à améliorer la consultation citoyenne sur les politiques régionales. Un bémol cependant : si le droit existe et qu'une campagne de communication a été budgétée, le Droit d'interpellation populaire n'a jamais fait l'objet d'une réelle information envers les Franciliens.

Rendre publiques les données régionales:

Si dès septembre 2011 EELV proposait un amendement, adopté à l'unanimité, qui confiait à la nouvelle agence du numérique la mission de promouvoir la mise à disposition des données publiques par les collectivités, source de transparence pour les citoyens et d'innovation pour les entreprises, ce n'est qu'en avril 2013, que la licence ouverte EtaLab a été adoptée dans le cadre de la démarche d'ouverture des données publiques de la Région.

Les écologistes, vigilants à ce que cette démarche d'opendata soit large, facilement accessible et réutilisable sont fers de lance dans l'ouverture des données publiques de la Région. Une telle démarche impose de redéfinir le site Internet régional dans l'objectif d'instituer un véritable droit de réutilisation des informations mises à disposition et de prévoir un modèle de propriété intellectuelle ouvert.

Aujourd'hui, plus de 220 jeux de données sont libérées, accessibles via une plateforme numérique dédiée.

De nouveaux outils d'information, de mise en transparence et de discussion :

Les écologistes ont fait adopter en avril 2013 un amendement visant à ce que la refonte du site internet permette aux franciliennes et aux franciliens :

- D'interpeller directement les élu/es et les groupes politiques par mail,
- De pouvoir consulter les interventions vidéo, sous licence libre, des élu/es régionaux en séance plénière, en dehors de la diffusion en direct,
- De consulter en amont des séances plénières les rapports et projets de délibérations mais aussi de les consulter tout au long du mandat des conseillers régionaux
- D'informer les citoyens des droits et obligations des conseillers régionaux dans l'exercice de leur mandat.

La mise en œuvre, déjà partielle, est en cours.

2.2 Responsabilité sociétale de la Région

Les écologistes ont soutenu l'engagement de la Région dans la démarche d'évaluation ISO 26000 qui constitue une référence incontournable dans les domaines de la responsabilité sociétale et du développement durable. Cette norme, malgré son manque de certifications, présente en effet de nombreuses pistes de gouvernance intéressantes. Les écologistes ont souhaité que la démarche associe en profondeur les agents régionaux, les usagers, les associations, les professionnels et les élus.

Le projet « Région responsable » a officiellement été lancé en novembre 2012. Par ailleurs, une évaluation a eu lieu au premier semestre 2013, visant à mesurer les activités et décisions de la Région. Un plan d'amélioration global, fondé sur les conclusions de cette évaluation, sera ensuite élaboré par la Région.

Enfin, les élu/es ont soutenu la mise en place d'un médiateur régional, un mode alternatif, amiable et gratuit de résolution des litiges entre ses services et les citoyens.

Attentifs à la gestion du personnel, à l'interne, les élu-es participent activement aux Comités techniques paritaires avec les syndicats du personnel et prônent, entre autres, le respect de l'égalité femmes/hommes et du taux légal de 6% d'emploi de travailleurs handicapés. Sur ce dernier point, des efforts ont été faits, mais le taux d'emploi des travailleurs handicapés actuel est de 3,35% (contre 3,02% en 2010, 2,53% en 2009 et 2,13% en 2008).

La Région se doit de mener une politique des ressources humaines volontariste en matière de recrutement, d'insertion et de maintien dans l'emploi de ses travailleurs en situation de handicap.

Par ailleurs, les écologistes encouragent les efforts de l'exécutif pour renforcer l'accessibilité de l'ensemble des sites du Conseil régional (dont les bases de loisirs, les CFA et les lycées).

Enfin, l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'apprentissage a été définie comme l'un des objectifs prioritaires pour 2013 du Contrat d'objectifs et de moyens liant l'État à la Région. Cette thématique fera aussi l'objet de plusieurs appels à projets lancés en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2.3 Renforcer la prise en compte de considérations environnementales et sociales dans les marchés publics de la Région

Les écologistes, en commission d'appel d'offres comme en commission permanente ont martelé leur exigence de la mise en place d'éco-conditionnalité dans les marchés publics de la Région.

C'est à ce titre qu'ils ont soutenu la création de la plateforme d'achat public Maximilien, portail de dématérialisation des marchés publics franciliens qui propose également la mise en place d'un réseau de la commande publique responsable entre collectivités.

Ce portail vise à regrouper l'ensemble de la commande publique francilienne sur un seul site, ce qui permettra de faciliter l'accès à la commande publique aux TPE/PME en leur proposant également un coffre-fort électronique et une bourse à la co et sous-traitance afin de simplifier la constitution de la candidature et de l'offre.

Mais surtout, les écologistes ont obtenu la communication des dossiers de consultations de entreprises en amont de la consultation. Tous les achats sont désormais scrutés : des fournitures de bureaux aux travaux de construction et de réhabilitation des lycées et des centres de formation des apprentis, en passant par les prestations de formation professionnelle. Sont ainsi de mise :

- le renforcement de critères environnementaux et sociaux d'analyse
- l'incitation des entreprises franciliennes à améliorer leur pratique
- le soutien actif à la conversion écologique et sociale des PME/PMI du territoire.

Les élu/es écologistes sont particulièrement vigilants à la gestion des déchets lourds de chantier à chaque marché de travaux ou encore à l'introduction d'heures d'insertion dans les marchés de travaux.

Parmi les avancées importantes obtenues par les écologistes :

Prestation de nettoyage : passage en horaire continu et de journée sur les sites qui le permettent pour les agents de nettoyage des locaux de la région. Un audit est en cours auprès des agents pour étendre cette mesure.

Marché de traiteurs et de plateaux-repas : les prestataires doivent proposer au minimum deux plateaux repas réalisés à partir de produits bio et utilisant des matériaux recyclables ou biodégradables pour les plateaux repas et privilégier les circuits courts.

3 FAIRE PROGRESSER LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE DE L'ECONOMIE

Le contrat écologiste pour l'Île-de-France accorde une place déterminante à la conversion écologique de l'économie. Celle-ci passe par deux leviers principaux. D'abord l'anticipation des évolutions économiques, pour accompagner la reconversion des entreprises polluantes et destructrices de lien social vers des modèles plus vertueux.

Ensuite la dynamisation des activités vertueuses sur les plans économique, social et environnemental, notamment à travers l'innovation : économie verte, économie sociale et solidaire...

Durant le mandat, les écologistes ont développé une approche qualitative du développement économique : tout type d'activité n'étant pas nécessairement facteur de bien-être, le groupe EELV a plaidé pour cibler au maximum l'action régionale vers la conversion écologique de l'économie. Basée sur une démarche appréhendant le long terme, cette approche est un gage de créations d'emplois nombreux, pérennes et de qualité.

3.1 Une pluralité d'avancées en faveur de la conversion écologique de l'économie

3.1.1 Promouvoir des alternatives économiques

Des avancées en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) :

- Inscription d'objectifs forts en matière d'économie sociale et solidaire dans le schéma régional de développement économique et d'innovation : doublement de l'effort en direction de l'ESS sur la mandature. Affirmation de l'ESS comme une priorité régionale
- Abondements budgétaires annuels pour soutenir les budgets alloués à l'ESS
- Instauration d'un objectif de 15% d'entreprises de l'ESS parmi les bénéficiaires du programme d'aides aux petites entreprises PM'up
- Augmentation du soutien aux filières ESS : de 100 000 à 250 000 € par an. Grâce à ces initiatives, la Région a financé en 2013 à hauteur de 250 000€ le commerce équitable et l'insertion par l'activité économique
- Relèvement de 20% du plafond pour le soutien aux coopératives d'activités et d'emplois
- Augmentation du soutien aux projets socialement innovants, de 30 000 à 50 000€
- Lancement d'un plan d'actions pour la mobilisation des marchés publics en faveur des entreprises de l'ESS
- Proposition de soutenir les Pôles territoriaux de coopération économique, pendants solidaires des pôles de compétitivité. La région vise ainsi à soutenir un pôle par département dès 2013.
- Reprise des entreprises par les salariés en coopérative : abondement budgétaire permettant de financer davantage de projets de reprise.

De nouvelles politiques d'avenir :

- **Télétravail** : suite à un amendement EELV au budget 2011, la Région soutient désormais les centres de télétravail ou de *co-working*. En 2012, 17 centres en création ont été soutenus. 16 nouveaux centres vont être soutenus en 2013

- Nouveaux accompagnements aux PME des secteurs « automobile », « aéronautique » et « mécanique ». Plus de 120 000€ sont consacrés dès 2013 à l'économie circulaire et à l'économie de la fonctionnalité (sensibilisation, formation, accompagnement). La Région se lance également dans la structuration de la **filière de la déconstruction / recyclage**
- Investissement régional de 4 millions d'euros en faveur des Fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) dès cette année.

Mise en place d'un « plan d'actions pour une économie locale et collaborative »

En février 2013, le groupe EELV a proposé un plan d'actions d'un genre nouveau qui augurerait d'une politique économique réellement écologiste.

Basé sur la nécessité de recréer un lien entre l'économie et son territoire, autour des circuits courts, le projet a été approuvé par l'Assemblée régionale.

Grâce à EELV, la Région s'est donc engagée pour soutenir financièrement des formes d'échanges qui créent du lien sur un territoire et de la résilience :

- les échanges de biens et de services non marchands (accorderies, systèmes d'échanges locaux - SELS, banques de temps...)
- les monnaies complémentaires locales
- le troc inter-entreprises

Le projet proposait également de soutenir les plateformes de financement participatif (*crowdfunding*) à visée responsable et locale.

Enfin, outre la remise de prix pour des innovations de consommation collaborative (remis lors du *OuiShare Fest*, mai 2013), le plan d'actions proposait un plus grand soutien à l'économie de la fonctionnalité, à travers le programme PM'up et à travers les « plans filière ».

3.1.2 Donner un nouveau cadre aux politiques économiques

Succès des Etats généraux de la conversion écologique

Engagement économique de l'accord de mandature, les Etats Généraux de la conversion écologique et sociale se sont tenus sur plus d'un an. 35 réunions, 65 000 visiteurs uniques sur le site Internet, 300 personnes à l'assemblée de clôture. Les Etats Généraux se sont concentrés sur cinq groupes de travail où les élu/es EELV ont été très présents : Agriculture/alimentation, Bâtiment, HQS, Mobilités et Réindustrialisation.

Près de cent préconisations en sont sorties : certaines sont déjà en cours d'application, d'autres sont à venir.

Une stratégie régionale de développement économique et d'innovation plus écologiste

La stratégie économique régionale 2010-2014 a été fortement influencée par les écologistes. Préparée par quatre groupes de travail, elle a endossé comme axe principal « la conversion écologique de l'économie francilienne ». Outre leur engagement dans le texte global, les écologistes ont introduit des amendements significatifs :

- inclusion de l'ESS comme priorité
- inclusion d'une partie dédiée au développement local
- propositions de critères environnementaux, sociaux et territoriaux systématisés
- proposition d'une politique économique en matière d'énergie

- propositions pour l'exemplarité régionale (agenda 21, marchés publics, lancement d'un grand emprunt pour le développement économique...).

3.2 Réorienter les dispositifs classiques de soutien aux entreprises

3.2.1 Des avancées en matière de soutien aux entreprises

Création d'entreprises :

- Mise en place d'un bonus pour les « primes ADIE ». L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique accorde des prêts à la création de micro-entreprises à des personnes n'ayant pas accès au système bancaire. Les primes complètent le dispositif avec une aide au démarrage et au soutien à l'emploi.

Accompagnement des entreprises :

- L'Agence Régionale de Développement a opéré une mue stratégique : sans délaisser l'appui à l'internationalisation des entreprises, elle accompagne désormais les entreprises du territoire dans leur stratégie de développement local, y compris au niveau écologique. La mise en place de « Paris Région Entreprise » en est un outil innovant, qui de plus permet d'ébaucher la fusion de plusieurs organismes (ARD, CFI, Fonderie, Lieu du Design), pour une plus grande efficacité.
- Assignation d'objectifs environnementaux et de création de liens vers les populations du territoire à l'association Hubstart, en charge de la « promotion internationale » du Grand Roissy
- Extension des aides aux artisans : hausse du plafond de l'aide pour leurs démarches de développement durable.

Structuration des filières :

- Plan filière **santé** : inclusion de critères liés aux besoins sanitaires des pays du Sud, exclusion des filiales des grands groupes parmi les bénéficiaires.
- Plan filière **Industrie** : rejeté par les écologistes pour sa dimension trop peu anticipatrice des modèles d'avenir, la seconde mouture d'un « plan Industrie » a été revue en mai 2013. A noter que les plans filières proposent désormais un axe dédié aux nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de la fonctionnalité...), sur proposition d'EELV.
- Ajout d'un accompagnement aux démarches de développement durable -40 000€- pour les entreprises des filières Optique & Systèmes Complexes et Contenus numériques.

3.2.2 Une réorientation des outils par la mise en place de critères

A chaque assemblée plénière, à chaque commission permanente, le groupe EELV a déposé des amendements pour proposer de mieux cibler les aides régionales vers les initiatives vertueuses. L'ensemble des dispositifs ont ainsi évolué : subventions, apports en capital via des fonds d'investissement, aides à l'innovation, soutiens indirects (pôles de compétitivité...), cofinancements, etc.

- Sous la forme de conditionnalités ou de critères additionnels, les écologistes ont ainsi apporté une plus-value aux politiques, avec l'idée que « tout ce qui fait de l'emploi ou de la croissance n'est pas nécessairement à soutenir ».
- Valorisation des démarches responsables (labellisations ISO 14001, « diversité », « égalité », ISO 26000) ou d'engagements divers (réduction de l'empreinte écologique, précarité de l'emploi, lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales...).

- Prise en compte de l'objet de l'activité pour les financements : quelle plus-value sociale et environnementale de l'activité ?
- Mise en place de critères d'exclusion dans différents fonds / dispositifs : armement, extraction de combustibles fossiles, énergie nucléaire. Obtention du retrait du soutien à des entreprises qui font de la publicité par géolocalisation
- Co-élaboration du référentiel de Haute Qualité Sociale, destiné à encourager la démarche de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises. Mis en place dans le cadre des Etats généraux de la conversion écologique et sociale, le référentiel adresse diverses thématiques : santé et sécurité au travail, dialogue social, emploi de qualité, articulation vie privée/vie professionnelle, gouvernance, égalité professionnelle femmes/hommes et lutte contre les discriminations, formation professionnelle, impact environnemental, engagement sociétal de l'entreprise, réduction des inégalités territoriales/ équilibre territorial, transports et logement, comportement sur les marchés , responsabilité sociale et environnementale des produits/services. Les écologistes ont permis de renforcer la dimension environnementale de la Haute Qualité Sociale, pour qu'une démarche de progrès soit valorisée auprès des entreprises.

3.2.3 Immobilier d'entreprise

- Mise en place d'un bonus pour les opérations immobilières prévoyant la réutilisation de bureaux vacants.

3.2.4 Des avancées en matière de tourisme

- Mise en place progressive d'un City Pass par le Comité Régional de Tourisme, appuyée par le groupe
- Stratégie du tourisme et des loisirs : inscription de l'objectif global du tourisme durable, inscription de la valorisation des paysages, inscription de la nécessaire formation des bénévoles, proposition d'une attention particulière de la région sur la qualité des emplois dans les structures touristiques aidées, respect des trames vertes et bleues
- Systématisation du critère « BBC » (bâtiment basse consommation) pour les constructions touristiques soutenues par la région
- Soutien au tourisme fluvial (amendement budgétaire de 0,5M€ en 2011)
- Adhésion à l'association « acteurs du tourisme durable »

3.2.5 Des avancées en matière de Numérique

- Ouverture des données publiques : EELV a attribué à l'Agence du Numérique (la « Fonderie ») la mission de lutter pour que les collectivités rendent publiques leurs données
- Prévention contre les ondes : EELV a soutenu le développement de la fibre optique en Ile-de-France. EELV a proposé de privilégier le filaire au wifi dans les équipements soutenus
- Filière du jeu vidéo : encadrement des pratiques de l'industrie du jeu vidéo, avec la négociation d'une charte d'engagements avec les entreprises du secteur (protection des mineurs, encadrement de certains modèles économiques, promotion des bonnes pratiques et des *serious games*...)

3.3 Pour la suite de la mandature : initier de nouvelles dynamiques

Certains des vœux des écologistes n'ont pu être satisfaits. Ils comptent bien poursuivre la lutte pendant les deux années qui restent et initier de nouvelles dynamiques.

Ils souhaitent ainsi :

Le renforcement de l'effort en direction de l'ESS :

Notamment budgétaire :

- Lutte contre la sous-consommation des crédits alloués à l'ESS.
- Doublement réel des budgets attribués à l'ESS sur la mandature.
- Renforcement plus significatif de la mobilisation des marchés publics pour l'ESS

Mais aussi dans les dispositifs régionaux :

- Création d'un comité de pilotage pour effectuer le suivi de la politique ESS
- Augmentation de 25% de l'aide par porteur de projet qui se salarie dans une coopérative d'activité et d'emploi
- Création d'une prime de 10 000€ pour la duplication sur d'autres territoires des modèles accompagnés en coopérative d'activité et d'emploi

La simplification de l'action régionale :

- Guichet unique pour les fonds d'investissement : pour les nombreux fonds d'investissement régionaux (Capdécisif, Ile-de-France Capital, Scientipôle, Equisol, fonds régional de co investissement, etc.), EELV a proposé la mise en place d'un point d'entrée unique qui faciliterait l'accès des PME
- Simplification des différents échelons d'actions économique : remise à plat de certaines organisations de marketing territorial peu efficaces (Datagora), remise en cause de certaines politiques départementales (fonds touristiques départementaux...)
- Simplification des sites Internet creersaboite.fr et financersaboite.fr

L'obtention d'une plus grande sélectivité sociale et environnementale des projets soutenus :

- Proposition de supprimer le retrait des subventions ou cotisations à Paris Europlace (Association de promotion de la place financière de Paris) et à Finance Innovation (pôle de compétitivité de la finance)
- Proposition de suppression du soutien à des projets coûteux et alimentant la financiarisation de l'économie, portés par le pôle Finance Innovation
- Proposition d'exclure les activités publicitaires du champ des aides économiques. EELV n'a réussi qu'à inscrire la « vigilance » par rapport à ces activités
- Proposition de ne pas soutenir via le principal dispositif de subventions aux entreprises de la région (PM'up) les entreprises qui présentent un écart de rémunération de plus de 1 à 10
- Immobilier d'entreprises : proposition de réorienter une partie des crédits vers la politique du logement, au vu de la quantité de bureaux vacants en Ile-de-France

La mise en place d'aides à la reconversion automobile

- Alerte sur l'avenir du site d'Aulnay sous Bois et plus généralement de la filière automobile

4 ORGANISER LA CONVERSION ECOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE

Il y a quelques mois, la surface des terres agricoles Franciliennes est passée sous la barre des 50%. La lutte pour la préservation des terres agricoles est permanente, notamment dans le cadre du schéma directeur régional qui sera définitivement voté à l'automne. Et plus que jamais, produire local, manger local est l'enjeu majeur de la politique agricole Francilienne. L'agriculture, et donc l'alimentation de qualité doivent devenir accessible géographiquement, financièrement et culturellement au plus grand nombre. Pour cela, il faut soutenir la nécessaire mutation de l'agriculture intensive, développer l'agriculture de proximité, afin d'atteindre 20% d'agriculture bio en IDF à l'horizon 2020. Le groupe s'affirme ainsi en soutien et complément de la vice-présidente écologiste en charge de l'agriculture, Corinne Rufet, qui a succédé à Hélène Gassin.

4.1 Structurer la filière pour encourager les circuits courts

La mise en place des Etats généraux de la conversion écologique et sociale de l'économie francilienne permettra des contrats de conversion par filières, grâce aux dispositifs « Pass Filières ». Les rencontres autour de l'agriculture ont donné des pistes d'amélioration des politiques publiques sur l'agriculture et l'alimentation, qui ont été présentées dans un rapport en février 2013.

Le dispositif pour l'agriculture permet notamment :

- Des financements pour l'aide à l'organisation du réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap)
- Des dispositifs d'accompagnement des circuits courts pour le développement de la vente directe et des circuits courts
- La revitalisation des filières sacrifiées ces trente dernières années en Ile-de-France : élevages (bovin, ovin, caprin), maraîchage, horticulture, fruits
- L'exploration de nouvelles pistes de production, de diversification mais aussi de mise en réseau via les partenariats instituts citoyens pour la recherche et l'innovation

Par ailleurs, la région se mobilise pour

- Démocratiser l'accès à la terre agricole : les interventions en faveur des petites et moyennes exploitations tournées vers les réels besoins des Francilien/nés sont favorisées

4.2 Promouvoir une agriculture bio et de qualité

Les élu/es écologistes se mobilisent pour :

- Assurer un budget constant pour l'agriculture biologique
- Assurer un soutien financier aux exploitants souhaitant se convertir au bio pour l'acquisition de matériel spécifique
- Renforcer les outils de soutien collectif pour les agriculteurs bio avec la mise en place de programmes d'accompagnement des exploitants bio
- Faciliter le choix des consommateurs : des labels Ile-de-France (déjà utilisés pour le pain Bio d'Ile de France) ou de régions agricoles à l'intérieur du territoire régional sont en cours de développement par le Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire
- Mettre en place une plateforme de recherche en AB associant chercheurs, producteurs et techniciens

- Créer un observatoire économique de l'agriculture biologique pour soutenir les initiatives économiques des producteurs

4.2.1 Des cantines bio et sans OGM

En novembre 2008, le Conseil régional a adopté le principe d'une aide régionale à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires des lycées publics et a affecté une autorisation d'engagement de 0,2M€.

Une aide consacrée à l'introduction de produits biologiques au sein des restaurants scolaires à titre expérimental a donc été créée fin 2009 au sein de l'action « aide régionale à la demi-pension ».

En 2010, 0,16M€ ont été consacrés à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires de 34 lycées pilotes. En 2011, c'est près de 0,2M€ qui ont été consacrés à la prise en charge d'une partie du coût d'introduction des produits dans ces lycées. Lors du budget 2012, nous avons fait sortir la ligne « introduction bio dans les cantine » pour pouvoir en mesurer l'exécution. Nous l'avons également abondée de 100 000€. Ce dispositif rencontre une forte demande.

Il convient donc de le poursuivre, et de l'étendre aux produits locaux, sans OGM et sans phtalates dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la restauration collective qui doit être lancée à la rentrée 2013 pour une Alimentation saine et de qualité accessible à tous.

Pour les lycéens, c'est l'occasion de manger autrement, de découvrir la diversité des produits locaux, et plus globalement de réfléchir à leur mode de consommation.

4.2.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Pour les élu/es écologistes, la lutte contre le gaspillage alimentaire doit se faire en incluant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Ils ont ainsi obtenu que la Région organise des rencontres entre l'industrie agro-alimentaire, les distributeurs, les producteurs et les associations d'aide alimentaire pour chercher des solutions pérennes.

L'observatoire régional des déchets d'Ile-de-France, l'Ordif, étudiera l'impact du marketing des marques alimentaires, dont le packaging promotionnel, sur le gaspillage alimentaire

4.3 Poursuivre la transversalité pour plus d'efficacité

Les élu/es régionaux continueront à se mobiliser pour que les Franciliens/nes bénéficient d'une alimentation de qualité. L'accent va ainsi être mis sur le reste de la mandature sur les liens entre alimentation et santé.

Par ailleurs, les élu/es proposeront une plate-forme régionale (de produits locaux et bio) mettant en lien les acteurs de la restauration collective et les producteurs notamment.

Un parlement régional de l'écologie sera organisé sur l'alimentation et la santé. L'objectif de ces parlements est de réunir l'ensemble des acteurs concernés pour faire évoluer les politiques publiques de la façon la plus efficace possible.

5 AMENAGEMENT : PROTEGER UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT AGRICOLE ET FORESTIER

Si l'Île-de-France est une terre de forte densité - 18% de la population française sur 2% du territoire métropolitain - centrée autour d'une agglomération de taille mondiale, elle était jusqu'à récemment une terre majoritairement rurale (les terres agricoles viennent de passer sous la barre des 50%) et forestière (25% des terres). La Région, compétente sur l'aménagement du territoire, est notamment chargée de rédiger le Schéma Directeur (SDRIF) qui indique les grands axes de développement et les grands équilibres pour les vingt prochaines années. Les principaux enjeux sont la lutte contre l'étalement urbain, le rééquilibrage du territoire et la préservation des corridors écologiques. Or, l'Etat (coresponsable de ce document) a bloqué la procédure en 2008 au titre du projet du Grand Paris, avant de demander un nouveau projet de SDRIF pour la fin de l'année 2013. Sur ce projet majeur pour le territoire, le groupe EELV vient en soutien du Vice-président écologistes en charge de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des territoires ruraux, Alain Amedro.

5.1 Proposer un Schéma Directeur « écologiste »

Le SDRIF est un document majeur puisqu'il permet d'organiser l'aménagement du territoire francilien pour les vingt prochaines années. Sanctionné par délibération du Conseil d'Etat, il est le fruit d'une co-élaboration entre la Région et l'Etat, et associe l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, mais aussi les collectivités et les citoyens par le biais de l'enquête publique. Le projet de SDRIF a été bloqué à cause du projet de Grand Paris en 2008. Il a été relancé avec l'arrivée de la nouvelle majorité. Soumis une première fois au vote du conseil régional d'Île-de-France à l'automne 2012, les élu/es écologistes font le pari d'associer largement militants, associations et citoyens pour enrichir le document de leurs réflexions.

Ainsi, le groupe EELV a défendu la création de Zones Agricoles d'Intérêt Régional (ZAIR), ou encore l'intangibilité de la Trame Verte et Bleue (TVB). De cette manière, les projets de construction devront s'adapter aux corridors écologiques et non plus l'inverse. Durant les débats, les écologistes ont exprimé avec force l'attention toute particulière qu'ils portent au devenir d'un certain nombre de sites sensibles comme le plateau de Saclay, le triangle de Gonesse, la base aérienne de Brétigny-sur-Orge, les plaines de Montesson, de Montjean et de Pierrelaye, ou encore le port d'Achères. Ils ont également contribué à la protection des zones humides, des lisières de forêt et au maintien de la vocation écologique de la petite ceinture parisienne. Enfin, ils ont permis le renforcement des objectifs régionaux en terme de construction de logement social, de rééquilibrage est-ouest du territoire et d'adéquation entre bassins de vie et bassins d'emploi.

5.1.1 ... Sans grands projets inutiles

Pas d'EuropaCity sur le Triangle de Gonesse

Souvent opposés à la droite et même à leurs partenaires de la majorité sur ce sujet, les écologistes n'ont eu de cesse de demander l'étude des projets alternatifs à l'installation du gigantesque centre commercial « Europa City » sur les terres agricoles du Triangle de Gonesse. Tout d'abord, c'est la nature même du projet qui est contestée puisqu'il s'agira d'une zone commerciale et d'attraction à destination du tourisme d'affaire et des étrangers friands de produits luxueux. Outre la pertinence d'installer une piste de ski en Île-de-France, c'est l'adéquation avec les compétences des populations de ce territoire – qui subissent pourtant les nuisances de Roissy – qui est remise en cause. Ce territoire de 700 hectares est d'autant plus stratégique que la part des terres agricoles en Île-de-France est passée en 2013 sous la barre

des 50% des espaces franciliens. Dans le même temps, la multiplication des projets de centres commerciaux et des projets de transports (Nouveau Grand Paris, Boulevard Intercommunal du Paris, Barreau de Gonesse) sur le territoire du Grand Roissy remettent en cause la cohérence de ces initiatives et les prévisions plus qu'optimistes des promoteurs en terme d'emplois et de retombées pour le territoire. Le souhait d'obtenir des études complémentaires n'a pas été suivi par le reste de la majorité régionale.

Préservation du Plateau de Saclay

Malgré des alliances souvent baroques entre productivistes de tous bords, les éluEs écologistes n'ont cessé de dénoncer tous les Grand Projets Inutiles que compte l'Île-de-France. Ils ont ainsi obtenu la préservation des terres agricoles du Plateau de Saclay au-delà des 2300 hectares prévus par la Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ou encore le maintien a minima de 400 hectares de terres agricoles d'un seul tenant sur le triangle de Gonesse, s'attirant ainsi la colère des élus locaux et de l'Etat. Contestant année après année les dépenses envisagées (et largement sous-évaluées) au titre du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et mettant en exergue dégâts qu'il aurait probablement entrainer, les écologistes semblent avoir finalement obtenu gain de cause avec le dernier rapport de la commission Mobilité 21 (également appelé rapport Duron) qui repousse la réalisation du CSNE après 2030. Solidaires des luttes des militants locaux, le groupe EELV a également signifié son profond désaccord sur le projet d'Arena 92 ou d'extension de Roland-Garros sur les serres d'Auteuil à de multiples reprises.

5.1.2 ...Qui préserve le patrimoine naturel Francilien

Le nouveau SDRIF permettra une limitation plus forte de l'extension des surfaces bâties en favorisant la densification, notamment autour des gares, et grâce au développement de nouveaux fronts urbains. Au-delà du seul SDRIF, les élus écologistes ont largement participé au développement des outils régionaux permettant une protection accrue de l'environnement francilien. C'est notamment le cas des Parcs Naturels Régionaux, qui sont actuellement au nombre de quatre (Haute vallée de Chevreuse, Gâtinais français, Vexin français et Oise Pays-de-France), mais qui accueilleront d'ici peu deux nouveaux membres avec le parc de la Brie et des deux Morin et du Bocage gâtinais. Dans le même temps, la Région est intervenue directement par l'achat de terrains sur des sites soumis à des risques naturels ou menacés d'urbanisation et a multiplié ses Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) grâce à l'Agence des Espaces Verts (AEV). Appuyée par sa Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, elle a ainsi contribué au maintien d'une agriculture périurbaine et d'une véritable ceinture verte entourant l'agglomération francilienne. Enfin, le groupe EELV a voulu réconcilier nature et ville soutenant des projets urbains innovants et respectueux de l'environnement grâce à l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains ».

5.1.3 ...Qui assure l'égalité des territoires

Conformément à leur engagement de campagne, les élu/es écologistes ont souhaité faire de l'égalité des territoires le leitmotiv de la politique régionale d'aménagement. En effet, si l'Île-de-France reste la région la plus riche de France, elle est également la plus inégalitaire sur le plan social et territorial. Les écologistes ont ainsi obtenu la mise en place d'une modulation des aides régionales selon la richesse relative des territoires, mais aussi selon les efforts réalisés en terme de construction de logement social et de performance environnementale. Par exemple, la convention qui lie la Région aux départements franciliens est plus avantageuse pour la Seine-Saint-Denis que pour le département des Hauts-de-Seine. Le groupe EELV a été particulièrement attentif à l'ensemble des « territoires fragiles » franciliens. Il s'agit notamment des quartiers concernés par la géographie prioritaire de la politique de la ville, puisque qu'un

tiers des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) du pays se trouve en Île-de-France. Mais il s'agit également des zones périurbaines et rurales souvent éloignées du centre et des réseaux de transport régionaux et où la disparition progressive des services publics contribue largement au sentiment d'abandon des populations qui y vivent. Dans ces deux cas, les élu/es écologistes ont répondu présent par l'allocation de moyens supplémentaires à l'occasion des budgets, ou par l'impulsion de nouvelles politiques renforçant la capacité d'agir des habitants.

5.2 Pour un Grand Paris de l'Égalité

Le groupe EELV a présenté un vœu au Conseil Régional demandant à ce que l'acte trois de la décentralisation permette la constitution d'un réel Grand Paris de l'Égalité. Pour cela, les écologistes mettent en avant le rôle des régions qui peuvent réconcilier les questions de transport, d'aménagement, d'emploi et de développement pour être les fers de lance de la transition écologique. Ils ont demandé en outre la création de nouveaux leviers fiscaux, le renforcement des mécanismes de péréquation en direction des territoires les plus fragiles, l'achèvement de la carte intercommunale ou encore la constitution d'une Autorité organisatrice du logement à l'échelle de l'Île-de-France.

5.3 Préserver les acquis et améliorer encore le schéma directeur

Durant les prochains mois, le projet de SDRIF sera réexaminé par l'assemblée régionale au regard des conclusions de l'enquête publique - qui s'est tenue au printemps 2013 et pour lequel les militan/tes se sont mobilisé/es. Les premiers acquis de l'automne 2012 devront être confirmés pour porter le fer sur de nouvelles batailles. La question du devenir du Triangle de Gonesse devra être abordée pleinement, c'est-à-dire à l'aune des alternatives au projet Europa City aujourd'hui porté par les élus du territoire. La construction de ce « contre-projet » permettra notamment de lutter contre le chantage à l'emploi exercé par les promoteurs et les élus.

Dans la perspective d'un sursaut régional en faveur de la sauvegarde des terres agricoles, le groupe EELV pourrait soutenir la mise en place de Zones Agricoles d'Intérêt Régional. Il importera en premier lieu d'établir un inventaire des structures et organismes publics compétents (SAFER, AEV, EPF, EPA, etc.), mais aussi des acteurs associatifs et solidaires privés, puis d'imaginer une vaste collaboration entre ceux-ci afin d'œuvrer pour une agriculture de qualité et de proximité.

6 DEVELOPPER UN PAQUET CLIMAT-ENERGIE AMBITIEUX

Nous devons préparer aujourd'hui des sociétés justes et sobres en énergie et approvisionnées à 100% par des énergies renouvelables. Dans tous les domaines, nous devons réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de réduction de 40% en 2025.

Des mesures importantes peuvent être prises à l'échelle régionale. La lutte contre la précarité énergétique a ainsi été la priorité pour répondre aux enjeux climatiques mais aussi sociaux de demain. Là encore, les élu/es écologistes viennent en appui de la Vice-présidente Corinne Rufet, qui a récemment succédé à Hélène Gassin.

La Vice-présidente a ainsi fait adopter en Juin 2011 le plan régional Climat-air-énergie. Elle a par ailleurs lancé une série de débats régionaux sur la transition énergétique dont les conclusions viendront alimenter le débat national et la future loi de programmation.

6.1 Assurer la transition énergétique

Sortir du nucléaire :

- Bouleversement psychologique majeur et preuve de leur importance dans l'hémicycle, les élu/es écologistes ont réussi à faire passer leur vœu sur la transition énergétique. En ligne de mire, la sortie du nucléaire, la fermeture des vieilles centrales, la remise en cause du projet d'EPR et notamment des chantiers de Flamanville et Penly, le développement des énergies renouvelables et la maximisation des économies d'énergies

Consolider les budgets de transition :

- En appui de la Vice-présidente, les écologistes ont obtenu d'augmenter le budget de la politique énergie-climat
- Le soutien budgétaire à l'Agence régionale de l'environnement et des énergies nouvelles (Arene) a également été abondé. Cet organisme a entre autres animé la déclinaison francilienne du débat national sur la transition énergétique lors du premier semestre 2013

La SEM Energie Posit'if permettra le déploiement sur le terrain

Afin de sortir des modes traditionnels d'intervention de la puissance publique en faveur de la rénovation thermique, dont l'effet de levier est souvent limité, le groupe EELV s'est mobilisé pour la création d'un outil innovant, la SEM « Energie Posit'if ». Dotée d'un capital initial de plus de 5 millions d'euros, cette SEM aura pour mission de stimuler le lancement de nouvelles opérations de rénovation, grâce à un fonctionnement inédit. Dans un premier temps, elle assurera la maîtrise d'ouvrage complète ainsi que les financements nécessaires aux opérations. Dans un deuxième, elle récupèrera les sommes investies grâce aux économies d'énergie dans les logements rénovés. Ce modèle inédit permet une meilleure mobilisation des acteurs des économies d'énergie, d'importantes économies d'échelle grâce à l'agrégation de petites et moyennes opérations, et la transformation des économies futures de charge en investissement immédiat.

Exemplarité : Entamer la rénovation énergétique des lycées

En relation avec le « Plan Régional pour le Climat », la Conseil régional a conclu à l'urgence de la mise en place d'un plan de rénovation thermique des lycées.

En effet, en 2011 un bilan carbone de la région avait recensé un total d'émission de gaz à effet de serre des propriétés régionales de 435 200T équivalent CO₂, soit un niveau comparable aux émissions annuelles de 58 000 français. Le parc des lycées représente à lui seul les 4/5 de ces émissions. Compte tenu des volumes et quantités en jeu (5.5 millions de m² chauffés, une consommation énergétique globale de 865 GWh), le plan climat proposait une stratégie patrimoniale ambitieuse afin d'engager les investissements nécessaires pour renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées et optimiser en parallèle l'exploitation des installations énergétiques des établissements.

Le programme prévisionnel d'investissements dans les lycées, adopté en novembre 2012, prévoit une enveloppe globale de **2,4 milliards d'euros d'investissement dans les lycées franciliens**. Parmi eux, **350 millions d'euros** seront consacrés aux opérations de rénovation thermique prévues par ce programme prévisionnel d'investissement 2012-2022.

En plus des places nouvelles créées pour répondre aux besoins démographiques, des 3000 places nouvelles en internat, des 48 opérations de rénovation simple et globale et la mise en accessibilité des lycées franciliens, le Conseil régional a adopté une première liste d'opérations de rénovation thermique en application du Plan régional pour le climat.

Le groupe EELV a porté un amendement visant à préciser le calendrier et les modalités d'élaboration d'une liste complémentaire d'opérations de rénovation thermique. L'exécutif a proposé de réexaminer la liste des opérations en fonction des évolutions des objectifs nationaux et régionaux issus du débat national sur la transition énergétique. Cette liste est attendue pour la fin du premier semestre 2014 et prendra en compte les diagnostics et études en cours.

Chaque année, ce sont donc 35 millions d'€ que la Région devra consacrer pour les rénovations thermiques de ses lycées.

6.2 Ne plus exploiter les ressources fossiles

- Pas d'exploitation des gaz de schiste du territoire ! En 2011, déjà, un vœu des écologistes avait permis d'interpeller l'ancienne ministre de l'écologie sur la suspension de l'attribution des permis d'exploration, l'abrogation des permis de recherche et pour un moratoire d'urgence sur tous les forages. Ce vœu demandait également un débat national organisé par la Commission nationale de débat public. Régulièrement, la région affirme son refus d'exploiter ces ressources fossiles

Compenser le carbone émis :

- Un fond **régional de compensation carbone** a été créé dans le plan régional pour le climat afin de financer des projets de lutte contre le changement climatique, de préservation de biens commun et de défense des populations autochtones. L'une des premières contributions était dédiée au fond **Yasuni** en Equateur

6.3 Poursuivre les avancées obtenues pour le reste de la mandature

L'un des enjeux du reste de la mandature sera de poursuivre les actions engagées, de lancer les nouvelles (comme le plan méthanisation), puis de mettre en musique sur le plan régional les préconisations des débats sur l'énergie.

7 LOGEMENT : ASSURER A CHACUN/NE UN HABITAT DE QUALITE

Partant du constat que le mal logement constitue une souffrance quotidienne pour de nombreux francilien-ne-s, les écologistes ont fait campagne sur le thème d'un « habitat de qualité pour toutes et tous ». En effet, la production de logement continue de stagner en Île-de-France alors que les prix ont doublé en une dizaine d'années. On comptait début 2013 plus de 500.000 demandes de logement social en attente. Dans le même temps, la dégradation du parc ancien et l'augmentation du coût de l'énergie font de la lutte contre la précarité énergétique une priorité environnementale et sociale. Les élu/es du groupe, là aussi, viennent en support de la Vice-présidente, Emmanuelle Cosse.

7.1 Investir dans le logement, notamment social

Le contexte de crise économique qui touche l'ensemble du pays, se couple en Île-de-France à un fort tassement de la construction de logements et du marché immobilier. Touchée plus qu'aucune autre région par la crise du logement, l'Île-de-France s'est pourtant dotée d'objectifs ambitieux, portant à 70.000 le nombre de logements à construire chaque année dans son Schéma Directeur (SDRIF). Conformément à leurs engagements de campagne, les élus écologistes ont défendu le renforcement de l'aide régionale aux projets de construction de logements. Le Conseil Régional aura ainsi investi près de 750 millions d'euros durant les trois premières années de la nouvelle mandature. Le rythme de la construction de logement reste cependant en deçà des attentes avec une production annuelle de l'ordre de 35.000 logements. Compte-tenu des spécificités du territoire francilien, et des évolutions foncières propres à une agglomération de taille mondiale, le groupe EELV s'est prononcé pour une évolution significative de la gouvernance du logement en Île-de-France.

7.1.1 Cheminer vers une Autorité Organisatrice du Logement

Conscient/es que la situation particulièrement tendue du marché locatif francilien, notamment social et très social, appelle à une réponse forte et concertée de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités, les élu/es écologistes soutiennent l'idée d'une Autorité Organisatrice du Logement (AOL) à l'échelle de la Région. L'AOL aurait ainsi vocation à rassembler collectivités territoriales et intercommunalités pour relancer la production de logement et pour répondre à la diversité des besoins exprimés localement (zone hyperdense, proche banlieue, périurbain ou rural). Conçue à l'échelle du SDRIF pour appréhender les interrelations entre les territoires franciliens, elle contribuerait à la recherche d'un équilibre global de l'espace régional par une meilleure adéquation entre bassins de vie et bassins d'emplois. Un cadre de référence, ou « plan régional de l'habitat » serait alors conçu pour « territorialiser » l'objectif de 70.000 logements et le ventiler par catégorie de logements souhaités. Plusieurs pistes de financements pourraient être mobiliser : aides à la pierre, fonds d'Action Logement, pénalités des communes pour entorse à la loi SRU, taxe spéciale sur le logement, sur les plus-values immobilières, sur les loyers excessifs, etc. La mobilisation du foncier en matière de logement, le groupe EELV a également soutenu la création d'un établissement publique foncier (EPF) unique à l'échelle régionale.

7.1.2 Intervenir dans les copropriétés dégradées

De nombreuses copropriétés, aujourd'hui dégradées, ont vu ces dernières années leurs charges exploser. Bien souvent, le montant des travaux semble insurmontable pour les résident/es au regard de leurs difficultés économiques personnelles. On estime que les

copropriétés dégradées représentent 15% du parc, et le nombre de contentieux liés aux impayés n'a jamais été aussi important. Situations malheureusement fréquentes en Île-de-France, ces copropriétés en difficulté peuvent dorénavant saisir le Conseil Régional et recevoir des subventions pour financer des travaux de rénovation. C'est notamment le cas du Chêne-Pointu à Clichy-sous-Bois, la plus emblématique d'entre toutes, et qui a été labellisée comme « Copropriété aidée par la Région » en 2013. Le groupe EELV a également défendu le principe du renforcement de Coprocoop, outil d'aménagement qui permet d'intervenir dans les copropriétés dégradées.

7.1.3 Aider les publics en difficulté

Si la crise du logement touche l'ensemble de l'Île-de-France et de ses habitant/es, les élu/es écologistes ont souhaité orienter l'action régionale vers les publics qui peinent le plus à accéder à un logement décent, ou qui subissent davantage de situation de mal-logement. C'est notamment le cas des jeunes qui n'ont que rarement les moyens de s'acquitter des tarifs pratiqués par les agences immobilières et des cautions qu'elles exigent. Les élus écologistes ont donc tout naturellement soutenu la mise en place du dispositif « Solizen » qui permet l'intermédiation locative de la Région pour aider les jeunes dans leur démarche. En outre, le groupe EELV a fortement soutenu la création de logements pour les étudiants et les chercheurs. En ce qui concerne les autres publics prioritaires, la Région aura consacré en trois années :

- 6 millions d'euros pour le soutien à domicile des personnes âgées
- 3 millions d'euros pour les structures d'hébergement non médicalisées
- 11 millions pour des établissements à destinations des femmes victimes de violences
- 32 millions pour les centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri
- 6 millions pour les Gens du voyage
- 1,5 millions pour l'aide à la résorption des bidonvilles
- 9 millions pour les structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap

7.2 Lutter contre la précarité énergétique

Le problème grandissant de la précarité énergétique est le symbole même de la convergence des problématiques sociales, économiques et environnementales, constamment rappelée par les élu/es écologistes. Les populations aux revenus les plus modestes dépensent plus que les autres, en valeur, pour leur énergie, principalement du fait de la mauvaise isolation de leur logement. En Île-de-France, en 2010, près de 330.000 ménages (soit 7,3% du total) qui consacraient plus de 10% de leurs revenus à leur facture énergétique, renonçant même dans certains cas à se chauffer. Or, depuis deux ans, le coût de l'électricité et du gaz n'ont fait que grimper en flèche. La lutte contre la précarité énergétique est donc un des axes prioritaires des interventions du groupe EELV dans le secteur du logement, notamment par le biais d'amendement budgétaires. Ainsi, en 2013, c'est près de 3 millions d'euros supplémentaire qui seront affectés aux actions de rénovation thermique des bâtiments grâce à la proposition des écologistes, reprise par la majorité régionale. Le groupe a également obtenu la création d'un outil innovant, la société d'économie mixte « Energie Positif » (cf page 9).

A chaque discussion budgétaire, les écologistes auront milité pour le maintien a minima des engagements régionaux à destination de ces publics, et auront proposé un renforcement des dispositifs dirigés vers les populations les plus fragiles.

7.3 Pour la suite de la mandature : accompagner la dynamique nationale

En vue de la fin de mandature, il conviendra de s'appuyer sur la dynamique enclenchée au niveau national par Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement, notamment par le biais de son projet de loi ALUR. Ce dernier offre une nouvelle gamme d'outils, et plus particulièrement en ce qui concerne l'habitat participatif et la mise en place de réelles « coopératives d'habitants ». La Région pourrait ainsi susciter le développement de telles initiatives par une aide juridique, financière et opérationnelles aux franciliennes et aux franciliens qui souhaitent franchir le pas.

L'attention devra être également portée aux nouvelles constructions puisque la Région s'est fixé l'objectif ambitieux de 70.000 nouveaux logements construits par an. La question des éco-matériaux et des alternatives au « tout-béton » devra être clairement posée. Néanmoins, il est fort probable que les initiatives en ce sens se situent plutôt en amont de la chaîne du logement avec un travail de fond à engager sur la structuration des filières de production d'éco-matériaux en Île-de-France (donc dans le secteur développement économique).

8 POUR UN CHANGEMENT D'ECHELLE EN POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis les émeutes de 2005 et de 2007, et malgré les sommes importantes versées au titre de la rénovation urbaine, la situation des quartiers dits « politique de la ville » s'est encore dégradée. Les opérations de démolition – reconstruction n'agissant que sur les « lieux » et non sur les « gens », la crise a frappé de plein fouet ces quartiers où le chômage des jeunes atteint aujourd'hui plus de 40% en moyenne, et progresse bien plus vite que dans le reste de la population.

8.1 La politique dédiée de la Région

La politique dédiée de la Région comporte deux grands volets : le renouvellement urbain (qui relève de la délégation logement et politique foncière) et l'animation sociale des quartiers (qui dépend de la délégation politique de la ville). La Région se refuse toutefois à financer les démolitions et accompagne les opérations par le financement d'équipements. Elle participe à la reconstitution de l'offre à travers ses crédits logement « de droit commun ». L'animation sociale des quartiers subventionne le tissu associatif local, directement ou par le biais des municipalités.

Les écologistes ont mis en avant la nécessité de proposer un changement d'échelle pour la politique de la ville, et au préalable, celle d'avoir une visibilité des financements attribués par chaque politique régionale à ces quartiers (évaluation des dispositifs, jaune budgétaire récapitulant les moyens consacrés à ces territoires au titre du droit commun régional); demande restée à ce jour lettre morte. En attente d'une révision par l'Etat de la nouvelle géographie prioritaire, la politique de la ville régionale n'a également pas été refondue.

De 2010 à 2013, les écologistes n'ont pu que regretter la diminution progressive des crédits dédiés à l'animation sociale des quartiers au fil du temps, tentant régulièrement de les renflouer, ainsi que l'absence d'une politique engagée. En effet, l'exécutif régional peu investi sur cette question pourtant essentielle à la gestion de l'Île-de-France a été un frein énorme à la réalisation des ambitions que le groupe des écologistes pouvait avoir en la matière.

Face à ces réalités, le groupe EELV s'est donc saisi des leviers dont il disposait – un groupe important et uni sur ses positions; la présidence de la commission politique de la ville et de la sécurité, qui permet des initiatives et facilite les contacts extérieurs, pour faire bouger les lignes.

Si la politique de la ville n'est pas une compétence régionale définie, le groupe EELV s'est néanmoins très fortement investi sur ce sujet, considérant l'égalité des territoires comme cruciale pour amorcer des changements dans les quartiers populaires :

- renflouement des budgets en animation sociale des quartiers
- contractualisation avec la fédération des centres sociaux pour une reconnaissance de leur travail de terrain, d'un point de vue général (outre le financement d'un grand nombre de centres sociaux chaque année via l'animation sociale des quartiers) et financement tri-annuel. Un « pacte de coopération » est en construction
- lancement d'un Parlement Régional de l'Écologie à Mantes-la-Jolie sur l'innovation sociale et économique dans les quartiers, qui a donné lieu à des propositions concrètes dans les domaines de la formation professionnelle et du développement économique
- simplification en cours des demandes administratives concernant les aides à l'insertion professionnelle

Forts de leur volontarisme en la matière, les élu-es écologistes sont parvenus à valoriser l'impératif de lutte contre les discriminations et les stigmatisations que subissent ces habitants franciliens, tout en souhaitant renforcer leur capacité d'agir et leur rôle au sein de la société. Sans préjuger de tel ou tel projet, c'est bien l'implication du citoyen et la revitalisation des quartiers dégradés qui sont recherchées

Enfin, la commission politique de la ville a augmenté les auditions dans l'idée de relancer l'engagement de la majorité, avec Claude Dilain, (ancien maire de Clichy-sous-Bois), les sociologues Jacques Donzelot et Renaud Epstein, un représentant du Secrétariat général du CIV, des responsables de l'inter-réseau des professionnels du développement social urbain (IRDSU).

8.2 Perspectives d'ici la fin du mandat

Ce n'est qu'avec l'arrivée de la gauche au gouvernement et la mise en route d'une réforme¹ par François Lamy que les choses commencent à changer doucement au sein de la majorité régionale : signature d'une convention d'appui technique avec les centres de ressources franciliens de la politique de la ville; recensement des moyens de droit commun de la Région bénéficiant aux communes qui comportent des quartiers classés en politique de la ville. Mais de nombreuses incertitudes persistent quant à la mise en œuvre des nouvelles directives Lamy par la région...

Pour les 2 dernières années de son mandat, le groupe EELV sera tout particulièrement attentif à la redéfinition de l'intervention de la Région en matière de politique de la ville, notamment à la mise en œuvre des préconisations issues du rapport Bacqué/Mechmache rendu à François Lamy.

Au-delà de toutes ces questions, on ne peut pas évacuer la question première, qui est celle des objectifs fixés à la nouvelle politique.

Les objectifs pourront être les suivants :

- donner aux personnes qui vivent dans les quartiers² les moyens – matériels, culturels, financiers - de leur émancipation et partir des problèmes que vivent les populations présentes sur le territoire, s'interroger (et les interroger!) sur leurs besoins pour accéder à l'emploi et à une vie décente, et prioriser en conséquence les politiques publiques. La région est concernée par un grand nombre de ces politiques (sans oublier les fonds structurels qu'elle aura à gérer)

¹ Très schématiquement la politique de l'Etat s'annonce ainsi : concentration des crédits spécifiques sur des territoires prioritaires moins nombreux (1000 au lieu de 2500); contrat-cadre unique à l'échelle des intercommunalités, qui mettra fin à la séparation entre l'urbain et le social, contrat auquel les régions seront invitées à s'associer; renforcement de la participation des habitant/es. Il est vraisemblable que cette politique se fasse à moyens constants, à quoi il faut ajouter une révision de la DDU et un renforcement des solidarités internes aux intercommunalités.

12 territoires de préfiguration des futurs contrats de ville ont été retenus, dont 2 en Ile-de-France (Plaine Commune, Evry Centre Essonne).

² Dont on sait que, depuis quelques années, la mobilité a diminué

- dans le même temps, favoriser l'organisation et la constitution des habitant/es des quartiers en collectifs autonomes, à même de redonner vie à la démocratie et au débat local

Une question importante subsiste : quels seront les territoires de contractualisation en Ile-de-France, dans la perspective d'une métropole de Paris qui ferait disparaître les intercommunalités de la 1ère couronne? Un contrat unique avec une nouvelle entité de 6 millions d'habitants et regroupant un nombre considérable de territoires « politique de la ville » serait ingérable.

9 GARANTIR LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Le groupe EELV a toujours contesté le lien fait entre politique de la ville et sécurité, joints dans un même secteur et sous une même vice-présidence, et n'a cessé de défendre des positions novatrices et ambitieuses pour un domaine traditionnellement dévolu à l'Etat. La proposition phare défendue par les écologistes durant la campagne – la création de postes de médiateurs – n'ayant pas été reprise dans l'accord de mandature, ces derniers ont mis l'accent sur le primat de la prévention et de la médiation pour rénover efficacement la gestion publique de la sécurité des biens et des personnes. Dans ce domaine, face à la baisse des effectifs, à l'augmentation des inégalités, à la montée en puissance irraisonnée de la vidéosurveillance, la bataille des idées est rude.

L'action du groupe EELV s'est déployée à travers plusieurs axes:

- donner le primat à la prévention, parent pauvre des dernières années, au nom du principe « mieux vaut prévenir que guérir » (et du coût social de la délinquance), dans l'idée de favoriser l'éducation et le travail de longue haleine plutôt que la répression souvent non réparatrice
- donner à la médiation ses lettres de noblesse, en la reconnaissant comme un véritable service public auquel chacun doit pouvoir accéder, comme le mode de droit commun pour le traitement des petits conflits de la vie quotidienne
- réduire le recours aux technologies intrusives, menaçantes pour les libertés individuelles, coûteuse et souvent peu efficaces comme la vidéosurveillance
- appuyer le développement de stratégies territoriales, centrées sur la résolution de problèmes et associant la population

Des résultats ont été obtenus sur plusieurs de ces axes grâce à la constance du groupe EELV et à sa capacité de propositions.

9.1 Proposer des alternatives à la vidéosurveillance

Le groupe EELV a fortement travaillé sur ces questions complexes de sécurité dans les transports, les bases de loisirs ou encore les lycées, et a approfondi sa réflexion face à des politiques souvent orientées vers la réponse rapide et, partant, répressive. Ainsi, les élu-es du groupe se sont par exemple toujours refusés à voter les subventions en faveur de la construction de commissariats, et contrôlent, de manière précise les demandes de subventions en matière de vidéosurveillance.

C'est un sujet sur lequel le groupe EELV se sent encore bien seul. Il a pu obtenir néanmoins des avancées.

9.1.1 Lycées et bases de loisirs.

Désormais, suite à un amendement du groupe EELV, tous les projets d'installation de caméras dans les lycées et dans les bases de loisirs de la région doivent être accompagnés d'un rapport justifiant cet investissement et précisant comment il s'inscrit dans une politique d'ensemble de prévention et de sécurité. Depuis cette date – même si l'on ne peut pas affirmer que cet amendement en est la cause - le nombre de projets de sécurisation comportant l'installation de caméras est en forte régression.

L'IAU a publié en avril 2013 une étude sur la sécurité dans les bases de loisirs qui conforte largement les positions écologistes et qui se conclut par des préconisations que l'exécutif semble disposé à mettre en œuvre. En effet, si la caméra donne un « sentiment de sécurité », les images ne sont pas toujours visionnées, ni même enregistrées.

9.1.2 Dans le domaine des transports.

Un amendement du groupe EELV a permis la réalisation d'une étude indépendante par l'IAU (rapport final en octobre 2013) et la mise en place d'un Comité de suivi et d'évaluation composé d'élus régionaux, chargé de faire des propositions pour l'évolution de la politique de la région et du STIF en matière de prévention et de sécurité. Ce comité est co-présidé par les présidents des commissions transports et mobilités, et politique de la ville et sécurité. Le rapport sortira fin 2013-début 2014. La matière accumulée devrait conduire à préconiser des inflexions significatives de la politique actuelle, mais le débat sera rude, y compris avec les groupes de la majorité.

9.2 Entreprendre des diagnostics territoriaux

Un rapport-cadre de février 2012 redéfinit la politique de la Région en matière de prévention et de médiation. L'élaboration de ce rapport a donné lieu à une véritable concertation en amont avec l'exécutif, qui a accepté d'intégrer des orientations que nous avons commencé à défendre dès la discussion du projet de budget 2011, et qui ont été nourries par la suite par des auditions au sein de la commission.

Ce rapport – avec un volet formation et animation de réseaux - pose les bases d'une politique régionale au service de la médiation, visant à la professionnaliser, à soutenir la mise en place de politiques territoriales à l'instar de ce que fait depuis une dizaine d'années la ville de Pierrefitte.

A ce jour, le bilan est toutefois très mitigé et décevant.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique à travers des marchés publics ou des appels à projets a pris du temps, et a été faite à minima, très en retrait par rapport à ce que vous voulions.

Ainsi, le lancement des 4 premiers diagnostics territoriaux est intervenu seulement à la CP de juillet 2013. Aucun dispositif de suivi de ce qui constitue une expérimentation n'a été défini, aucune animation des communes engagées dans la démarche, et même tout dernièrement nous apprenons par l'extérieur que la Région a décidé de se retirer du Forum Français pour la Sécurité Urbaine, qui rassemble 130 collectivités adhérentes et qui est pour nous un partenaire naturel!

De même, l'animation des réseaux de médiateurs et de professionnels de la prévention s'appuie sur un site internet en cours de construction, qui s'apparente à un simple recensement des prestataires et utilisateurs. Les débats de fond – professionnalisation, modèle économique de la médiation, mise en place de politiques territoriales – n'entrent pas dans le champ de préoccupation de l'exécutif.

9.3 Perspectives d'ici la fin du mandat

- obtenir une révision de la politique de prévention et de sécurité dans les transports, sur la base des préconisations que fera le Comité de suivi et d'évaluation

- obtenir la mise en œuvre du rapport-cadre de 2012 dans toute l'ambition que nous y avons mise

10 PERMETTRE A TOU/TES D'ACCEDER A LA CULTURE

La diversité culturelle est le principal patrimoine de l'Humanité. Elle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que la biodiversité dans l'ordre du vivant. La diversité des expressions culturelles est porteuse de richesse, d'émancipation des citoyens et citoyennes et de mieux vivre ensemble.

En Ile-de-France, le secteur culturel tient une place toute particulière, d'un côté la pression foncière est telle que l'accès à des lieux de création adéquats est particulièrement difficile pour les artistes, de l'autre il existe un foisonnement artistique sans commune mesure en France.

Le secteur créatif représente au minimum 546 077 emplois en France, contre 225 000 dans l'automobile et 152 000 dans les télécoms.

Le secteur culturel francilien concentre 2,2% de l'activité nationale :

- 27 % des compagnies dramatiques
- 13% des scènes nationales
- 31 % des compagnies de danse
- 22 % des écoles de musiques et de danse, 22 % des enseignants et 20% des élèves
- 18 % des salles de cinéma, 33% des recettes
- 52 % des salariés du régime de l'intermittence du spectacle et 22% de la filière culturelle des collectivités territoriales
- **En termes d'emplois, l'Île de France représente 49 % des emplois culturels en France.**
- **Le secteur du Cinéma et de l'audiovisuel seul permet d'employer plus de 130000 personnes en Ile-de-France.**

Paradoxalement, ce foisonnement culturel ne garantit toujours pas un accès équitable à la culture pour tous les franciliens. La Culture va aux cultivés, à ceux qui savent déjà, ceux que l'art a déjà conquis, quand tant d'autres, restant à conquérir, vaincus, s'éloignent de plus en plus, malgré eux, des chemins de la connaissance et de l'ouverture au monde. Le réseau associatif et citoyen de la culture, exsangue, qui palliait jusqu'alors, bon an mal an, les manques des institutions, doivent se résoudre à réduire leurs activités devant les baisses conjuguées de l'Etat, des départements, et maintenant de la Région !

Face à ce constat, les engagements de campagne 2010 des écologistes régionaux se sont concentrés sur :

- La Création de « Fabriques de la culture »
- La mise en place d'une charte de développement culturel
- La sauvegarde de l'accès pour tous à la diversité du cinéma
- La création d'un Centre Ressource sur les Arts Visuels
- Le soutien de l'emploi artistique dans le spectacle vivant
- La mise en œuvre d'une politique de soutien spécifique aux pratiques actuelles de la musique
- Le développement de l'Economie sociale et solidaire des arts et de la Culture
- La création du SOL'Art, système d'échange culturel pour encourager l'engagement associatif

10.1 Les avancées obtenues par les écologistes

10.1.1 Adopter l'agenda 21 de la culture

Engagement tenu via une dynamique lancée à travers l'agenda 21 propre à l'institution régionale, mais aussi par le biais d'Arcadi, l'établissement public de coopération culturelle et de l'Arene, l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies.

En lien avec le Réseau Culture 21, ces deux organismes ont coordonné la mise en place d'un Forum ouvert Île-de-France qui s'inscrit dans le cadre du projet de concertation nationale territorialisée se tenant dans trois autres interrégions sur la thématique Culture et développement durable.

« Ce Forum ouvert culture et développement durable Île-de-France » vise à :

- Permettre une appropriation des enjeux culturels du développement durable par les acteurs du territoire, notamment en s'appuyant sur trois leviers :
 - Promotion de la diversité et reconnaissance des droits culturels
 - Participation et nouvelle gouvernance
 - Transversalité
- Favoriser la mobilisation et l'interconnaissance entre ces acteurs
- Favoriser la mise en place de démarches et d'initiatives à la suite du Forum

Les « Fabriques de la culture » : la culture pour tou/tes et partout

C'est une très grande réussite du groupe qui a pu faire adopter un ambitieux rapport cadre d'aides régionales au Fabriques de Culture. Ces aides en investissements et fonctionnement conséquentes ont été maintenues grâce aux amendements budgétaire 2013 du Groupe.

Les dispositifs relatifs aux fabriques ont pour objectifs de favoriser la création artistique, la diversité culturelle, l'animation du territoire. Ces espaces de travail indépendants sont en effet dédiés principalement à la création artistique et culturelle, à l'expérimentation et à la recherche. L'ensemble des champs de la création artistique peuvent y être représentés, spectacle vivant, arts visuels, arts numériques, littérature, cinéma et/ou audiovisuel, ... afin de favoriser croisements et nouvelles formes de création.

Une fabrique doit faire valoir un projet artistique cohérent et ambitieux, avec un axe fort sur l'accompagnement des artistes et de leur projet, en particulier par la mise à disposition de moyens matériels mais également par le compagnonnage et la transmission des savoirs. La rencontre avec les publics est essentielle : elle s'effectue par la présentation des chantiers de création et par des actions liées au processus de création pour articuler chaque fabrique à son territoire dans une dynamique relationnelle.

Pour aider les acteurs culturels à atteindre ces objectifs, il est proposé de contractualiser des conventions triennales avec des aides régionales pouvant aller jusqu'à 200000 €/an pour le fonctionnement et 500000€ pour des opérations liées à de l'investissement.

L'année dernière, 15 Conventions triennale ont déjà été contractées avec des lieux répartis sur toute l'Île-de-France.

10.1.2 Mettre en place une charte de développement culturel

Réalisée indirectement, grâce à la création de 2 nouvelles lignes budgétaires obtenue par amendement du groupe EELV au budget 2013 :

- **Education à l'Image**

L'éducation à l'image permet de faire évoluer le regard porté par les jeunes sur le cinéma d'auteur populaire, de développer chez eux une approche critique des œuvres, de leur donner la capacité de cerner les enjeux d'un film et les détails de sa fabrication. En partant de la sensibilité développée qu'ont ces jeunes à la culture de l'image, un cercle vertueux se crée grâce à l'éducation à l'image, car il permet de transcender la simple approche de divertissement face à l'industrie de l'image, pour aboutir à une approche artistique et à des vocations professionnelles.

En touchant ce public, l'objectif recherché est donc double : l'insertion professionnelle par le biais de la culture, mais aussi tout simplement l'accès à la culture pour tous.

A ce titre, les écologistes ont demandé et obtenu la création d'un nouveau dispositif d'aides à l'éducation à l'image, au cinéma et à l'audiovisuel à la politique culturelle régionale.

- **Recyclage des décors du cinéma**

Un amendement porté et obtenu par les écologistes régionaux

Le secteur de la culture et notamment le cinéma génère lui aussi des déchets. Des structures se créent pour organiser la collecte et le recyclage. Une étude « déchets » a d'ailleurs été conduite par le collectif ECOPROD, dédié à la réduction de l'empreinte écologique du cinéma et financée par la DIRRECTE Ile-de-France, chargée du développement économique sur le territoire.

Les aides porteront sur :

- Le recyclage de décor, de costumes, de matériel et accessoires et les manifestations culturelles de promotion de cette activité
- La promotion des diverses pratiques de recyclage par des acteurs culturels

- **Sauvegarde de l'accès pour tous à la diversité du cinéma**

La Région Île-de-France est la 1^{re} collectivité de France pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel. Depuis 2001, 800 œuvres ont ainsi été soutenues pour un montant global de 135,6 millions d'euros. Dans le cadre de sa politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, la Région met en œuvre différents dispositifs: aide à la production d'œuvres utilisant de manière significative les industries techniques franciliennes, aide à l'écriture de scénario, aide après réalisation.

Elle finance par ailleurs la modernisation des cinémas franciliens classés art et essai, et l'équipement numérique des salles. Elle assure auprès des lycéens une mission d'éducation à l'image avec les dispositifs régionaux Lycéens et apprentis au cinéma et 'Ciné-clubs'.

Enfin, la Région, qui soutient une quarantaine de manifestations cinématographiques, est également à l'origine de la création du Festival international du film d'environnement (Fife), qui tous les ans, propose gratuitement une sélection de courts et longs métrages, documentaires, web-documentaires et films d'animation.

La Région en récolte les fruits sur un plan économique : 20.000 emplois permanents et 120.000 emplois intermittents sont recensés sur son territoire. **La Région consacre plus de 15 millions d'euros par an à la création** (écriture ou production). Ce qui apporte un soutien indirect à plus de 600 industries techniques réparties dans tous les corps de métier de la chaîne de fabrication des films, lesquelles enregistrent un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros et génèrent plus de 140.000 emplois.

- **Création d'un Centre Ressource sur les Arts Visuels**

Les écologistes n'ont pas obtenu la création de ce centre mais la région a montré un soutien

volontariste au Fond régional d'art contemporain (FRAC) pour une démocratisation et une ouverture des lieux à un public plus et moins « élitistes ».

La Région accompagne chaque année des actions de diffusion et des manifestations dans le domaine des nouveaux médias et de l'art contemporain.

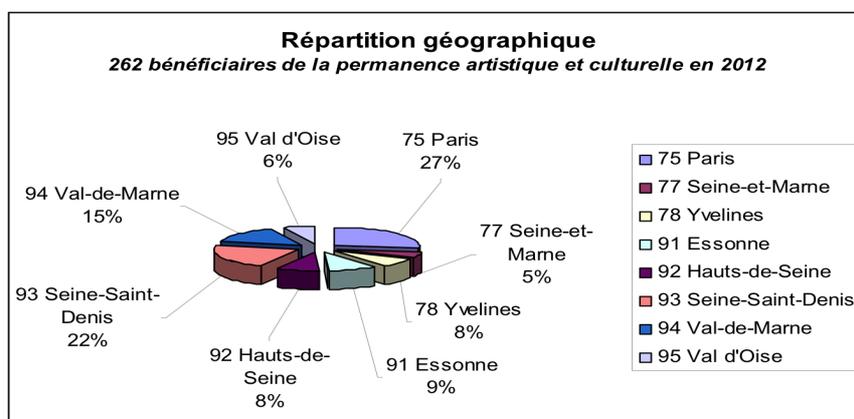
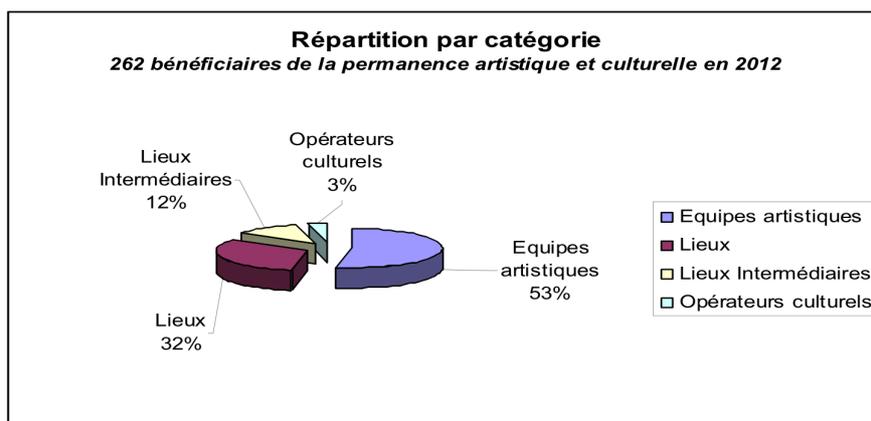
Parmi les projets et les lieux soutenus, la Région accompagne les lieux de diffusion de l'art contemporain en Île-de-France, dont La Galerie à Noisy-le-Sec (93), le Centre photographique d'Île-de-France à Pontault-Combault (77), le Crédac à Ivry-sur-Seine (94) ou TRAM, le réseau des centres d'art en Île-de-France.

En 2012, 51 projets ont été aidés au titre du fonctionnement sur le secteur des arts plastiques et numériques dont une dizaine de manifestations récurrentes comme le Festival Exit à la MAC de Créteil (94), le salon Jeune création au CentQuatre à Paris ou la Biennale d'art contemporain de Gonesse (95).

- **Aide à l'emploi artistique dans le spectacle vivant**

Notamment, grâce au dispositif régional créé en 2005, le dispositif Conventions de permanence artistique et culturelle (PAC), la région poursuit une politique très volontariste en faveur de l'emploi artistique dans le spectacle vivant. Ce dispositif vise à porter, à travers des conventions triennales, des projets de territoire, menés en Île-de-France par des compagnies ou des lieux, dans tous les champs artistiques du spectacle vivant.

En 2012, 262 structures ont bénéficié de la permanence artistique et culturelle, dont 141 équipes artistiques, 115 lieux et neuf opérateurs.



Au delà de ce bilan de la majorité régionale, les écologistes ont souhaité lancer une nouvelle dynamique, dans ce secteur aujourd'hui moins reconnu institutionnellement, les arts de la rue et de la piste

Les Arts de la rue et de la piste enfin organisés

En suivant la même démarche de concertation que pour les Fabriques de Culture lancée pendant plus d'un, les écologistes ont permis la création d'un nouveau dispositif cadre Art de la rue et de la piste. Pour les écologistes, la filière des arts de la rue et de la piste est un champ culturel très stratégique pour le territoire. Itinérant, proposant un large panel de disciplines artistiques, ces arts permettent d'aller à la rencontre d'un public encore trop souvent exclu face à l'offre traditionnelle.

L'Ile-de-France est riche de ce tissu culturel, puisqu'elle accueille près de 30% des compagnies des arts de la piste de toute la France. Si la filière était déjà aidée avec un budget annuel d'un peu plus d'un million d'euros, les écologistes ont souhaité aller encore plus loin en créant un dispositif spécifique à ce secteur :

- L'aide à projet propose une intervention régionale plafonnée à de 40 000€ pour accompagner des projets spécifiques délimités dans le temps
- L'aide à une résidence territoriale, plafonnée à 20 000€, pour les résidences de 1 à 6 mois et 40000 € pour la résidence de 6 à 12 mois

Quelques chiffres :

On peut retenir qu'on compte 230 artistes et compagnies des arts de la rue en Ile-de-France, ce qui représente ¼ des compagnies au niveau national.

On recense en France environ 500 compagnies de cirque de création, dont 25% sous chapiteau, 900 spectacles disponibles et 800 lieux de pratiques amateurs. Parmi ces compagnies, environ 30% sont implantées en Ile-de-France.

Mise en œuvre d'une politique de soutien spécifique aux pratiques actuelles de la musique

Les écologistes sont satisfaits du soutien régional fait aux musiques actuelles – professionnels ou amateurs- et à près de 50 festivals franciliens. Avec, notamment des subventions à des festivals, à des résidences d'artistes, aux disquaires indépendants... Ils entendent cependant avant la fin de leur mandature critériser les aides, notamment aux festivals pour favoriser les initiatives éco responsables.

Festival « Tous en Seine »

A partir de l'année prochaine, un nouveau festival verra le jour. Créé par les écologistes, « Tous en Seine » a pour objectif de sensibiliser les populations à la place, l'usage et la symbolique de l'eau sur le territoire francilien.

La Seine et ses affluents, la Marne et l'Oise, sont le trait d'union entre les territoires et les populations d'Ile-de-France. Ce festival, créé grâce à une concertation menée auprès d'une centaine d'acteurs en Ile-de-France – collectivités, société civile, associations...-, aura lieu de Mars à Septembre, et permettra de fédérer les manifestations existantes et d'en créer de nouvelles.

Lors de la session budgétaire, le conseil régional a voté l'attribution d'une contribution de 250 000 euros pour la création de ce festival dès 2013.

Dans la même veine, la région soutient depuis des années au titre de l'action régionale «Education à l'environnement vers un développement durable» le festival de l'Oh.

Par ailleurs, les écologistes sont à l'initiative d'un soutien régional au festival **We love green au parc de Bagatelle**. Ce festival a pour particularité d'avoir mis en place une réflexion extrêmement poussée sur son empreinte écologique, avec un axe d'expérimentation très important (premier concert entièrement alimenté à l'Énergie solaire et Eolienne, restauration avec tri et compost, décors et équipements réalisés par des étudiants en design uniquement avec des produits recyclables et recyclés. C'est également un festival d'une grande exigence artistique, et familial (ateliers pour enfants sur l'écologie...)

Malheureusement, ces opérations exemplaires restent encore trop dispersées et marginales dans le flot des manifestations musicales proposées en Ile-de-France. Et pour les écologistes, elles sont encore trop peu valorisées par l'institution régionale. A ce titre, les écologistes ont à plusieurs reprises déposé des amendements afin d'exiger une meilleure répartition des aides régionales au profit des festivals sensibles à leur empreinte écologique : réduction des déchets, utilisation de matériel économe en énergie, sensibilisation du public au développement durable...

En ligne de mire des écologistes : le festival Rock en Seine

La reconduction 2013 de la subvention régionale accordée au festival Rock en Seine fut l'occasion d'un nouveau dépôt d'amendement des écologistes. Ils ont demandé une nouvelle fois l'élargissement des tarifs sociaux en direction des jeunes de moins de 26 ans pour cette manifestation Francilienne d'ampleur, la baisse du montant actuel des billets à tarifs réduits, et enfin la suppression du quota de 5000 billets à tarif réduit par jour.

Les éluEs écologistes veulent passer enfin à un dispositif ambitieux et juste en matière de tarification sociale des festivals, conformément à la politique régionale d'accessibilité de tous les publics aux festivals!

Cette requête des écologistes a été malheureusement rejetée par l'exécutif pour l'édition 2013 étant donné le contexte de désengagement inattendu et brutal du Conseil Général 92 dans le soutien financier de cette manifestation culturelle et populaire des Hauts-de-Seine. Cependant, les élu/es EELV ont obtenu de l'exécutif régional une promesse d'audition prochaine de la structure en charge du festival pour engager un plan d'action au coté de la commission culture dès l'édition 2014.

Les écologistes ont rappelé à cet effet l'attention toute particulière qu'ils portent à l'usage éco-responsable du parc de St Cloud lors de cette manifestation.

10.2 Pour la fin de la mandature : démocratiser toujours plus la culture

Les combats que comptent mener les écologistes régionaux jusqu'à la fin de mandature :

- Veiller à une meilleure territorialisation des aides Culture, en particulier pour l'aide aux Fabriques de Culture
- Revoir la répartition des aides régionales pour les festivals, au profit des « petits festivals » et/ou des festivals plus éco responsables (logique de critérisation envisageable)
- Promouvoir de nouveaux festivals éco responsable tel que Menil'fest à Menilmontant.
- Soutenir le développement des Fabriques et la territorialisation des structures des arts de la piste et de la rue
- Pousser à la mise en œuvre effective des actions de recyclage des décors de cinéma et tenter de les décliner à d'autres filières Culture.
- Lancer des opérations symboliques et d'ampleur régionales, tels que l'Usine du Film

Amateur à Aubervilliers pour développer l'action régionale d'éducation à l'image

11 IMPRIMER UNE VISION ECOLOGISTE AUX SPORTS ET LOISIRS

Avec 19.300 clubs et plus de 2,5 millions de licenciés, l'Île-de-France est la première région sportive française. Le sport touche tous les publics, les scolaires et universitaires, les seniors ou encore les personnes en situation de handicap. Pour les écologistes régionaux ce constat appelle à considérer le sport bien au-delà du simple concept de performance ou/et de compétitions.

En effet, pour les écologistes le Sport c'est avant tout un tissu associatif remarquable et engagé qui réunit plus de des 271.000 bénévoles. Le sport c'est un créateur de lien social et un outil d'émancipation pour la jeunesse francilienne. C'est un terrain où peuvent s'exprimer et se vivre concrètement les valeurs de solidarité, de convivialité, de respect du vivre ensemble.

C'est par cet angle que les écologistes régionaux ont souhaité aborder leur mandature, avec comme objectif :

- L'intégration des associations d'éducation populaire dans les dispositifs d'aides régionales
- Le soutien aux pratiques sportives libres (ou non fédérées)
- L'adoption d'une charte éthique pour les financeurs des évènements sportifs
- La défense de manifestations ou d'équipements respectueux des normes environnementales
- La promotion d'équipement de loisirs grand public exemplaires sur le plan environnemental et social

A ce stade de leur mandature, les écologistes régionaux peuvent se féliciter de voir ces valeurs intégrer la politique régionale sport et loisirs, grâce à leur intervention en commission thématique, leur présence dans les Conseils d'administrations des bases de plein air et de loisirs (BPAL), le travail fourni dans le cadre de l'instance de démocratie participative « Conférence régionale du Sport ».

11.1 Déployer les préconisations de la conférence Régionale du Sport

La conférence régionale du sport est exemplaire en terme de démocratie participative, de concertation citoyenne, de mise à disposition des données publiques... Elle élabore des politiques publiques avec et pour les acteurs du monde sportif, les associant en totale transparence à tous les stades de la décision. La conférence régionale du sport permet de répondre directement aux attentes et d'améliorer l'offre sportive dans la région Ile-de-France. Sa composition et son fonctionnement garantissent la possibilité d'une confrontation aux réels besoins du terrain et posent le cadre d'une concertation constructive et effective.

En 2013, des ateliers thématiques ont réuni près de 1000 personnes et produit 45 préconisations précises pour l'avenir et le développement du sport francilien. Des ateliers présidés pour partie par des écologistes dans leurs thématiques de prédilection.

L'atelier « Ile-de-France, Terre d'accueil » a réuni plus de 80 personnes et a permis de dresser des pistes sérieuses d'amélioration et d'extension du dispositif régional Terre d'accueil:

- Développement d'un lien entre le dispositif régional et le forum mondial Educasport (Appels) de novembre 2013
- Etude de l'extension du dispositif "Terre d'accueil" à l'outremer et notamment aux Antilles et la Guyane en perspectives d'une base arrière JO de Rio 2016

L'atelier « **Sport et développement durable** » et L'atelier « éthique et sport » ont permis de dresser des recommandations qui donneront lieu à la création de chartes régionales. Celles-ci lanceront la conversation écologique du secteur sportif en défendant le respect de l'éthique dans les pratiques sportives au niveau amateur comme au niveau professionnel.

Les écologistes régionaux sont aussi attachés au dispositif des **Chèques Transports**, qu'ils souhaitent voir s'étendre encore. Chaque année, 70.000 Chèques Transports permettent de régler les frais de déplacement des équipes de jeunes de 13 à 18 ans, issus de plus de 2.500 associations sportives.

Le dispositif **Ambassadeurs du sport** fait découvrir aux jeunes l'univers et les valeurs de l'olympisme par le biais de sportifs franciliens de haut niveau ayant participé aux Jeux olympiques et paralympiques.

Les écologistes se sont aussi battus pour un dispositif qui leur est cher : **Ile-de-France Terre d'accueil**. Celui-ci permet l'accueil de délégations étrangères issues des pays francophones, ou dans lesquels la Région a signé des accords de coopération prioritaire. Une occasion d'échanges fructueux entre athlètes de haut niveau franciliens et étrangers, mais aussi avec les habitants... A ce titre, les écologistes ont obtenu par le biais d'amendement au Budget 2013, plus de 100000 euros supplémentaires sur cette action.

Ils ont obtenu par ailleurs la mise en place d'un « **guide des bonnes pratiques** » en termes de développement durable à destination des organisateurs d'évènements sportifs. Et la mise en place d'un réseau d'acteurs régionaux du sport et du développement durable que la région accompagne dans leur activités et projets, ou encore un trophée régional « Sport et développement durable ».

11.2 Lutter pour nos valeurs

Cette volonté des écologistes de pousser à la conversion écologique du secteur sportif ne se fait pas sans mal. Elle est souvent source de débat musclé en assemblée régionale où les écologistes n'ont d'autres choix que d'amender certaines délibérations proposées par l'Exécutif Régional, voire voter contre.

11.2.1 Boycot systématique du trust par Areva du Meeting d'athlétisme

Les élu/es EELV refusent le trust d'une manifestation d'athlétisme populaire par une multinationale du lobby nucléaire. Ils sont ainsi opposés systématiquement à ce que la région Ile-de-France continue de financer cette opération de communication et de greenwashing d'un grand industriel du nucléaire. Une manifestation de l'ampleur du meeting international d'athlétisme de Saint-Denis doit véhiculer des valeurs et principes de solidarité, d'entraide, de développement durable. Valeurs que ne véhicule pas le groupe exploitant une des énergies les plus nocives au monde pour l'homme et son environnement. Les élu/es EELV ne cesseront de voter contre le soutien régional de 100 000 euros accordé chaque année à cette manifestation, préférant que cette somme soit affectée à d'autres manifestations sportives.

La politique régionale du sport a pour objectif de soutenir le mouvement sportif et la pratique du sport pour toutes et tous. En ne subventionnant pas le meeting Areva, le Conseil régional pourrait soutenir plusieurs évènements ayant plus de difficultés financières.

11.2.2 Vélodrome de Saint Quentin en Yvelines : c'est toujours non !

Selon la même logique, les écologistes régionaux tiennent à rappeler à chaque occasion leur opposition au projet pharaonique de complexe commercial et sportif « Vélopolis » qui se cache derrière l'opération Vélodrome de Saint Quentin en Yvelines.

En soi, la construction d'un vélodrome de 5000 places sur les emprises naturelles de la base de loisirs est une aberration. Une telle structure est démesurée, allant à l'encontre d'un principe d'urbanisation raisonnable, de protection de l'environnement et des espaces naturels paysagers. Le projet est en complet décalage avec les besoins de la population. Il est même en décalage avec les demandes des associations de cyclistes, qui réclament une utilisation différente de ces moyens (réseau de pistes cyclables, logements, etc.), et non une piste de BMX couverte réservée à quelques sportifs professionnels.

Sous couvert d'une réalisation d'équipement sportif, ce projet est avant tout une opération commerciale qui prévoit un restaurant panoramique, une salle polyvalente, 500 places de parking ou encore 2000 m² de bureaux. Mais l'aberration de ce projet ne s'arrête pas là, puisqu'il est basé sur un montage financier en partenariat public-privé, système de financement dénoncé aujourd'hui par tous, suite aux scandales de mise en faillite d'équipement public financé par des marchés en PPP.

Les élu/es régionaux soutiennent par ailleurs le collectif du groupe des « assignés de Montigny », victime de l'intimidation de la multinationale Bouygues et de la censure à libre parole citoyenne.

Pour toutes ces raisons, là encore les élu/es écologistes continueront à dénoncer ce projet et à voter systématiquement contre toutes nouvelles subventions régionales qui lui seraient associées.

11.3 Miser sur les bases de plein air

La région est propriétaire de 12 bases de plein air et de loisirs franciliennes. Elle est responsable de leur équipement, de leur entretien et de leur sécurité. Elles représentent plus de 3.000 hectares de verdure et d'eau, accueillent près de 10 millions de visiteurs par an, et proposent des dizaines d'activités : golf, équitation, kayak, rafting, natation, escalade... Les écologistes régionaux sont très attachés à ce patrimoine régional, sur lequel ils entendent produire un aménagement exemplaire en matière d'éco responsabilité. Ils y défendent un aménagement respectant la protection de la biodiversité, l'accessibilité et des pratiques innovantes. Certains de nos élu/es siègent aux conseils d'administrations de ces bases de loisirs, comme par exemple celles de Draveil et celle de la Corniche des Forts en Seine-Saint-Denis située au cœur des villes de Pantin, Les Lilas, Noisy-le-Sec et Romainville. Pour cette dernière, les élu/es veillent à ce que l'aménagement se fasse dans le respect du patrimoine naturel exceptionnel (40 hectares) qui s'est transformé en plusieurs décennies en véritable forêt. Et poussent à orienter les animations de cette base sur des activités liées au 4 km de prairie (jardins familiaux...).

Jusqu'à la fin de mandature, les écologistes régionaux vont continuer leurs combats pour :

- Faire des bases de plein air et de loisirs des vitrines d'aménagement éco responsable du territoire
- Développer la pratique libre du sport en soutenant davantage les structures d'éducation populaire

- S'appuyer sur l'instance de Concertation Publique qu'est la Conférence Régionale du Sport pour établir une critérisations des aides régionales en faveur des projets sportifs éco responsables
- Etendre le dispositif Ile-de-France Terre d'accueil

12 JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INEGALITES

L'enjeu pour les écologistes est de lutter pour une égalité réelle et la fin des discriminations, dans l'ensemble des politiques publiques. Le rôle des associations est majeur et le groupe des élu/es s'efforce de les aider financièrement et matériellement pour développer leur action de terrain

12.1 Rendre transversale la lutte

Les dispositifs mis en place par le groupe pour accélérer la prise en compte permanente des discriminations et des inégalités femmes-hommes ont été les suivantes :

- Question d'actualité EELV sur la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour l'égalité
- Maintien du budget lutte contre les discriminations
- Création de l'ARPE, l'agence régionale de promotion de l'égalité. Cette agence sera animatrice d'un cycle de conférences régionales jusqu'en 2016 sur la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes
- Dispositif pour rendre publiques les données régionales sur les statistiques genrées dont dispose la région
- Création d'une action visant à renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans les espaces publics

12.2 Protéger les Roms

- Organisation d'une grande conférence citoyenne sur la question des Roms en Ile-de-France
- En 2010, sur proposition des écologistes, la région Ile-De-France a soutenu le collectif pour la commémoration de l'internement des tsiganes et gens du voyage au camp de Linas Montlhéry en Essonne

12.3 Les associations au cœur de la fin de la mandature

Pendant toute cette première partie du mandat, le groupe EELV a obtenu le maintien du budget Fonds régional de développement de la vie associative. Il faut aller encore plus loin pour la suite. Les associations font face à de nombreuses difficultés (retards de paiements, dossiers administratifs complexes, baisses de leurs financements) et les élu/es vont faire en sorte de remettre à plat le règlement budgétaire et financier de la région.

13 TRANSPORTS : DONNER LA PRIORITE AUX DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Le développement de l'Île-de-France a été marqué dans les dernières décennies par l'étalement urbain et par une dissociation croissante entre habitat et emploi. Cette évolution a des conséquences environnementales : consommation d'espaces naturels et agricoles; plus de mobilité automobile, et donc d'émissions de gaz à effet de serre. Elle aggrave aussi les inégalités sociales, puisque ce sont les couches populaires et moyennes, chassées peu à peu des centres, qui en sont les premières victimes, en termes d'accès à l'emploi et de dépenses de transport. Quelques chiffres soulignent l'ampleur du problème. 73% des emplois sont accessibles en transport en commun en moins d'une heure pour un/e habitant/e de Paris; 14% seulement pour un/e habitant/e de grande couronne ; et c'est le cas pour 30% seulement des emplois ouvriers. Un ménage qui habite dans les zones les plus enclavées dépense 30% et plus de ses revenus en transports, autant que pour se loger !

Une récente étude d'Airparif indique que la qualité de l'air s'améliore légèrement à Paris comme dans l'ensemble de l'Île-de-France entre 2002 et 2012, néanmoins cette amélioration reste principalement freinée par la diésélisation du parc automobile. D'ailleurs, en 2012, les niveaux de pollution aux particules et au dioxyde d'azote restent supérieurs à la réglementation le long des trafics routiers

Face à ce constat, les élu/es écologistes se sont engagé/es dans leur mandat à faire du secteur des transports une grande priorité. Pour les écologistes, changer la politique des transports est un levier incontournable pour la conversion écologique du territoire francilien et l'amélioration du quotidien de près de 12 millions de franciliennes et franciliens.

C'est en ce sens que les écologistes se sont battus pour obtenir la présidence de cette première délégation régionale, avec l'élection de Pierre Serne, qui succède à Jean-Vincent Placé, à la fonction de vice-président en charge des transports. Ces vice-présidents écologistes auront permis d'engager une politique très ambitieuse en la matière **qui va bien au-delà de l'accord de mandature**. Un travail exécutif qui a pu être enrichi par un militantisme parlementaire du groupe des 51 élu/es, guidés par les commissaires transports et les administrateurs du STIF écologistes. Ils ont joué pleinement leur rôle législatif pour débloquer des dossiers pour lesquels la mise en œuvre était trop lente, et exhorter l'exécutif à plus de volontarisme encore.

Pour répondre à leur engagement de campagne, les écologistes ont suivi une ligne politique qui porte sur 4 axes prioritaires :

- La **réduction du temps de transport en Ile-de-France** : en créant des services de bus pour desservir des zones d'emplois existantes ; en donnant une priorité à l'amélioration des dessertes internes des bassins de vie pour inciter les activités correspondant aux besoins des actifs locaux à venir s'y implanter
- Une **tarification des transports collectifs plus juste** et contribuant à construire un sentiment d'appartenance à un même territoire régional, à travers une mesure phare de dézonage totale du réseau de TC francilien : le Pass Navigo unique pour toute l'Île-de-France
- La mise en œuvre de **mesures d'urgence pour améliorer l'offre de services**, à

plus forte raison pour la grande couronne, grâce à des investissements massifs pour moderniser les structures existantes, prolonger des lignes : 7 milliards d'euros vont y être consacrés d'ici 2017

- La **conversion écologique du transport de marchandises routier** au profit d'un report modal au fret ferroviaire et fluvial, à travers la sensibilisation des acteurs de ce secteur d'activités aux bonnes pratiques environnementales et des incitations pour les accompagner dans cette mutation nécessaire

13.1 Remettre de la proximité dans nos territoires

En complément du bilan positif de leur vice-président écologiste, voici ce que les élu/es régionaux EELV ont obtenu comme avancées pour les franciliennes et franciliens :

Réduction du temps de parcours :

La réduction du temps de parcours, c'est avant tout plus de transport en commun adapté au besoin quotidien de la population grâce à un maillage fin des territoires : des lignes de bus express, des TAD (transport à la demande), un développement de l'offre bus et une désaturation générale des lignes existantes, prioritairement en grande couronne.

- **Une offre bus étendue**

Pour se faire les administratrices et administrateurs écologistes se sont mobilisés pour faire adopter par le Conseil d'administration du STIF un ambitieux plan d'actions Bus sur la période 2013-2016.

Pas moins de 160 millions d'euros seront alloués à ce programme d'investissement pour la période 2013-2016, soit 40 millions d'euros par an. En comparaison d'avec l'effort financier sur la période 2005-2012, il s'agit d'une augmentation de près de 25%. Cela représente 800 opérations sur quatre ans.

La priorité est donnée à la desserte fine **des territoires enclavés et à la grande couronne** qui bénéficiera de **60% de ces crédits (contre 37% seulement entre 2005 et 2012)**. Il s'agit ainsi de renforcer l'attractivité de l'offre bus existante présentant de fortes lacunes de desserte pour les déplacements en soirée, en heures creuses, le week-end... et de desservir des secteurs qui n'ont bien souvent pas d'autres alternatives en termes de transports en commun.

L'influence des écologistes sur ce dossier aura permis par ailleurs d'engager une méthodologie de travail plus collaborative et collégiale avec les acteurs du terrain, en associant les collectivités en amont de ce travail de programmation d'investissement Bus.

- **Plus de ligne de bus Express :**

Exploitées principalement avec du matériel autocar, les lignes Express proposent des temps de parcours très attractifs sur de longues distances.

	Paris	Cœur de métropole	Agglomération centrale	Pôles de centralité	Territoire rural
Nombre d'opérations	97	181	76	24	16
Nombre de lignes concernées	50	94	45	15	9
Milliers de km d'offre supplémentaires	2 840	4 460	2 089	553	71
Participation financière STIF en M€ 2012	16,6	28,7	9,2	2,9	0,2

Répartition des développements d'offre Lignes fortes par zone SDRIF. source : SYSTRA Conseil.

- **Plus de transport à la demande et services réguliers locaux**

En janvier 2013, 33 collectivités étaient devenues autorités organisatrices de proximité pour 49 services réguliers locaux (SRL) et 15 systèmes de transport à la demande (TAD)

Un exemple : « Filéo » est le service de transport à la demande pour la desserte de la plateforme aéroportuaire de Roissy. Le service est constitué de 8 lignes, complémentaires aux lignes régulières de jour, desservant près de 20 communes.

Sortir de la motorisation diesel

Dans le cadre du lancement de ce Plan Bus, les écologistes ont par ailleurs tenu par voie d'amendement à faire adopter par le STIF une sortie du diesel pour l'ensemble des bus franciliens des réseaux RATP et Optile, afin de répondre à l'urgence de la pollution aux particules. L'OMS a confirmé récemment l'urgence sanitaire quant aux effets du diesel sur la santé publique. La pollution aux particules expose, selon AirParif plus de 1,8 millions de franciliens.

Cette intervention des écologistes a permis de mettre en place un comité de pilotage ouvert au sein du STIF. Sa mission sera de choisir la motorisation la plus neutre possible en terme d'environnement et de santé publique, puis définir le calendrier et la méthode de sortie définitive du diesel.

13.2 Ecomobilité : inventer les transports de demain

Réduire les temps de transports, c'est aussi fluidifier les déplacements en remettant au cœur de la chaîne de l'intermodalité les modes doux. Ils sont non polluants et s'avèrent plus rapides sur certains parcours. Par ailleurs, les bonnes pratiques en terme d'ecomobilité sont pour les écologistes la condition sine qua non pour lutter contre l'usage abusif de la voiture particulière et changer en profondeur les pratiques de déplacements.

Les écologistes régionaux n'ont eu de cesse de défendre la promotion de l'ecomobilité à travers leurs interventions dans le cadre du vote régional des orientations budgétaires, ou des documents de planification et d'aménagement du territoire (PDU/SDRIF), et à travers l'instance de concertation publique dont ils sont à l'initiative, EGCES Mobilité durable.

Les interventions budgétaires des écologistes en faveur de la promotion de l'ecomobilité.

- Au budget 2012 :

La capacité d'innovation du territoire francilien reste la meilleure alternative pour respecter ses engagements et ses obligations en terme de réduction de gaz à effet de serre, tout en préservant la liberté de mobilité des franciliennes et franciliens. La promotion des projets ou

programmes innovants ou expérimentaux doit être une priorité, afin de devancer au mieux les problématiques de mobilité de demain. La réalisation d'études portant notamment sur l'évaluation des systèmes multimodaux et sur l'impact des nouvelles technologies sur les mobilités va de sens.

A ce titre et en anticipation d'une révision d'un Plan de déplacement urbain (PDUIF) volontariste en la matière, les écologistes ont porté un amendement au budget 2012 pour abonder d'un million supplémentaire l'action régionale « Etudes générales, expérimentation et innovation »

- Au budget 2013 :

Dans la même dynamique qu'au budget 2012, les écologistes ont souhaité aller encore plus loin pour répondre à cette nécessité d'innovation et d'expérimentation en matière d'écomobilité. A cet effet un amendement budgétaire sera déposé pour abonder de 500 000 euros supplémentaires cette action « d'Etudes générales, expérimentations et innovation ». Plus particulièrement pour soutenir les études de déclinaison territoriale du Plan Régional de Mobilité Durable et du Plan de Déplacement Urbain, et les études des Plans Locaux de Déplacement, afin d'y intégrer des évaluations environnementales comparatives d'impact énergétique des modes de transports, avec proposition de scénarii de plan de transport qui prennent en compte ce paramètre.

- A travers l'intervention des écologistes régionaux dans les document de planification (PDUIF/SDRIF) et dans le PRMD (Plan Régional de Mobilité Durable) :

Satisfaits du projet PDUIF et du PRMD présentés par leur vice-président Transport, qui remet entre autre au cœur de la chaîne des déplacements le piéton et les modes doux, et qui rebat diamétralement les cartes du partage de la voirie au profit de la multimodalité et des modes actifs, les écologistes ont tenu tout de même à l'enrichir à travers le dépôt d'un certains nombre d'amendements qui ont permis :

- Au titre de l'exemplarité de la Région, de mettre en œuvre un Plan de Déplacement de l'Administration Régionale, élaboré en concertation avec les partenaires sociaux. Ce plan vise à offrir à l'Île-de-France une vitrine des bonnes pratiques en matière de mobilité durable et ainsi à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le réchauffement climatique
- d'élargir le soutien régional au Plan de déplacement d'Etablissement Scolaire (PDES) au-delà des établissements scolaires relevant strictement de la compétence directe de la Région, aux Collèges, Campus universitaires et Ecoles Élémentaires
- d'élargir le dispositif d'aide au PDE au-delà des territoires en PACTE
- de donner la priorité au volet « présence humaine » et à la médiation dans les dispositifs de prévention et de sécurité
- de mettre en place des études comparatives d'impact territorial Mobilité avant chaque nouveau projet de création d'infrastructure par un organisme indépendant du maître d'ouvrage. Celles-ci auront pour objectif d'évaluer leur pertinence en fonction des impacts sur l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre le réchauffement climatique, l'optimisation de l'exploitation routière
- l'expérimentation du péage urbain pour les Poids Lourds en transit en Île-de-France
- la Mise en œuvre de Zones d'Action Prioritaires pour l'Air (ZAPA) en Ile de France, zones qui permettent aux collectivités volontaires de restreindre la circulation des véhicules les plus polluants
- de joindre au débat public du PDUIF les préconisations du « Groupe Mobilité des Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale »

- A travers le Projet de Schéma Directeur régional:

Par le biais d'amendements et de vœux, les écologistes régionaux ont là encore tenté de peser de leur poids parlementaire pour imposer une vision responsable de l'aménagement du territoire de ce projet SDRIF 2013, sur le volet transport entre autre :

- A commencer par le dépôt d'un amendement pour la suppression du barreau ferré entre le RER D et B sur le triangle de Gonesse.

- Le dépôt d'un amendement au projet SDRIF pour conditionner « L'urbanisation sur le triangle de Gonesse », cette urbanisation est ainsi conditionnée à des analyses fonctionnelles permettant de garantir la préservation de la fonctionnalité d'un seul tenant des terres agricoles existantes, ainsi qu'à un aménagement du segment existant du Boulevard Intercommunal du Parisis permettant la création d'une voie dédiée aux Bus en capacité d'accueillir un tracé alternatif du BHNS »

- L'annulation de tous les projets d'infrastructures transports en mode lourd sur le triangle de Gonesse (Nouvelle gare triangle de Gonesse/barreau ferré entre le RER D et B, etc.) est une priorité pour les écologistes régionaux. La sauvegarde du triangle de Gonesse de l'urbanisation sauvage est pour les écologistes un combat primordial.

- Il en va de même sur la demande d'une réflexion sur un tracé alternatif au BHNS et la minimisation de l'emprise foncière du boulevard Intercommunal du Parisis.

Ce combat a donné lieu par ailleurs à des vœux et amendements du groupe au STIF, et en séance régionale pour interpellier le président de région. Les écologistes persisteront et ne cesseront jamais de s'opposer à la vision productiviste et hors sol de l'aménagement du triangle représenté par le projet pharaonique Europacity accompagné de son package nouvelle infrastructures transports dont une gare en plein champ !

- Suppression du tracé C13 sur la carte du SDRIF, car il traverse de nombreuses communes du Vexin. Or, celles-ci se sont toutes prononcées contre ce tracé, ainsi que le conseil général du Val d'Oise. De plus, ce tracé n'est pas compatible avec la charte du Parc Naturel du Vexin qu'il traverse.

- Etats généraux de la conversion écologique pour la mobilité durable :

A l'initiative des écologistes, la majorité régionale s'était engagée lors des dernières élections à mettre en place en Île-de-France des États généraux de la conversion écologique et sociale (EGCES) pour accompagner et favoriser la transition de l'économie francilienne, concilier développement économique et exigence écologique et sociale. Lancés publiquement à l'initiative du conseil régional le 21 novembre 2011, ces états généraux ont réuni experts, professionnels, entreprises, associations, élus, citoyens... autour d'un triple objectif – réduire notre empreinte écologique, favoriser un modèle de développement à « haute qualité sociale » et diminuer les inégalités sociales et territoriales –, et d'un cahier des charges clair : élaborer des préconisations opérationnelles à destination des acteurs publics mais aussi privés, entreprises, professionnels, associations...

Le groupe de travail Mobilités a entraîné une série de préconisations en matière d'écomobilité

qui ont vocation à être mise en œuvre par l'exécutif régional.

13.3 Créer une tarification plus juste

Pour les écologistes régionaux, la tarification des transports est un sujet majeur, vu la part élevée et croissante du budget transports dans les dépenses des ménages. A ce titre, ils se sont engagés à réformer en profondeur le système tarifaire des réseaux Franciliens avant la fin de leur mandat régional.

A travers des amendements, ils ont par exemple permis d'impulser un mécanisme de tarification sociale volontariste en direction des titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés

En route vers le Pass Unique, plébiscité par les Francilien/nes

Grâce aux écologistes, la majorité régionale a acté dès 2011 la création d'un Pass Navigo à tarif unique sur l'ensemble de L'Ile-de-France, calé sur le tarif de la zone 1-2. Les écologistes avaient obtenu auparavant la suppression des zones 8, 7, 6.

Aujourd'hui, à défaut d'avoir obtenu de la part de l'Etat les crédits nécessaires pour mettre en œuvre dès à présent la mesure du dézonage intégral et permanent sans impacter les usagers, les écologistes avancent par étape.

Ils ont obtenu dès 2012 le dézonage du pass Navigo les week-ends et jours fériés, accompagné de la création du complément de parcours.

En 2013, une nouvelle étape vers le dézonage intégral et permanent du pass Navigo en Ile-de-France vient d'être franchie avec le dézonage en période estivale. Du 13 juillet au 18 août 2013, les Francilien/nes pourront circuler sur l'ensemble du territoire avec leur Pass Navigo. Par ailleurs, les habitants de la zone 5 bénéficieront d'une réduction de 7,5% sur leur abonnement.

L'accueil très favorable de ces premières mesures de tarification par les usagers franciliens incite les écologistes à continuer la bataille pour la mise en œuvre de la mesure du dézonage intégral et permanent du Pass unique avant 2015 !

Les écologistes ont redoublé d'effort cette année encore pour obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre du Pass unique via :

- Le lancement d'une pétition publique (tarifunique.fr)
- Une proposition d'articles additionnels sur le protocole d'accord Etat / Région pour le financement du Nouveau Grand Paris qui engage l'état à trouver les moyens de financement des coûts de fonctionnement du futur réseau en intégrant la mesure du Passe Unique
- Un vœu au Syndicat des Transports d'Ile-de-France en février 2013 pour que son président obtienne que la Région reçoive directement le Versement Transport dans le cadre d'un transfert de compétence. Cette ressource directe nouvelle permettrait à la Région et à l'autorité organisatrice des transports urbains en Ile de France notamment de financer le Passe unique, sans faire peser le coût de la mesure sur l'utilisateur. Un vœu malheureusement rejeté par les autres groupes de la majorité
- Enfin à travers des interventions et des amendements des sénateurs, députés écologistes. Des propositions de solutions de mécanismes de financement rejetées à chaque fois par les socialistes parlementaires

13.4 Entamer la Conversion écologique du transport de marchandises routier au profit d'un report modal au fret ferroviaire et fluvial

L'impact du transport de marchandises en Île-de-France est considérable. Un impact double : économique, à encourager ; écologique, à maîtriser. La « conversion écologique des déplacements » est la feuille de route qu'a fait sienne Jean-Vincent Placé, puis Pierre Serne en tant que vice-président aux Transports, exhortés par les éluEs régionaux de leur groupe.

L'état des lieux actuel du fret est très préoccupant. La part du fret ferroviaire et fluvial a chuté de 43 % en 1980 à 15 % en 2009 en tonne.km, notamment faute d'investissements. La part de marché du routier est écrasante : près de 90 % en Île-de-France !

Ce constat se traduit par la déshérence d'importantes plateformes de triage dont la sauvegarde en destination fret est capitale. Il devenait urgent de réfléchir au transfert modal vers des modes plus « propres » et de corriger ce déséquilibre. Ce constat est collectivement admis et rappelé, aussi bien lors du Grenelle de l'environnement qu'au sommet de Copenhague.

Les nouveaux objectifs traduisent une volonté claire de voir se développer le fer et le fleuve, en faisant évoluer la part modale de 15 à 25 % à l'échéance 2022, réduisant ainsi nettement la part du routier et de l'aérien. De son côté, la Commission européenne souhaite qu'en 2050 la moitié du transport interurbain de passagers et de marchandises soit assurée par voies ferroviaires et navigables.

La question environnementale doit être au cœur de l'action pour les écologistes, aussi il paraît primordial d'encourager le fret de proximité et le report modal du routier vers le fer et le fluvial, la dépollution des sites logistiques dégradés, le développement de l'innovation, mais aussi de moduler la taxe poids lourd avec l'Etat.

D'ores et déjà, certains projets sont en cours, tels que le financement du plan Seine, du plan Oise, le lancement d'une grande enquête régionale sur le transport de marchandises en Ile-de-France, ou encore le lancement des projets EuroCarex et Autoroutes ferroviaires.

Au-delà des expérimentations et de partenariats dans lesquels la Région Ile-de-France a déjà eu l'occasion de s'impliquer, la région a décidé pour cette mandature de devenir un véritable acteur pilote. Depuis 2011, elle a ainsi lancé :

- **Les assises du Fret**

Elles réunissent plus de 500 acteurs locaux et nationaux et dont les premières conséquences concrètes sont en cours de mise en œuvre :

- l'élaboration avec l'Etat d'un plan d'investissement en faveur du fret à l'horizon 2020,
- un programme de modernisation et de remise à niveau des grandes plate-formes dédiées au fret industriel et à logistique urbaine,
- une meilleure coordination des politiques de circulation du fret,
- une valorisation de la filière et de ses métiers.

- **Une Expérimentation tram-fret**

La RATP et la ville de Paris ont proposé à leurs partenaires d'engager en 2011-2012 une expérimentation d'utilisation des tramways pour transporter des marchandises. Ce concept

appelé TramFret a déjà été expérimenté à Karlsruhe en Allemagne. L'expérimentation envisagée en Ile-de-France prévoit, dans un premier temps, un volet études, puis la mise en place d'un service test entre la RATP et un chargeur. Cette opération relève complètement de la politique régionale de transport des marchandises. Elle s'inscrit pleinement dans les perspectives tracées lors des assises du fret de juin 2011 en matière d'innovation par la délibération n° CP 10-784 du 17 novembre 2010.

- **L'internet Physique**

Dans le cadre des réflexions de la Région Ile de France sur la logistique urbaine durable, les écologistes régionaux ont tenu à valoriser et promouvoir une innovation exemplaire de deux chercheurs Québécois, les Professeurs Benoît Montreuil (membre fondateur du CIRRELT, le centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et les transports) et Mustapha Lounès de l'université de Laval, qui développent un nouveau concept de transport des marchandises connu sous le nom d' « **Internet physique** ».

En quoi consiste le projet « Internet physique » ?

Par analogie avec le transport des données numériques, la réflexion porte sur un nouvel ensemble de conteneurs, de différentes tailles, capables de s'emboîter les uns dans les autres et avec les autres. Ces conteneurs pourraient s'échanger d'un opérateur à un autre. Chaque routeur choisirait le trajet le plus efficace par rapport aux besoins.

Pour être efficace, cette standardisation doit s'effectuer à un niveau international. Un module expérimental pré-opérationnel est ainsi en réalisation aux Pays-Bas, une expérimentation avec des chargeurs est quand à elle en cours, à Québec et un colloque international est en préparation au Canada fin octobre 2013.

Les premiers travaux ont fait l'objet d'une présentation en juin 2011, lors des premières Assises régionales du fret et de la logistique. Puis ils ont été déclinés dans d'autres régions de France.

L'intervention des écologistes a permis de geler le Canal Seine Nord avant la décision de l'Etat de suspendre le projet

Sans attendre les conclusions du rapport commandé par le ministre des Transports, Frédéric Cuvillier, au mois de septembre 2012 sur le Canal Seine-Nord la mission CGEDD/IGF, les écologistes régionaux n'avaient eu de cesse de dénoncer ce projet par biais d'amendements, de tribunes, de cahiers d'acteurs dans le cadre de la concertation publique.

Coût sous-estimé, surestimation des trafics, plan de financement bancal, mauvaise prise en compte de la problématique de l'eau, impact négatif sur le développement du ferroviaire, ... le rapport confirme la vision des écologistes et il est accablant pour Voies Navigables de France dont la gouvernance du projet et les annonces répétées sur le coût et le financement sont totalement démenties.

Les conclusions de ce rapport officiel permettent de lever le voile sur une imposture écologique, économique et politique, monté en épingle avant l'élection présidentielle.

Les écologistes régionaux sont satisfaits d'avoir eu gain de cause sur cet investissement en total décalage avec les vrais besoins en matière de report modal du fret routier.

Ils préfèrent soutenir des actions à taille humaine et d'efficacité immédiate, telles que :

L'expérience du fret fluvial sur Paris

Moins polluant et moins bruyant, le transport des marchandises par bateau revient dans la capitale. Avec à la barre, début octobre, le groupe Casino. Bien que de nombreux ports de déchargement aient disparus du paysage parisien depuis un siècle, des projets de fret fluvial se mettent en place, comme celui porté par Franprix, dont le lancement officiel a lieu ce 1er octobre après un mois de rodage.

L'enseigne du groupe Casino entend désormais transporter des marchandises par bateau jusque dans le cœur de la capitale, quai de la Bourdonnais dans le 7^e, pour ensuite les acheminer par triporteurs électriques jusqu'à leur destination finale. Au total, ce sont 113.000 palettes qui devraient ainsi transiter par le fleuve chaque année, en provenance du port de Bonneuil-sur-Marne (94), afin d'approvisionner dans un premier temps quelque 100 magasins, à Boulogne (92) et à Paris. Ces derniers seront reconnaissables au logo « Votre magasin livré par la Seine » collé sur les vitrines.

Une solution regardée de près par les grandes enseignes

La livraison par le fleuve aura pour conséquence de réduire de 450.000 le nombre de kilomètres parcourus par les camions du groupe sur un an, soit l'équivalent de 234 tonnes de CO₂ en moins dans l'atmosphère. Autre avantage, le convoyage par voie fluviale est une manière de s'assurer des horaires de livraison fixes, ce qui est loin d'être toujours le cas avec le transport routier.

D'autres grandes enseignes réfléchissent en ce moment à faire livrer leurs marchandises par bateau dans Paris. Des initiatives que la Région encourage et soutient : Franprix va ainsi bénéficier d'une subvention de 200.000 euros, couvrant le surcoût représenté par ce passage du routier au fluvial.

Un autre exemple de la mutation en cours, le lancement depuis mai, à Paris, de l'entreprise Vert chez vous qui propose, parmi ses solutions de transports écologiques, une péniche tout-en-un. Outre qu'elle sert à acheminer de la marchandise par la Seine, elle fait également office de plateforme logistique sur laquelle sont préparées les commandes. Celles-ci sont ensuite livrées par vélos triporteurs électriques. À terme, 2.500 colis seront ainsi délivrés chaque jour. Une structure qui a aussi reçu le soutien financier de la Région (une subvention de 77.000 euros).

Amendement SDRIF pour éviter la sur-urbanisation du Port d'Achères et le prolongement de l'A104

Le projet du schéma directeur d'Ile-de-France impose des objectifs ambitieux notamment en matière de report du trafic marchand routier vers le fluvial et le ferré.

Les deux ports de Seine Aval, Limay et Gennevilliers, gérés par les ports autonomes de Paris, font l'objet, d'ores et déjà, de projets d'agrandissement : triplement des capacités sur Limay, doublement du port de Gennevilliers. Deux nouveaux projets vont venir renforcer ces infrastructures : le port de Triel et le projet Seine Métropole situé à Achères.

Ce dernier projet initialement calibré à 120 hect. a vu sa surface quasiment triplée dans le cadre d'un projet de contrat de développement territorial. Cependant ce projet tel que dimensionné, ne saurait être mis en place sans le développement d'une infrastructure ferrée et dépend du prolongement de la francilienne à l'ouest à savoir le projet de l'A104. A ce titre, les écologistes régionaux ont interpellé le président de Région pour dénoncer ce projet autoroutier, projeté en zone fortement urbanisée. Après 20 ans de bataille et dans un contexte budgétaire très contraint, les écologistes régionaux savent que cette infrastructure autoroutière ne se fera pas, ne serait-ce qu'en regard aux contraintes liées à la sauvegarde de

l'environnement et de la biodiversité, ce site étant une ZNIEFF reconnue remarquable pour la richesse de sa biodiversité.

C'est pourquoi les éluEs régionaux se sont opposés par voie d'amendement ou triplement de capacité foncière du Port d'Achères, ainsi qu'au prolongement de l'A104, et ont demandé le retrait de 12 pastilles conditionnelles d'urbanisation sur ce site.

- Amendement obtenu pour : « Une cellule d'alerte de la population est mise en place pour informer les franciliennes et franciliens d'un passage de convoi de combustibles nucléaires sur le territoire régionale ».

Une dynamique à poursuivre pour le reste de la mandature

Les grandes dynamiques du secteur sont largement entamées. Le reste de la mandature devra permettre d'aller plus loin en terme d'écomobilité par exemple, plus vite en terme de sortie du diesel...

L'obtention du Pass Unique, très attendu des Francilien/nes est une priorité des écologistes, qui continueront à proposer des modes de financement adéquats.

14 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE : DEVELOPPER LES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE POUR PREPARER L'AVENIR

Le développement et la transmission des connaissances est pour les écologistes une nécessité majeure. Pour cela, il faut soutenir les universités pour que les étudiant/es puissent y travailler dans de bonnes conditions.

Il nous semble également important de développer la participation citoyenne pour accompagner les processus d'innovation ou les grands choix stratégiques en matière de recherche.

L'une des préoccupations constantes des élu/es aura été de maintenir ou même augmenter les budgets dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

A noter : la moitié du budget régional de l'ESR est dédié aux opérations immobilières inscrites au contrat de projet État Région (CPER). Ce qui restreint les marges de manœuvre budgétaires en cours de mandat. Pour autant le dernier CPER s'achèvera à la fin 2013. Son renouvellement sera un des grands enjeux à venir.

14.1 Permettre à chacun d'accéder au savoir

Les élu/es écologistes ont obtenu :

- Augmentation (amendement BP 2011) et maintien du budget de **l'aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens**
- Signature par la région de l'appel « **l'université est universelle** ». **les élu/es régionaux vont donc parrainer des étudiants étrangers** comme ils le font avec les lycéens sans papiers
- **Parité pour le Conseil scientifique régional**
- Création de l'action « **Démocratisation de l'enseignement supérieur** », pour l'accompagnement social de jeunes engagés dans des études
- Maintien du budget du soutien à **l'emploi étudiant en bibliothèques universitaires**
- Les élu/es ont obtenu le maintien du budget pour les Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (Picri)

En revanche, les élu/es auraient aimé étendre le « **dispositif régional pour les étudiants incarcérés** », pour que l'aide à la formation des jeunes détenu/es s'étende au delà de la période d'incarcération jusqu'à ce qu'ils reviennent dans le régime commun d'aide étudiante

14.2 Perspectives : démocratiser encore plus le savoir et la recherche

Les écologistes feront les propositions suivantes :

- Veiller à l'exécution de la ligne Démocratisation de l'enseignement supérieur, peu utilisée (13% du budget sur 2012), en sollicitant la société civile et notamment les universitaires sur le sujet.
- Remettre à plat des exigences environnementales en matière de construction et de rénovation des bâtiments

- Poursuivre le travail sur ce point en cohérence avec le secteur logement, lycées et administration générale.
- Développer l'aide aux cursus de formations écologiquement pertinentes dans l'enseignement supérieur, par la création d'un dispositif d'aide à l'élaboration de nouveaux maquettes de formation universitaire.
- Développer un programme autonomie et qualité de vie étudiantes en mettant au point des programmes spécifiques d'investissement visant à une amélioration rapide des conditions de vie au sein des bâtiments universitaires.
- Accélérer la mobilité internationale = soutien à la mobilité étudiante sortante avec une augmentation du nombre et des montants des bourses octroyées qui seront couplées, le cas échéant, à un Chèque formation intensive en langue étrangère.
- Etendre les bourses de monitorat qui pourraient être accordées pour toutes sortes d'emploi en milieu universitaire : seraient éligibles quelques heures de travail hebdomadaires en bibliothèques, dans les Maisons des étudiants, au sein de « boutiques de sciences », structures à créer où les étudiants peuvent offrir leurs compétences en réponse à des demandes issues de la société civile.
- Augmenter l'effort de recherche en IDF – Avec comme objectif d'éviter les saupoudrages en ciblant les Domaines d'intérêt majeur (DIM) avec la participation active des acteurs et actrices intéressés. Organisation d'un Forum de la Recherche francilienne

Encourager la participation citoyenne

- Renforcer le budget des PICRI (Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) créés en 2005 pour associer laboratoires de recherches et associations autour de projets de recherche élaborés et menés de concert.
- Offrir aux jeunes chercheurs en formation et aux équipes qui les encadrent des financements d'allocations de recherche positionnées à un niveau décent, donc européen, et des subventions forfaitaires pour développer des collaborations internationales.

Créer un « Centre francilien pour une citoyenneté technologique » :

Sur un modèle expérimenté depuis 20 ans au Danemark, celui du « Danish Board of Technology », nous proposons de créer un organisme associé au Conseil régional dont la mission sera d'associer les Franciliennes et les Franciliens aux réflexions et débats autour des évolutions technologiques susceptibles d'impacter notre mode de vie de façon majeure. Le Centre francilien pour une citoyenneté technologique s'appuiera sur les expériences les plus accomplies menées ailleurs pour faire travailler ensemble citoyens, scientifiques, politiques.

Installer des Espaces d'innovation citoyenne (« Fablabs ») dans tous les bassins de vie

Créer des Espaces d'innovation (sur le principe des « Fablabs », contraction de « fabrication » et « laboratory »). Ces espaces consisteront en des ateliers composés de machines-outils pilotées par ordinateur qui peuvent fabriquer rapidement et à la demande toutes sortes d'objets. Le principe : relocaliser l'activité, développer l'autonomie, développer des produits localement et selon les besoins, à l'échelle d'un bassin de vie.

15 FORMATION PROFESSIONNELLE : CREER LES COMPETENCES NECESSAIRES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La crise structurelle que nous traversons pose avec acuité le problème de l'emploi en Ile-de-France. Comment agir pour créer des emplois de qualité, non délocalisables ? Enjeu prioritaire, l'emploi est également un enjeu transversal, dans la mesure où l'action économique ou encore l'aide au milieu associatif peuvent avoir un impact sur le taux de chômage. Durant la mandature, les écologistes se sont constamment mobilisés pour que la Région s'engage, à travers notamment des emplois aidés.

Toutefois, le groupe EELV s'est distingué par sa vision à long terme de l'emploi. Une vision qualitative, misant sur les filières d'avenir, notamment d'économie verte. L'engagement du groupe pour que la politique de formation professionnelle s'ajuste aux réalités de demain, pour que les Franciliens soient mieux formés à des métiers d'avenir, a permis d'améliorer l'action régionale en ce sens.

15.1 Développer l'emploi sur le territoire

Si l'engagement des écologistes s'est traduit de manière transversale, il s'est fortement concentré sur la défense des emplois tremplins.

15.1.1 Un soutien transversal à l'emploi

- Mise en place systématique de critères dans les dispositifs économiques : évaluation des projets au regard de leur potentiel de créations d'emplois, avec des indicateurs
- Insistance sur la qualité de l'emploi. Ainsi, les critères de « haute qualité sociale » au sein du dispositif « Pm'up » permettent aux entreprises de s'engager pour améliorer la qualité de l'emploi (pas de recours abusif aux CDD, intérim, stages, mais aussi politique de formation professionnelle, aide aux transports, etc.)
- Insistance sur la lutte contre les discriminations, notamment en faveur de l'égalité femmes-hommes (amendements budgétaires de 0,2M€ pour 2011).
- Soutien budgétaire du groupe EELV aux « pactes pour le développement économique, la formation professionnelle et l'emploi » : ils permettent de co-construire des actions ad hoc en fonction des besoins spécifiques des territoires. Un amendement EELV pour le budget 2013 a ainsi permis de doubler la dotation de ce budget

15.1.2 Un soutien indispensable aux emplois aidés

L'engagement des écologistes s'est caractérisé par un soutien indéfectible aux emplois tremplins. Sans EELV, cette politique de subventionnement en fonctionnement des associations employeuses serait aujourd'hui probablement très fragilisée.

- Un engagement budgétaire considérable : 4 millions d'euros ajoutés par amendements, soit l'équivalent de plus de 250 emplois tremplins supplémentaires
- Un engagement auprès des associations, pour les accompagner dans la formalisation de leurs demandes auprès du Conseil régional
- Le groupe a également fait évoluer le dispositif des emplois tremplins. D'une part, en limitant la baisse de voilure imaginée par l'exécutif, en demandant à repousser le sujet fin 2012. D'autre part, en faisant adopter divers amendements :

FORMATION PROFESSIONNELLE

CREER LES COMPETENCES NECESSAIRES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- le principe d'une possibilité de prorogation de l'aide après 3 ans, puis l'élargissement de cette possibilité à des actions relevant du champ culturel
 - Mise en place d'un comité de sélection, et élargissement de ce comité
 - non application du maximum de 3 emplois par structure pour les emplois mutualisés
 - Elargissement des actions éligibles aux emplois tremplins (monnaies complémentaires, services non marchands, tourisme durable, actions européennes, transparence financière...)
 - Non dégressivité de l'aide pour les structures qui permettent la mutualisation
 - Réalisation de tables rondes pour une coordination des acteurs et pour évaluer la complémentarité des dispositifs
- Le groupe EELV s'est aussi mobilisé en faveur des « emplois tremplins insertion » (destinés au secteur de l'insertion par l'activité économique), en supprimant le plafond du nombre d'emplois tremplins insertion par structure (ateliers et chantiers d'insertion)

15.2 Mieux former pour favoriser l'emploi durable en Ile-de-France

Grande compétence régionale, la formation professionnelle joue un rôle central pour la conversion écologique de l'économie. Les écologistes se sont donc mobilisés pour en faire un levier de premier plan.

15.2.1 Reconvertir l'économie par la formation professionnelle

- Dans les schémas régionaux

Le groupe EELV a pesé pour faire inscrire la conversion écologique dans les priorités régionales. Ainsi, le contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle, qui fixe des orientations conjointes avec l'Etat, a été modifié par le afin d'intégrer la promotion des métiers verts et le verdissement des compétences. De même, une mission transversale a été donnée à l'organisme régional « Défi métiers » pour promouvoir la conversion écologique des métiers.

- Promotion des métiers verts

Le groupe EELV a inscrit à de nombreuses reprises la priorité à accorder aux « métiers verts », y compris par des amendements budgétaires (0,4 M€ supplémentaires en 2011). Par exemple, cette orientation a été donnée aux « plateformes de ressources humaines » soutenues par la Région. L'action des écologistes s'est aussi retrouvée dans une question d'actualité adressée sur la situation du centre européen de recherche et de formation aux arts verriers (CERFAV), en difficulté malgré l'intérêt du projet. Une solution, en partenariat avec la Région Lorraine, est en voie de développement.

- Verdissement des compétences

Le groupe EELV a agi concrètement pour verdir certaines formations. Ainsi, EELV a ajouté aux formations en direction des salariés de certaines entreprises artisanales de services (pressing, coiffure, esthétique, etc.) un module « environnement / Santé ».

15.2.2 Adapter les formations aux publics et aux territoires

- Des formations territorialisées :

EELV s'est mobilisé pour soutenir le « programme qualifiant territorialisé », qui permet de financer, par subvention, des formations liées à des besoins spécifiques d'un territoire. Amendement budgétaire de 0,3 M€ en 2012 et en 2013.

- Des formations individualisées

EELV s'est mobilisé en soutien aux chéquiers qualifiants, qui permettent à des demandeurs d'emploi de se faire financer des formations précises en fonction de leur projet (+0,2M€ pour 2012). Toutefois, la volonté d'EELV de ne pas se limiter aux formations « certifiantes », afin de permettre le financement de formations nouvelles et innovantes en matière écologique, n'a pas pu se concrétiser.

- Des formations à destination des publics les plus fragiles

EELV a fortement soutenu l'orientation régionale en faveur des publics les moins qualifiés ou les plus éloignés de l'emploi. Cela s'est traduit notamment par un renforcement du soutien aux espaces dynamiques d'insertion, notamment par voie budgétaire (0,5 M€ pour 2012), mais également par un soutien renforcé aux missions locales (0,6M€ pour 2011) ou les écoles de la deuxième chance (0,7 M€ pour 2011).

15.2.3 Trouver des alternatives aux marchés publics

Suite à la tenue d'un Parlement régional de l'écologie et en cohérence avec les réflexions menées dans la commission, le groupe EELV a déposé un vœu pour trouver des alternatives aux marchés publics dans la formation professionnelle. Affirmant qu'il ne s'agissait pas d'une marchandise comme une autre, les écologistes entendaient ainsi accorder une plus grande place à des considérations peu prises en compte dans les appels d'offres: capacité des petites structures à répondre, valorisation des liens avec les acteurs du territoire, innovations pédagogiques, etc.

Adopté, le vœu a donné naissance à un groupe de travail qui se réunit encore en 2013 pour faire évoluer le principal programme de formation de la Région, « Compétences ». Il a permis de montrer qu'une évolution vers d'autres systèmes tels que le « mandatement » ou la « délégation de service public » était possible mais demandaient une longue phase de mise en place. Cependant, certains dispositifs, tels que les actions d'initiatives territoriales, sont déjà repassés en mode de subvention.

Un cas concret a permis d'aborder ces sujets : l'AFPA (association nationale pour la formation professionnelle des adultes). Fragilisée, cette association nationale a été soutenue par EELV, au vu du travail qualitatif effectué en direction des demandeurs d'emploi. Des visites sur place - avec des sénateurs - ont permis d'alerter sur la situation. En particulier, la dommageable fermeture d'une formation « pressing » a été combattue. Si elle n'a pu être évitée, le combat a donné un signal politique fort et ouvert la voie à des contreparties de la part de l'AFPA dans son offre future de formation.

15.3 Un nouvel élan : verdir la formation professionnelle

Malgré les avancées qui ont eu lieu, il est possible de penser que si EELV avait cette compétence, un plus grand accent serait mis sur les filières d'avenir. Alors qu'aujourd'hui les formations vertes sont « noyées » dans des formations généralistes, une plus grande visibilité pour une plus grande efficacité serait souhaitable.

FORMATION PROFESSIONNELLE

CREER LES COMPETENCES NECESSAIRES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Par ailleurs, un nouvel élan serait souhaitable sur les points suivants :

- Concrétisation de notre approche qualitative des marchés publics, avec traduction de nos priorités politiques dans les cahiers des charges ou dans de nouveaux modes de contractualisation
- Engagement clarifié en matière d'emploi, en traitant la question du financement des associations. Restrictif, le dispositif emplois tremplins ne peut pas répondre à la fois aux besoins de financement en fonctionnement des associations et aux exigences d'une « politique d'emploi » : une évolution est à envisager : la création d'un fonds de soutien aux associations en difficulté

16 LYCEES ET POLITIQUES EDUCATIVES : RENOVER LES LYCEES, RESPONSABILISER LES LYCEENS

La région compte près de 500 000 lycéens, soit 19% des lycéens français, répartis dans 469 établissements, publics et privés, dont 5 micro-lycées, structures de « rattachement scolaire », et 16 000 places d'internat.

Les écologistes franciliens œuvrent à la réduction des inégalités et à la réussite de tous les jeunes. Ils travaillent également à l'amélioration des conditions d'études (rénovations thermiques, lutte contre les nuisances sonores dans les cantines, accessibilité) et proposent plusieurs dispositifs de politiques éducatives tels que le budget participatif des lycéens proposés dès 2010, des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et pour la réussite de tous les lycéens ECO-responsables ou encore le pass'contraception. Le groupe EELV défend également l'accès à une alimentation saine et de qualité.

Le parc des lycées représente les 4/5 des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine régional. Face à ce constat, à l'urgence d'agir et à l'exigence d'exemplarité régionale, les écologistes ont obtenu en 2012 un plan de rénovation thermique des lycées de 350 millions d'euros pour la période 2012-2022 visant à renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées franciliens.

16.1 S'assurer du bien-être des lycéens

16.1.1 Accélérer la rénovation thermique des lycées

En relation avec le « Plan Régional pour le Climat », la Conseil régional a conclu à l'urgence de la mise en place d'un plan de rénovation thermique des lycées.

En effet, en 2011 un bilan carbone de la région avait recensé un total d'émission de GES des propriétés régionales de 435 200T équivalent CO₂, soit un niveau comparable aux émissions annuelles de 58 000 français. Le parc des lycées représente à lui seul les 4/5 de ces émissions. Compte tenu des volumes et quantités en jeu (5.5 millions de m² chauffés, une consommation énergétique globale de 865 GWh), le plan climat proposait une stratégie patrimoniale ambitieuse afin d'engager les investissements nécessaires pour renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées et optimiser en parallèle l'exploitation des installations énergétiques des établissements.

Le programme prévisionnel d'investissements dans les lycées, adopté en novembre 2012, prévoit une enveloppe globale de **2,4 milliards d'euros d'investissement dans les lycées franciliens.**

Parmi eux, **350 millions d'euros** seront consacrés aux opérations de rénovation thermique prévues par ce programme prévisionnel d'investissement 2012-2022.

En plus des places nouvelles créées pour répondre aux besoins démographiques, des 3000 places nouvelles en internat, des 48 opérations de rénovation simple et globale et la mise en accessibilité des lycées franciliens, le Conseil régional a adopté une première liste d'opérations de rénovation thermique en application du Plan régional pour le climat.

Le groupe EELV a porté un amendement visant à préciser le calendrier et les modalités d'élaboration d'une liste complémentaire d'opérations de rénovation thermique. L'exécutif a proposé de réexaminer la liste de ces opérations en fonction des évolutions des objectifs

nationaux et régionaux issus du débat national sur la transition énergétique. Cette liste est attendue pour la fin du premier semestre 2014 et prendra en compte les diagnostics et études en cours.

Chaque année, ce sont donc 35 millions d'€ que la Région consacrera pour les rénovations thermiques de ses lycées.

Pour 2013, 5 opérations ont été lancées et des études et diagnostics sont en cours :

- Talma à BRUNOY (91)
- Claude Chappe à NANTERRE (92)
- Berthelot à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)
- Galilée à CERGY (95)
- Fragonard à L'ISLE ADAM (95).

16.1.2 Lutter contre le bruit dans les cantines

Amendement adopté en novembre 2012 pour intégrer dans le programme prévisionnel d'investissement des lycées des mesures de prévention des nuisances sonores dans les cantines.

16.2 Responsabiliser les lycéens

16.2.1 Créer des Lycées éco-responsables :

Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées franciliens nécessite en parallèle de sensibiliser les communautés éducatives aux bons usages.

Le dispositif lycées « Eco-responsables » créé en 2011, et qui complète un dispositif créé par les écologistes en 2009, vise à responsabiliser les utilisateurs des lycées à leur environnement proche et quotidien dans une démarche participative autour de cinq thèmes (énergie, eau, déchets, biodiversité, alimentation et santé).

Ce dispositif, construit avec des partenaires (ARENE, Natureparif, ADEME...) et des lycées volontaires, est la mise en œuvre de l'action n°6 de l'Agenda 21 Ile de France qui conduit à une démarche participative d'éco-responsabilité des lycées franciliens.

Il propose un soutien méthodologique pour mettre en place des programmes d'action proposés par les équipes pédagogiques. Avec la démarche « écolycées », les établissements, professeurs et élèves, sont acteurs de ce projet d'éco-responsabilité inscrit dans la vie de leur lycée, leur permettant notamment de devenir acteurs de la baisse des émissions des gaz à effet de serres au sein de leurs établissements scolaires.

En parallèle, l'internalisation des contrats de fourniture de gaz et des contrats de maintenance doit permettre d'optimiser l'exploitation des installations énergétiques des lycées.

16.2.2 Impliquer les lycéens dans les choix des projets d'aménagement

Le Budget Participatif des Lycéens, issu de notre niche de novembre 2010, a enfin été lancé lors du CR de septembre 2012, après étude confiée à l'IGRIF (inspection générale de la Région IdF). Avec l'aide d'un prestataire spécialiste des procédures participatives, toute la communauté scolaire est associée dans un processus délibératif pour définir des projets d'aménagement ou d'équipement du lycée et prioriser ces derniers. La décision finale fait l'objet d'un vote de l'ensemble des acteurs de la vie lycéenne.

Les projets concernent :

- des aménagements qui permettent d'améliorer des conditions d'accueil, de développement de la vie scolaire et de travail dans l'établissement,
- l'équipement des lieux de vie qui peuvent soutenir les activités lycéennes hors temps scolaire

Le montant de la dotation régionale par établissement ne peut excéder 70 000 € par projet.

A titre expérimental et dans un premier temps, cette opération est déployée dans 30 établissements.

Lors du premier appel à projet, 131 candidatures ont été reçues !

Budget 2012-2013 : 230 000 €

30 lycées

Le premier projet vient d'être soutenu à travers une subvention de 70 000€ à un lycée de Quincy (91) pour un city stade.

Le groupe EELV a prévu de rester vigilant au maintien de cette expérience de démocratie participative au moment de la refonte des dispositifs de politiques éducatives prévues à l'automne 2013. Ils veilleront également à l'extension du dispositif à au moins 50 lycées à la rentrée 2013-2014.

16.3 Etre solidaire des lycéens en parrainant les sans-papiers

Partout en France, des dizaines de jeunes mineur/es et majeur/es sans-papiers qui étudient dans les écoles, les collèges, les lycées, les centres de formation d'apprentis ou encore en formation continue et y construisent leur avenir.

Ces élèves, membres à part entière de la communauté scolaire, vivent sous la menace d'une expulsion qui les priverait du droit fondamental de poursuivre leurs études.

L'accès à l'enseignement est un droit inaliénable et non conditionné au fait d'avoir ou non des papiers. C'est un droit fondamental.

- Comme nous l'avons fait en 2010 en adoptant une résolution de soutien aux lycéens sans papiers, reprise dans de nombreuses régions et par les conseils d'administration de 110 lycées d'Île-de-France en quelques mois, nous avons souhaité montrer notre engagement personnel et notre soutien dans la durée dans l'ensemble des démarches (dossier de régularisation, scolarisation et vie quotidienne) lors de cérémonies de parrainage symbolique organisées en mai 2011 et juin 2013.
- En février 2012, les écologistes ont fait adopter un vœu formalisant l'engagement de la région contre la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers et proposant à ces derniers de les aider et de les accompagner à travers des parrainages.
- En Juin 2012, le groupe EELV faisait adopter un vœu réaffirmant le soutien de la région à tous ceux, syndicats, associations, professeurs, parents et élèves qui s'engagent auprès des jeunes lycéens sans papiers en vue d'obtenir leur régularisation leur permettant de poursuivre leurs études en toute sérénité et la demande de la région au nouveau gouvernement d'une réorientation en profondeur de la politique d'accueil des lycées et étudiants étrangers, respectueuse des droits fondamentaux.

Nous, écologistes, restons mobilisés, à chaque fois que les droits des étrangers, le droit d'asile, les libertés fondamentales et la dignité humaine sont bafoués.

16.4 La suite de la mandature sous le signe de la persuasion

Malgré les avancées qui ont eu lieu, une nouvelle impulsion est indispensable sur la question de l'alimentation dans les lycées pour permettre l'accès des lycéenNEs à une alimentation saine et de qualité.

Il nous faudra être particulièrement vigilants à la mise en œuvre du plan de rénovation thermique des lycées, et à l'élaboration de la liste complémentaire de lycées concernés à la mi-2014.

Il nous faut également renforcer les liens entre les associations d'éducation à l'environnement et les lycées pour une plus grande sensibilisation aux grands enjeux de notre société, permettre un soutien de la mise en place d'Agenda 21 dans les lycées.

Engagements de campagne à mettre en œuvre :

- chèques vélo de 150€
- Soutenir la création de réseaux d'anciens élèves dans les lycées par la mise en place d'une aide logistique et matérielle, ou sous la forme de parrainage et d'interventions ponctuelles
- Renforcer la présence de la culture et des arts par la généralisation de résidences d'artistes et l'intégration du financement d'œuvres au titre du 1% culturel

17 ENVIRONNEMENT : RECOMPOSER AVEC LA NATURE

Beaucoup imaginent une Ile-de-France sur-urbanisée. En réalité, près de 80% du territoire reste constitué d'espaces agricoles, forestiers et naturels, riches en biodiversité. Il nous faut recomposer avec la nature en prenant en considération non seulement notre impact sur le milieu mais aussi l'impact de celui-ci sur nous : lutter contre les pollutions, préserver et restaurer la biodiversité et redonner sa place à la nature en ville.

17.1 Le soutien du groupe à la politique volontaire de la Vice-présidence.

Le groupe s'affirme en soutien de la Vice-présidente à l'environnement. Une fonction assurée par Hélène Gassin puis par Corinne Rufet. Les actions lancées sous la Vice-présidence sont nombreuses et elles se mettent progressivement en place. Il en est ainsi, par exemple, des :

- Plan **déchets** : la région a en effet la compétence de planification et de gestion des déchets. Trois plans réglementaires ont été adoptés : déchets dangereux, déchets ménagers, déchets d'activité de soin. Pour la suite de la mandature, l'accent sera également mis sur les déchets de chantier. Un sujet majeur car les volumes sont très importants et devraient s'accroître encore avec les chantiers du Nouveau Grand Paris
- Protection de la **biodiversité** : la trame verte et bleue a été définie sur l'ensemble du territoire, dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique. Par ailleurs, la révision de la charte régionale de la biodiversité a été engagée avec Natureparif. Les subventions régionales, en faveur de la biodiversité et de la protection de la ressource en eau, sont désormais éco-conditionnées à l'adhésion à la charte et au positionnement de la structure sur les deux engagements suivants : «Réalisation de chantiers à faibles nuisances» et «Lutte contre l'usage des pesticides en milieu urbain».
- **Protection de l'eau** : la prévention des pollutions, notamment via la conversion agricole est un sujet d'importance pour la Vice-présidente. Par ailleurs, l'encouragement à la gestion publique de l'eau est en bonne voie avec la création de l'EPURE, l'espace public régional de l'eau, et la mise en place d'un outil d'audit pour les collectivités
- Renforcement du **pilotage des organismes associés** liés aux questions environnementales
- **Limitation des ondes** : Un outil de mesure des ondes a été mis en place : Ondesparif. Son intégration au sein de Bruitparif a été actée politiquement et budgétairement.

Le groupe EELV a soutenu et accentué ces différentes politiques de protection de la nature et de l'environnement. Il s'est notamment particulièrement mobilisé pour les questions budgétaires :

- Maintien du budget des **emplois insertion environnement** (amendements budgétaires BP2013)
- Maintien du budget des **associations et organismes oeuvrant pour l'environnement** (amendements budgétaires BP2013)
- Maintien du budget des **Agendas 21** (amendements budgétaires BP2012)
- Soutien budgétaire à l'**ARENE** (amendements budgétaires BP2012)

ENVIRONNEMENT

RECOMPOSER AVEC LA NATURE

17.2 Un support pour le tissu associatif

Le groupe est particulièrement vigilant sur les besoins des associations travaillant sur ces questions. Un « Parlement de l'écologie » consacré aux associations environnementales et d'éducation à l'environnement s'est ainsi tenu en juin. Ces moments de concertation ont pour objectif d'ajuster les politiques publiques aux besoins du terrain.

17.3 Les projets emblématiques :

17.3.1 Dans la lutte contre les Déchets

- Maintien du budget « **prévention des déchets** » (amendements budgétaires BP2012)
- **Aide au recyclage de décors, costumes, matériel et accessoires** et les manifestations culturelles de promotion de cette activité pourront être subventionnés par la région (amendements budgétaires BP2013)

17.3.2 Pour la protection de l'eau

- Création d'une **action « mode de gestion eau et assainissement »** pour aider les collectivités dans le choix de leur mode de gestion et maintien du budget de l'action (amendements budgétaires BP2012)
- Création du Festival « Tous en Seine » (cf Partie « Culture »)
- Engagement de la région pour le soutien de la **proposition d'initiative citoyenne européenne: L'eau et l'assainissement sont un droit humain! L'eau est un bien public, pas une marchandise !** (site Right2water) grâce à une question orale (CR Juin 2013)

17.3.3 Jardins partagés : une niche fertile pour les écologistes

Le groupe EELV a proposé l'encouragement à la création et au développement de jardins partagés en Ile-de-France. Ce dispositif a eu un succès inédit. En un an, le jury régional dédié s'est réuni trois fois et a primé 75 projets dans l'ensemble de l'Ile-de-France, attribuant en moyenne 4000 euros à chacun d'entre eux. Des montants qui permettent aux associations d'installer des abris de jardins, des clôtures, des composteurs et des réservoirs d'eau pluviale ... La diversité des projets est grande, allant de quelques mètres carrés, à plusieurs centaines, en bas d'immeubles ou dans des espaces naturels.

17.4 Actions à poursuivre

L'ensemble de ces actions est à poursuivre pour le reste de la mandature. Les élu/es veilleront au maintien des budgets et à l'application des décisions régionales.

Parmi les priorités du groupe pour l'année électorale qui arrive : la politique régionale de l'eau. Les élu/es se mobiliseront pour inciter au passage en régie publique.

18 SANTE ET ACTION SOCIALE : PORTER LA SOLIDARITE COMME VALEUR

Les questions sanitaires et sociales à l'échelle de la Région Ile-de-France prennent une dimension particulière, elle sont au cœur des préoccupations des écologistes : la solidarité, les solidarités.

Frappée par les crises économiques, écologiques et sociales et par l'augmentation des maladies chroniques liées au mode de vie et à l'environnement, l'institution régionale se doit d'accompagner les plus vulnérables et les plus faibles, de garantir un accès aux soins pour toutes et tous et de mettre en place des dispositifs de préventions.

Depuis 2010, le groupe s'est attaché à orienter les politiques publiques pour le soutien aux femmes en difficultés, la pérennisation et le développement des centres IVG, l'information et la formation sur la santé, l'aide aux jeunes pour l'accès aux soins, l'aide aux personnes handicapées et leurs aidants, la lutte contre les déserts médicaux, le soutien aux projets de naissances et le soutien à la petite enfance, les aides aux précaires et la lutte contre les bidonvilles.

Il est à noter que si les dispositifs et les aides accordés sont à la hauteur des enjeux, un travail de fond est à engager pour mobiliser les collectivités territoriales et les associations.

Animé/es par le devoir de solidarité, les élu/es EELV soutiennent et renforcent l'action de la Vice Présidente en charge de « l'action sociale, la formation sanitaire et sociale, la santé et les handicaps », Laure Lechatellier.

Les budgets annuels alloués

ACTION SOCIALE – Région Ile-de-France			
2010	2011	2012	2013
72 300 000€	71 685 000€	71 485 000€	67 440 000€

SANTÉ – Région Ile-de-France			
2010	2011	2012	2013
6 000 000€	5 500 000€	7 960 000€	8 060 000€

Malgré une grande pression financière sur les budgets régionaux, la vice-présidente et le groupe EELV s'attachent à maintenir des dispositifs d'aides sociales et à œuvrer pour que renforcer l'information sur la santé environnementale et les aides aux « porteurs d'alertes ».

18.1 Faire respecter les droits des femmes

Aider les centres IVG

Premières victimes de la réforme « Tarification À l'Activité » du financement des établissements de santé, les Centre d'interruptions volontaires de grossesses autonomes et les unités fonctionnelles d'IVG risquent le démantèlement.

La loi du 30 novembre 1979 impose qu'une véritable égalité d'accès à la contraception et à l'IVG soit garantie à toutes les femmes, sur tout le territoire. Les écologistes s'étaient engagés à la faire respecter sur le territoire francilien. La vice-présidente, appuyée par le groupe EELV, a

SANTE ET ACTION SOCIALE

PORTER LA SOLIDARITE COMME VALEUR

ainsi mis en œuvre une politique volontariste pour soutenir les centres IVG existant et pour en réhabiliter d'autres.

Depuis 2010, douze centres ont été soutenus et les acquisitions de 23 échographes ont été financées.

En 2013, le soutien au centre IVG de l'hôpital Tenon, dans le 20ème arrondissement de Paris est un symbole. Depuis 2 ans, l'extrême droite catholique continue ses attaques contre le droit des femmes à l'avortement en manifestant quotidiennement sur le trottoir en face l'entrée, en dépit de la loi Neiertz et sous la protection de la police. Le centre IVG pourra rouvrir dès juillet 2013.

Depuis 2010, un budget de 5 700 000€ est débloqué pour soutenir cette politique. Il est important que le droit des femmes continue d'être garanti par une offre de proximité suffisante.

18.2 Protéger les maternités

Aux Bluets, aux Lilas ou pour les maisons de naissances, les écologistes s'emploient à garantir les aides nécessaires pour le maintien des maternités soucieuses d'accompagner les familles dans les meilleures conditions médicales, mais aussi psychologique.

Aussi, un programme dit « services de périnatalité » a été développé. En 2012, la maternité du CHI de Créteil a ainsi été soutenue pour l'équipement et la pérennisation de 54 lits en service de néonatalogie par exemple.

Mais ce soutien n'est pas uniquement pécuniaire puisque par l'intermédiaire de vœux ou d'amendements, les écologistes restent mobilisés pour que l'accompagnement aux « projets de naissance » prime sur l'acte médical.

C'est pourquoi, en Juin 2013, le groupe a déposé un vœux qui engage la région à renouveler son soutien à ces structures et à interpeller la ministre de la santé pour qu'une réforme du financement des établissements de santé soit conduite le plus rapidement possible.

En effet, le financement actuel à travers la « tarification à l'activité » qui favorise l'acte médical par rapport à l'accompagnement conduit à mettre en péril ces structures. C'est un véritable choix de société qui est devant nous. Est-ce que la maternité dans les établissements est une aventure humaine qui doit être encadrées pour garantir la santé de tous ou est-ce un acte médical exclusif ?

C'est à cette question que les politiques futures sur le financement des établissements devront répondre.

18.3 Soutenir les femmes victimes de violences

Les plaintes déposées pour ces violences faites aux femmes sont d'environ 32 500 par an en France, mais les forces de l'ordre estiment que seulement 10% des faits sont rapportés aux services de police.

Aussi, l'action de terrain, notamment celle des associations, est essentielle pour accompagner les femmes, pour répondre aux urgences et pour favoriser leur insertion. Le groupe EELV reste très attentif à ce que la Région aide ces femmes en difficultés.

L'aide aux femmes violentées doit être un soutien concret et opérationnel. Depuis 2010, 11 500 000€ ont été alloués pour la pérennisation et la création de logements d'urgences et d'accueils. (52 opérations pour une intervention sur 630 logements).

Il reste néanmoins un énorme travail de sensibilisation à faire auprès des collectivités locales, des bailleurs... pour que des structures d'accueil suffisantes soient disponibles sur l'ensemble du territoire. En effet, le groupe EELV vise la création de 1000 places. L'Observatoire Régional des Violences Faites aux Femmes créé en Juillet 2013 devrait être un outil efficace.

18.4 Accentuer l'aide aux exclus

18.4.1 Réhabiliter les Biffins (Récupérateurs-Vendeurs)

Recyclage, revalorisation des déchets, récupération sont essentiels à une économie et une société soucieuse de limiter sa consommation de ressources.

Les « déchets » recyclés en « produits commercialisables » doivent satisfaire à des exigences réglementaires fixées par le code de l'environnement (ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010, codifiée à l'article L.541-4-3). Ainsi, le métier de biffin peut devenir légal et légitime.

Aujourd'hui, l'utilité environnementale de cette activité n'est pas valorisée et la situation des biffins ne cesse de se dégrader.

Convaincu que les « récupérateurs-vendeurs » ont un rôle environnemental évident et portent un modèle d'économie locale essentielle, le groupe a porté, en 2011, un dispositif régional pour aider à leur reconnaissance.

Depuis, 1 400 000€ ont été portés au budget régional pour aider les collectifs et associations à normaliser et améliorer les conditions sociales et économiques des biffins. Seuls 200 000€ ont été attribués, car la situation de départ est si compliquée qu'il existe aujourd'hui peu de collectifs structurés et nous déplorons que les municipalités, trop souvent, refusent de soutenir les demandes et les projets collectifs.

Tout le monde aurait à y gagner : les premiers intéressés parce qu'ils pourraient développer et pérenniser une réelle activité professionnelle ; les municipalités qui pourraient développer une économie de proximité au service de l'environnement par la revalorisation des déchets et du lien social par la vente directe des produits recyclés.

18.4.2 Héberger les sans-abris

La pression de la crise touche de plus en plus de familles.

Nous le savons, la multiplication des emplois précaires, les licenciements et la difficulté de retour à l'emploi conduisent à une paupérisation grandissante de la société française. Il est de la responsabilité de tous d'aider les plus touchés et le groupe EELV à la région reste mobilisé pour que la Région soit un acteur infailible et solidaire.

Près de 3000 places pour les sans-abris ont été subventionnées par la région entre 2010 et 2012. En 2012, un centre d'accueil d'urgence pour les enfants de 0 à 18 ans a été reconstruit pour réhabiliter ou créer 90 places.

Les indicateurs sociaux ne sont pas bons. Les inégalités se creusent. Au delà de la Région, ce sont tous les acteurs de la société civile qui doivent se mobiliser pour faire de la lutte contre la précarité une cause commune et prioritaire.

C'est aussi à travers la lutte contre les bidonvilles que le groupe EELV à la Région maintient son attention. Dans tous les départements, des aides d'urgences pour reloger les familles, des aides pour garantir un environnement sanitaire acceptable ou pour assurer que les enfants suivent une scolarité à peu près normale sont mobilisées. Avec le soutien des élu/es écologistes, la vice-présidente Laure Lechatellier maintient annuellement une ligne budgétaire de 500 000€ pour ces aides d'urgence. Un dispositif important pour aider les camps « ROMs ».

18.4.3 Gens du voyage : Inciter les collectivités à réaliser les aires d'accueil.

Récemment, sur le territoire d'Ile-de-France, des agriculteurs avec certains élus locaux ont mené des opérations de déversement de fumier autour de camps de gens du voyage installés sur des terres agricoles. Ce procédé infâme qui contribue à la montée des tensions entre la communauté nomade et celle des sédentaires ne doit pas en faire oublier l'origine. Si les Gens du Voyage s'installent sur des terres privées c'est parce que la loi de 2000 sur l'obligation des départements et collectivités à mettre en place des aires d'accueil pérennes ou dites « de grands passages » n'est pas respectée.

Les difficultés à mettre en place ces aires ne sont pas d'ordre financière parce que la Région n'affecte que 50% du budget alloué aux collectivités locales.

Les élu/es du groupe écologiste rappellent que les aires de grand passage ne sont pas une contrainte mais une chance. Une chance de recevoir sur un territoire une population de citoyen/nes porteurs d'une culture riche et ancestrale. Une chance, par exemple, d'organiser des rencontres festives pour susciter la rencontre plutôt que la tension.

18.5 Accompagner le Mieux-vivre ensemble

18.5.1 Miser sur la solidarité inter-générationnelle

Pour les écologistes, la solidarité entre les générations est un indicateur fort de la santé d'une société.

Aussi, le groupe travaille énormément à la mise en place de dispositifs permettant aux étudiants de pouvoir se soigner. Notamment par un soutien à l'accession à une complémentaire santé.

Par ailleurs, l'accompagnement sans faille aux aînés a permis depuis 2010, d'aider au maintien à domicile, à l'accession à des hébergements non médicalisés ou à aider les structures d'accueil médicalisées. Pas moins de 61 M€ ont été affectés depuis 2010 pour rénover des résidences, adapter des logements, créer des places d'accueils ou tout simplement pour encourager des services de soutien et d'encadrement.

18.5.2 Adapter notre société aux situations de handicaps.

Accompagner la formation des proches et des personnels encadrant, aider à l'autonomie, adapter les structures d'accueil, d'hébergement ou tout simplement favoriser le retour et l'accessibilité à l'emploi, aider les enfants et les adolescents à suivre une scolarité normale. Voilà en quelques mots les engagements écologistes pour répondre aux difficultés des personnes en situation de handicap.

Depuis 2010, 51 M€ ont été affectés à la mise en place de nombreux dispositifs pour adapter notre société. Pas moins de 270 établissements ont été aidés et plus de 6000 places ou postes ont été financés pour répondre à ces enjeux.

Les écologistes restent attentifs et solidaires de l'action de la vice-présidente pour que la région continue à être très active dans le soutien aux personnes.

18.6 Les liens « santé – environnement »

Les ondes électromagnétiques, le bruit, les pollutions de l'air, l'alimentation, les produits chimiques sont autant de facteurs aggravants sur la qualité de la santé des Franciliens. Que ce soit au travers d'organismes associés (BruitParif, AirParif), par des colloques ou des dispositifs d'informations les écologistes sont au plus près de ces questions.

Aussi, en 2013, la question des perturbateurs endocriniens (produits chimiques, OGM, etc.) est au centre de la préoccupation des écologistes à la Région. Alors que le programme européen

« Reach » commence à mettre en évidence les relations directes entre l'association de produits chimiques et la santé, la Région Ile-de-France, sous l'impulsion des écologistes a mis en place un dispositif d'aide au financement de projets d'information ou de recherche sur ces questions. Par ailleurs, en mai 2011, a eu lieu un colloque régional sur les « médecines complémentaires », chères aux écologistes, afin de rompre avec certains préjugés.

2013 sera l'occasion de mettre en évidence l'interaction entre la qualité alimentaire et la santé. Un « parlement régional de l'écologie » abordera ces questions à l'automne. Un programme d'actions devrait voir le jour à l'issue de ces rencontres citoyennes.

18.7 Rompre avec les inégalités territoriales

Le maintien des urgences hospitalières, notamment celles de l' « Hôtel-Dieu », la lutte contre les déserts médicaux dans les territoires, le développement de l'offre de soin à travers des maisons de santé ou l'installation de jeunes médecins sont autant d'actions qui favorisent le maintien d'un accès équitable à la santé pour les franciliennes et les franciliens.

21 territoires dits « fragilisés », en manque de praticiens, ont été identifiés et peuvent faire appel à un dispositif d'aide à l'installation de jeunes médecins. Par ailleurs, des structures collectives « maisons de santé », « centre de santé » ou « pôles de santé » ont été aidées par les élu/es.

18.8 Prévention et éducation

Créer et faciliter l'accès des jeunes aux centres de planification et d'information sur la contraception est prioritaire. La région a ainsi lancé le « pass contraception ». Une étude sur ce dispositif sera rendue publique en septembre/octobre 2013. C'est aussi l'engagement des écologistes de s'assurer que les actions mises en œuvre répondent parfaitement aux attentes. Par ailleurs, les aides aux soins des publics spécifiques (salles d'injections, établissement de prises en charge des malades du VIH, etc.) sont maintenues et soutenues par le groupe EELV. En 2013, une attention toute particulière a été apportée sur l'information des jeunes sur les dangers de l'alcoolisme.

Sous l'impulsion des écologistes, la région a érigé certains thèmes en « cause régionale », qui met en lumière certaines thématiques :

- 2012 : accompagnement des personnes aidants les franciliennes et franciliens âgées et les personnes en situation de handicap
- 2013 : information sur les perturbateurs endocriniens

Le groupe reste en veille également pour réagir aux urgences. Des amendements ont ainsi permis de prendre rapidement des mesures de solidarité :

- 2011 : amendement pour aider les associations qui accueilleraient les réfugiés tunisiens suite aux révolutions du printemps arabe
- 2013 : amendement d'urgence pour aider l'association E3M dans son action d'information sur les dangers des vaccins contenant de l'aluminium

18.9 Et demain ?

L'action sociale et la santé à la région Île-de-France joue un rôle important dans la solidarité entre les territoires. Les élu/es continueront de développer et faire connaître dans les territoires les politiques publiques favorisées et poussées à l'échelon régional.

Dans les grands chantiers de la fin de la mandature, mettre en lumière les liens entre alimentation et santé sera une des priorités.

19 METTRE LES CITOYENS AU CŒUR DE LA DECISION PUBLIQUE

Il n'y aura pas de transformation, économique et sociale réelle et durable sans un profond bouleversement des modes d'exercice du pouvoir politique, des façons de décider, de participer ou de représenter. L'Île-de-France doit imaginer une nouvelle gouvernance, notamment pour restaurer la confiance des citoyens dans les institutions, mais la lutte est rude !

19.1 Permettre aux citoyens d'interpeller les élu/es

Interpeller les élu/es est un droit.

Le groupe EELV a porté une nouvelle politique régionale de démocratie participative en mettant en place le budget participatif pour les lycées, le Comité régional de concertation et le droit d'interpellation populaire (DIP). Ce droit de pétition régional doit permettre à des citoyens d'inscrire une question ou une proposition à l'ordre du jour du débat régional.

Si le budget participatif des lycées a trouvé ses marques, avec les premiers financements votés en juillet 2013, le Comité régional de concertation n'a pas été mis en œuvre par la vice-présidence. Et le droit d'interpellation populaire n'a, quant à lui, jamais bénéficié d'une campagne de communication adéquate.

Le groupe EELV a porté un amendement cette année pour abaisser le niveau de signatures requises pour le DIP, qui a été rejeté. Mais l'exécutif régional devrait proposer au 2nd semestre 2013 une révision du seuil de signature pour la mise en œuvre du DIP.

Lors des discussions sur la **plate-forme régionale de débat public**, les écologistes ont obtenu l'instauration d'un garant pour assurer l'impartialité du débat.

19.2 Des efforts à poursuivre pour le reste de la mandature

Les pistes sont diverses pour poursuivre l'effort de démocratisation de l'institution régionale :

- Mise en place d'un **Observatoire de la transparence**
- Reconnaître un **droit d'alerte sera reconnu à tous les fonctionnaires du Conseil régional**
- Encadrer les **risques de conflits d'intérêt** (notamment par l'interdiction du lobbying dans l'institution)
- Faciliter une **démocratie collaborative entre citoyen/nes et élu/es**
- Mettre en place de nouveaux outils d'information et de discussion
- Développer une charte éthique de l'élu/e

Le groupe s'intéressera également à la démocratie 2.0 et se rapprochera des acteurs de ces domaines (<https://www.parlement-et-citoyens.fr>, Regards Citoyen.org, <http://democratieouverte.org>, We Sign.it, votewatch.eu, Parliament Watch, Primagora.org, revue civique, pacte civique, Voix.org), éventuellement dans le cadre d'un Parlement régional de l'écologie.

20 DEVELOPPER LA COOPERATION INTERNATIONALE

L'action internationale de la Région s'illustre notamment dans des accords de coopération, une attention constante aux populations affectées par des conflits et catastrophes, des dispositifs de soutien aux associations franciliennes de solidarité et de coopération internationale et une participation active au sein de plusieurs réseaux de collectivités locales à vocation européenne ou mondiale (Cités-Unis France, Metropolis, Fond mondial pour le développement des villes...).

Depuis le début de la mandature, les élu/es écologistes se sont attaché/es à défendre de nouveaux modes de coopération internationale basés sur les échanges de société civile à société civile et sur des relations institutionnelles équilibrées. Ils ont œuvré à ce que la notion de rayonnement soit redéfinie et ne prenne pas le pas sur l'action de solidarité de la Région, ils sont à l'initiative du développement de la politique méditerranéenne de la région et de l'émergence de la première coopération décentralisée avec le gouvernorat de Jérusalem-Est.

20.1 Un nouveau souffle à l'action internationale.

EELV a donné un nouveau souffle à l'action internationale de la Région, en apportant sa contribution à l'élaboration d'un nouveau rapport cadre de l'action européenne en novembre 2010. Le projet de rapport cadre sur la politique internationale proposé était dense et intéressant, néanmoins certains thèmes en étaient absents.

Les élu/es EELV ont permis d'inscrire dans le cadre d'action internationale de la Région et les dispositifs d'aide aux projets qui en découlent les fondamentaux suivants :

- Le défi écologique planétaire, et la nécessité d'un **nouveau modèle de développement**. Les écologistes ont fait inscrire dans ce rapport cadre l'action volontariste de la Région aux côtés des collectivités pour les aider à inventer leur propre modèle d'un développement durable alors qu'elles sont elles-mêmes touchées par les dégradations environnementales de tous ordres
- La nécessité d'œuvrer aux côtés d'une société civile mondiale active dans les domaines du développement durable, de la défense de la paysannerie, des droits de l'homme... ce qui a conduit la Région à intervenir en appui des initiatives de la société civile et des mouvements alter mondialiste.
- Les élu/es du groupe EELV et notamment les membres de la commission des Affaires Internationales et Européennes ont en effet réinscrit très fortement le principe de coopération avec un territoire palestinien dans la nouvelle politique de relations internationales de la région
- Introduction de conditionnalités en termes de droits de l'homme, de liberté d'expression, de démocratie, d'approche écologique du développement, de priorité à l'éradication de la pauvreté, de soutien aux initiatives sur le droit des femmes et l'égalité
- A la notion de « rayonnement » proposée dans le rapport, les écologistes ont apporté une explication politique : « un rayonnement sortant de la domination et de l'eurocentrisme, rééquilibrant les termes de l'échange, procédant de l'échange des civilisations, soucieux de la réciprocité et du partage de valeurs, luttant contre le choc des civilisations »
- Les élu/es n'ont pas réussi à faire intégrer la notion de la dette écologique des pays du Nord qui ont largement utilisé leurs droits de tirage sur les ressources de la planète.

Faute de consensus sur cette notion au sein de la majorité, l'idée d'organiser un colloque pour approfondir et enrichir le débat avait été retenue

20.2 Un colloque sur la dette écologique

Organisé en novembre 2011 par le groupe EELV après avoir lancé le débat sur la dette écologique lors l'adoption du rapport cadre « affaires internationales » de la Région, l'événement a pris corps dans un hémicycle régional bien rempli, réunissant experts, responsables associatifs et représentants politiques de l'Île-de-France et du monde, comme Esperanza Martinez (Accion Ecologica, Equateur), William Bourdon (Sherpa), Laurence Tubiana (IDDRI), ou encore Michel Rocard.

Les écologistes ont rappelé que la dette écologique renvoie à la responsabilité cumulée des pays industrialisés dans les destructions causées par leurs modèles de production et de consommation. Ils ont rappelé que sur cette thématique comme sur d'autres, les niveaux infranationaux ont un rôle déterminant à jouer, là où les Etats ont montré trop d'inertie et de frilosité pour agir à temps.

20.3 L'action transversale de la Région à l'international

A l'initiative des élues écologistes, un document sur l'action européenne et internationale du Conseil régional et de ses partenaires en 2012 a été édité et fait apparaître plus de 40 millions d'euros dédiés à l'international en 2012.

Ce document budgétaire montre la diversité et la richesse des actions en faveur de la coopération, de la solidarité et du rayonnement de l'Île-de-France du Conseil régional et de ses organismes associés. L'intervention de ces derniers est définie et mise en œuvre dans le cadre d'une démarche partenariale avec la Région.

20.4 Opérations en action

20.4.1 Dispositif Méditerranée

La création du dispositif « Méditerranée » en février 2012 a été un acte fort et symbolique de la Région en faveur du développement de sa politique méditerranéenne, à peine un an après le début du « Printemps arabe », qui continue d'ébranler toute la Région.

Le dispositif concerne les initiatives menées en Île-de-France et/ou dans l'un ou plusieurs des pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Israël, Etat de Palestine, Liban, Syrie, Turquie.

Les projets aidés doivent soutenir le processus démocratique en cours dans les pays sud-méditerranéens ainsi que le développement réciproque des territoires en nouant des liens entre les sociétés civiles des deux côtés de la Méditerranée.

En 2012, 84 projets avaient été présentés au titre de ces projets, 62 étaient éligibles mais le budget n'a permis d'en financer que 21.

Les écologistes ont donc fait adopter un amendement budgétaire abondant ce dispositif de 160 000 euros, qui atteint pour l'année 2013 un total de 560 000€, afin de donner à la Région les moyens de développer ces actions.

20.4.2 Renforcer le dispositif ARAMIS

Des fonds ont également été ajoutés pour poursuivre le financement des projets ARAMIS. Il s'agit là d'opérations de soutien aux associations de solidarité internationale qui mènent des micro-projets en dehors des territoires liés à la Région par un accord de coopération. Ces projets doivent permettre d'avancer les objectifs du millénaire pour le Développement.

Depuis 2010, les écologistes abondent par voie d'amendements budgétaires ce dispositif qui rencontre une réelle demande sur le territoire francilien.

20.4.3 Le groupe EELV région d'Ile-de-France artisan de la première coopération décentralisée avec Jérusalem-Est

Le vendredi 28 Septembre, le Conseil régional d'Ile-de-France a acté la signature d'une convention établissant une coopération décentralisée avec Jérusalem-Est. Il s'agissait là d'une décision historique, d'un premier pas vers la reconnaissance de Jérusalem-Est comme la capitale d'un futur Etat Palestinien, que les écologistes appellent de tous leurs vœux.

Depuis le début de la mandature, les élu/es du groupe EELV et notamment les membres de la commission des Affaires Internationales et Européennes ont en effet inscrit très fortement le principe de coopération avec un territoire palestinien dans la nouvelle politique de relations internationales de la région. En janvier 2011, une mission exploratoire concernant le territoire possible et les thèmes d'une 14ème coopération a été confiée à un élu écologiste, et a permis d'aboutir à la faisabilité juridique et la pertinence politique d'une coopération avec Jérusalem Est.

Cet accord se concentre sur le développement économique et l'amélioration des conditions de vie de la population vulnérable, notamment des femmes et des jeunes.

Un des premiers thèmes de cet accord est lié à la formation professionnelle, l'insertion et la création d'entreprises, un autre axe de coopération envisagé concerne la santé, l'action sociale et la culture. L'élaboration des projets se fait conjointement par la Région et nos partenaires de Jérusalem-Est.

20.4.4 « Journées européennes »

Organisation de la première édition des Journées européennes de l'Île-de-France à Paris les 26 et 27 juin 2013, à l'initiative des écologistes, avec pour thème la citoyenneté européenne. Il s'agit d'étudier la construction européenne d'une manière plus concrète, en partant du territoire de l'Île-de-France. De plus, le site internet du bureau de représentation de la Région Île-de-France et six Départements franciliens auprès des instances européennes a été complètement repensé. Il est voulu comme un véritable lien entre le territoire francilien et l'Europe pour informer et sensibiliser sur l'actualité, les politiques et les programmes européens, valoriser et promouvoir les intérêts de la Région et des Départements auprès des institutions européennes.

20.5 Les perspectives pour le reste de la mandature

- Continuer à faire vivre politiquement la coopération décentralisée avec Jérusalem-Est et à se saisir de la nouvelle perception de la question palestinienne qui irrigue notre région. L'avenir du peuple palestinien et la lutte pour une paix juste durable suscitent en Ile-de-France solidarité, passion, intérêt et attention
- Un nouveau rapport cadre Europe est prévu. Il s'agira pour les écologistes de renforcer le rôle de la Région Ile-de-France dans la définition des politiques européennes, repenser les partenariats existants, tout en soutenant davantage les projets franciliens à vocation européenne. Ce nouveau rapport cadre sera également l'occasion de définir les orientations stratégiques, les programmes sectoriels dans lesquels la Région Île-de-France souhaite s'impliquer de 2014 à 2020 et l'organisation du transfert aux régions

de la gestion d'une partie des fonds structurels qui va dans le sens du renforcement de l'Europe des Régions.

Cela pourra être l'occasion d'affirmer, à moins d'un an des échéances européennes, que les fonds européens permettent de contribuer aux solidarités territoriales, loin d'une Europe de l'austérité et de la dérégulation

- Inscription d'un colloque sur le fait européen
- Enseignement à la citoyenneté européenne dans les lycées et CFA

21 LISTE DES ELU/ES ET DE LEURS COMMISSIONS

51 élu/es siègent au groupe EELV Ile-de-France, c'est le deuxième plus grand groupe de la région après les socialistes (60 élu/es).

Les infos sur les élu/es (commissions, organismes, actualité...) sont sur le site internet de la Région.

Voici le détail des commissions :

Finances

M.	FRANCOIS	Bastien	Titulaire	EELV	75	15/04/10
M.	PASQUET	Jean-Marc	Titulaire	EELV	75	15/04/10
M.	GUILLEMET	Thibaud	Suppléant	EELV	77	15/04/10
Mme	RIBES	Catherine	Suppléant	EELV	92	15/04/10
M.	LIPINSKI	Marc	Suppléant	EELV	92	15/04/10
Mme	BAVAY	Francine	Suppléant	EELV	92	15/04/10
M.	LION	Robert	Titulaire	EELV	75	16/02/12
		Jean-				
M.	PLACÉ	Vincent	Suppléant	EELV	91	16/02/12
M.	SATOURI	Mounir	Titulaire	EELV	78	04/09/12
Mme	AZOUG	Nadia	Titulaire	EELV	93	25/04/13

Transport

M.	PICARD	Jacques	Titulaire	EELV	91	15/04/10
M.	FELDZER	Gérard	Titulaire	EELV	92	15/04/10
Mme	RUFET	Corinne	Suppléant	EELV	75	15/04/10
M.	DE SMET	Sylvain	Suppléant	EELV	95	15/04/10
M.	SERNE	Pierre	Titulaire	EELV	94	18/11/10 10/01/12
M.	LIPINSKI	Marc	Suppléant	EELV	92	18/11/10
Mme	SENEE	Ghislaine	Titulaire	EELV	78	16/02/12
Mme	BONZANI	Laurence	Titulaire	EELV	91	16/02/12
M.	MAROTTE	Pascal	Titulaire	EELV	77	27/09/12

Développement économique

M.	CHEVAILLIER	Eric	Suppléant	EELV	78	15/04/10
Mme	RENARD	Sophie	Titulaire	EELV	78	15/04/10
M.	BAYOU	Julien	Titulaire	EELV	95	15/04/10
M.	BRULÉ	Jean-Marc	Titulaire	EELV	77	15/04/10
Mme	NOUVION	Julie	Titulaire	EELV	77	15/04/10
M.	FELDZER	Gérard	Suppléant	EELV	92	15/04/10
Mme	AZOUG	Nadia	Suppléant	EELV	93	15/04/10
Mme	LAZREG	Fatna	Suppléant	EELV	77	15/04/10
Mme	SENEE	Ghislaine	Suppléant	EELV	78	15/04/10
M.	LION	Robert	Suppléant	EELV	75	15/04/10

LISTE DES ELU/ES ET DE LEURS COMMISSIONS

Environnement

M.	CHEVAILLIER	Eric	Titulaire	EELV	78	15/04/10
M.	PERREUX	Jacques	Titulaire	EELV	94	15/04/10
Mme	ROCHWERG	Christiane	Titulaire	EELV	95	15/04/10
Mme	RIBES	Catherine	Titulaire	EELV	92	15/04/10
M.	TOULY	Jean-Luc	Titulaire	EELV	91	15/04/10
Mme	MECARY	Caroline	Suppléant	EELV	94	15/04/10
Mme	PAYS	Liliane	Suppléant	EELV	77	15/04/10
Mme	SENEE	Ghislaine	Suppléant	EELV	78	15/04/10
Mme	DEGRAVE	Ghyslaine	Titulaire	EELV	91	18/11/10
M.	VELOT	Christian	Suppléant	EELV	78	27/09/12

Culture

M.	VUILLETET	Guillaume	Titulaire	EELV	95	15/04/10
M.	GUERIN	Serge	Titulaire	EELV	91	15/04/10
Mme	FERRI	Mireille	Titulaire	EELV	75	15/04/10
Mme	LEBDI	Safia	Titulaire	EELV	95	15/04/10
Mme	BAVAY	Francine	Titulaire	EELV	92	15/04/10
Mme	BONZANI	Laurence	Suppléant	EELV	91	15/04/10
	MAURICE-					
Melle	BELLAY	Janine	Suppléant	EELV	75	15/04/10
M.	GATIGNON	Stéphane	Suppléant	EELV	93	15/04/10
M.	GUILLEMET	Thibaud	Suppléant	EELV	77	15/04/10
Mme	KERAMANE	Nabila	Titulaire	EELV	78	16/05/13

Lycées

M.	DE SMET	Sylvain	Titulaire	EELV	95	15/04/10
Mme	RIBES	Catherine	Titulaire	EELV	92	15/04/10
Mme	BONZANI	Laurence	Titulaire	EELV	91	15/04/10
M.	MALLET	Jean	Titulaire	EELV	78	15/04/10
Mme	AZOUG	Nadia	Suppléant	EELV	93	15/04/10
Mme	MONOD	Claire	Suppléant	EELV	75	15/04/10
M.	PASQUET	Jean-Marc	Suppléant	EELV	75	17/06/10
Mme	DEGRAVE	Ghyslaine	Suppléant	EELV	91	18/11/10
Mme	PAYS	Liliane	Titulaire	EELV	77	14/12/11
M.	PICARD	Jacques	Suppléant	EELV	91	14/12/11
M.	MBANZA	David	Titulaire	EELV	92	27/09/12

Action Sociale

M.	MBANZA	David	Titulaire	EELV	92	15/04/10
Mme	NOUVION	Julie	Titulaire	EELV	77	15/04/10
M.	BOCK	Michel	Titulaire	EELV	78	15/04/10
Mme	RENARD	Sophie	Suppléant	EELV	78	15/04/10
M.	DE SMET	Sylvain	Suppléant	EELV	95	15/04/10

LISTE DES ELU/ES ET DE LEURS COMMISSIONS

M.	FRANCOIS	Bastien	Suppléant	EELV	75	15/04/10
M.	GUERIN	Serge	Titulaire	EELV	91	07/04/11
Mme	LEBDI	Safia	Suppléant	EELV	95	07/04/11
M.	VELOT	Christian	Titulaire	EELV	78	19/09/12
Mme	LAZREG	Fatna	Suppléant	EELV	77	27/09/12

Logement

M.	VUILLETET	Guillaume	Suppléant	EELV	95	15/04/10
M.	LAFONT	Jean	Titulaire	EELV	75	15/04/10
M.	MALLET	Jean	Titulaire	EELV	78	15/04/10
M.	MEZIANE	Abdelali	Titulaire	EELV	93	15/04/10
M.	LEGRAND	Augustin	Titulaire	EELV	75	15/04/10
M.	BRULÉ	Jean-Marc	Suppléant	EELV	77	15/04/10
M.	SATOURI	Mounir	Suppléant	EELV	78	15/04/10
Mme	FERRI	Mireille	Suppléant	EELV	75	15/04/10
Mme	MONOD	Claire	Suppléant	EELV	75	15/04/10
M.	PERREUX	Jacques	Suppléant	EELV	94	15/04/10
M.	BAYOU	Julien	Titulaire	EELV	95	16/04/10

Formation Professionnelle

M.	CHEVAILLIER	Eric	Suppléant	EELV	78	15/04/10
Mme	AZOUG	Nadia	Titulaire	EELV	93	15/04/10
Mme	LAZREG	Fatna	Titulaire	EELV	77	15/04/10
M.	MBANZA	David	Titulaire	EELV	92	15/04/10
Mme	ROCHWERG	Christiane	Titulaire	EELV	95	15/04/10
M.	BAYOU	Julien	Suppléant	EELV	95	15/04/10
M.	MALLET	Jean	Suppléant	EELV	78	15/04/10
Mme	NOUVION	Julie	Suppléant	EELV	77	18/11/10
M.	PICARD	Jacques	Titulaire	EELV	91	14/12/11
Mme	PAYS	Liliane	Suppléant	EELV	77	14/12/11

Sporst et Loisirs

M.	VUILLETET	Guillaume	Suppléant	EELV	95	15/04/10
Mme	DEGRAVE	Ghyslaine	Titulaire	EELV	91	15/04/10
Melle	MAURICE- BELLAY	Janine	Titulaire	EELV	75	15/04/10
M.	MEZIANE	Abdelali	Titulaire	EELV	93	15/04/10
M.	GATIGNON	Stéphane	Titulaire	EELV	93	15/04/10
M.	TOULY	Jean-Luc	Titulaire	EELV	91	15/04/10
Mme	PAYS	Liliane	Suppléant	EELV	77	15/04/10
Mme	BONZANI	Laurence	Suppléant	EELV	91	15/04/10
M.	MBANZA	David	Suppléant	EELV	92	15/04/10
M.	BOCK	Michel	Suppléant	EELV	78	15/04/10
Mme	AZOUG	Nadia	Suppléant	EELV	93	15/04/10

LISTE DES ELU/ES ET DE LEURS COMMISSIONS

Jeunesse

Mme	DIEHLMANN	Françoise	Titulaire	EELV	92	15/04/10
Mme	MECARY	Caroline	Titulaire	EELV	94	15/04/10
	MAURICE-					
Melle	BELLAY	Janine	Suppléant	EELV	75	15/04/10
M.	TOULY	Jean-Luc	Suppléant	EELV	91	15/04/10
Mme	RENARD	Sophie	Suppléant	EELV	78	15/04/10
M.	PASQUET	Jean-Marc	Suppléant	EELV	75	15/04/10
M.	LEGRAND	Augustin	Suppléant	EELV	75	15/04/10
Mme	AZOUG	Nadia	Titulaire	EELV	93	27/09/12
M.	YONKEU	Amigo	Titulaire	EELV	94	09/11/12

Politique de la Ville

M.	VUILLETET	Guillaume	Suppléant	EELV	95	15/04/10
M.	LAFONT	Jean	Titulaire	EELV	75	15/04/10
Mme	DIEHLMANN	Françoise	Titulaire	EELV	92	15/04/10
M.	GUERIN	Serge	Suppléant	EELV	91	15/04/10
	MAURICE-					
Melle	BELLAY	Janine	Suppléant	EELV	75	15/04/10
Mme	NOUVION	Julie	Suppléant	EELV	77	15/04/10
Mme	MECARY	Caroline	Suppléant	EELV	94	15/04/10
M.	MEZIANE	Abdelali	Suppléant	EELV	93	15/04/10
M.	YONKEU	Amigo	Titulaire	EELV	94	05/12/12
M.	GOUDJIL	Ziad	Titulaire	EELV	92	25/04/13

Enseignement Supérieur

Mme	FERRI	Mireille	Titulaire	EELV	75	15/04/10
M.	FRANCOIS	Bastien	Titulaire	EELV	75	15/04/10
M.	GUILLEMET	Thibaud	Titulaire	EELV	77	15/04/10
Mme	LAZREG	Fatna	Titulaire	EELV	77	15/04/10
M.	GUERIN	Serge	Suppléant	EELV	91	15/04/10
M.	BAYOU	Julien	Suppléant	EELV	95	15/04/10
M.	SATOURI	Mounir	Suppléant	EELV	78	15/04/10
Mme	ROCHWERG	Christiane	Suppléant	EELV	95	15/04/10
M.	LIPINSKI	Marc	Titulaire	EELV	92	18/11/10

Aménagement du territoire

Mme	MONOD	Claire	Titulaire	EELV	75	15/04/10
M.	GUILLEMET	Thibaud	Titulaire	EELV	77	15/04/10
Mme	SENEE	Ghislaine	Titulaire	EELV	78	15/04/10
M.	PERREUX	Jacques	Suppléant	EELV	94	15/04/10
M.	MALLET	Jean	Suppléant	EELV	78	15/04/10
M.	TOULY	Jean-Luc	Suppléant	EELV	91	15/04/10
Mme	RIBES	Catherine	Suppléant	EELV	92	15/04/10
M.	VUILLETET	Guillaume	Titulaire	EELV	95	17/06/10

LISTE DES ELU/ES ET DE LEURS COMMISSIONS

Mme	FERRI	Mireille	Titulaire	EELV	75	15/12/10
M.	LION	Robert	Suppléant	EELV	75	16/02/12
M.	MAROTTE	Pascal	Suppléant	EELV	77	27/09/12

Règlement

M.	FRANCOIS	Bastien	Titulaire	EELV	75	29/03/10
Mme	LECHATELLIER	Laure	Titulaire	EELV	75	29/03/10
Mme	MECARY	Caroline	Titulaire	EELV	94	29/03/10
		Jean-				
M.	PLACÉ	Vincent	Titulaire	EELV	91	29/03/10
M.	TOULY	Jean-Luc	Titulaire	EELV	91	29/03/10
Mme	AZOUG	Nadia	Suppléant	EELV	93	29/03/10
Mme	COSSE	Emmanuelle	Suppléant	EELV	75	29/03/10
M.	MALLET	Jean	Suppléant	EELV	78	29/03/10
Mme	NOUVION	Julie	Suppléant	EELV	77	29/03/10
M.	PICARD	Jacques	Suppléant	EELV	91	29/03/10
M.	SERNE	Pierre	Suppléant	EELV	94	29/03/10
M.	SATOURI	Mounir	Titulaire	EELV	78	27/09/12

Affaires internationales

M.	VUILLETET	Guillaume	Titulaire	EELV	95	15/04/10
M.	PICARD	Jacques	Titulaire	EELV	91	15/04/10
M.	BOCK	Michel	Titulaire	EELV	78	15/04/10
Mme	MONOD	Claire	Titulaire	EELV	75	15/04/10
	MAURICE-					
Melle	BELLAY	Janine	Titulaire	EELV	75	15/04/10
Mme	BAVAY	Francine	Suppléant	EELV	92	15/04/10
Mme	KERAMANE	Nabila	Titulaire	EELV	78	18/11/10
M.	BRULÉ	Jean-Marc	Suppléant	EELV	77	27/09/12
Mme	DIEHLMANN	Françoise	Suppléant	EELV	92	27/09/12
M.	MEZIANE	Abdelali	Suppléant	EELV	93	25/04/13

AD HOC NGP

Mme	SENEE	Ghislaine	Titulaire	EELV	78	07/04/11
Mme	MONOD	Claire	Titulaire	EELV	75	07/04/11
Mme	ROCHWERG	Christiane	Titulaire	EELV	95	07/04/11
Mme	RENARD	Sophie	Titulaire	EELV	78	30/04/13
M.	PICARD	Jacques	Titulaire	EELV	91	30/04/13
M.	MAROTTE	Pascal	Titulaire	EELV	77	30/04/13